RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SOMMAIRE

Table des matières

INTRODUCTION 2
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 3
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 3
LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 3
LES DEPENSES DE GESTION COURANTES 4
LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT 23
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 51,830 M€ 25
LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 26
LES RECETTES DE GESTION 26
LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT 49
LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 51
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 51
LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 51
LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT 62
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 64
LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT 68
LES RESULTATS COMPTABLES ET LES RATIOS 69
PARTIE 2 : LES BUDGETS ANNEXES 76
LE BUDGET ANNEXE ILE AUX OISEAUX 76
LA SECTION D'INVESTISSEMENT 76
LE BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE 80
CONCLUSION GENERALE 84

INTRODUCTION

Clôturant le cycle budgétaire de l'année et retraçant son exécution, le compte administratif décrit et arrête les comptes de la collectivité.

Toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année de l'année N-1 y sont rapportées, ainsi que celles qui ont été engagées mais non mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser en investissement).

Cette comptabilisation permet de visualiser de façon détaillée :

- Les comptes retraçant les opérations réelles, caractérisées par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie (encaissements pour les recettes et décaissements pour les dépenses),
- Les opérations d'ordre, sans flux de trésorerie, qui sont des mouvements comptables permettant notamment de retracer des mouvements sur l'actif de la ville sans conséquences en trésorerie.

Le compte administratif comprend deux sections distinctes :

- Le fonctionnement comptabilise la gestion courante de la collectivité,
- L'investissement retrace les projets engagés par la collectivité de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement au budget prévisionnel, le compte administratif n'est pas équilibré et matérialise le résultat entre les dépenses et recettes de la section de fonctionnement. L'excédent éventuellement dégagé permet de compenser le déficit de la section d'investissement s'il est constaté, ou plus généralement de financer de nouvelles opérations d'équipement, ou actions en fonctionnement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 011 : Charges à caractère général	8 362 700,68	9 189 794,41	*827 093,73*	*9,9%*
Chapitre 012 : Charges de personnel	20 823 981,90	22 077 068,90	*1 253 087,00*	*6,0%*
Chapitre 014: Atténuations de produits	2 773 564,81	3 109 508,70	*335 943,89*	*12,1%*
Chapitre 65 : Autres charges courantes	3 212 423,73	3 546 335,51	*333 911,78*	*10,4%*
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	**35 172 671,12**	**37 922 707,52**	***2 750 036,40***	***7,8%***
Chapitre 66 : Charges financières	560 827,81	543 405,80	*-17 422,01*	*-3,1%*
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	20 454,22	172 600,40	*152 146,18*	*743,8%*
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**35 753 953,15**	**38 638 713,72**	***2 884 760,57***	***8,1%***
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 807 592,05	5 820 590,33	*-2 987 001,72*	*-33,9%*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	**8 807 592,05**	**5 820 590,33**	***-2 987 001,72***	***-33,9%***
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**44 561 545,20**	**44 459 304,05**	***-102 241,15***	***-0,2%***

La section dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune de La Teste de Buch.

Ces dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2024 à 44,459 M€ en baisse de 0,102 M€ soit une baisse de -0,2%) par rapport à l'exercice 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**44 561 545,20**	**44 459 304,05**	***-102 241,15***	**-0,2%**

Depuis 2019, ces dépenses ont progressé comme suit :

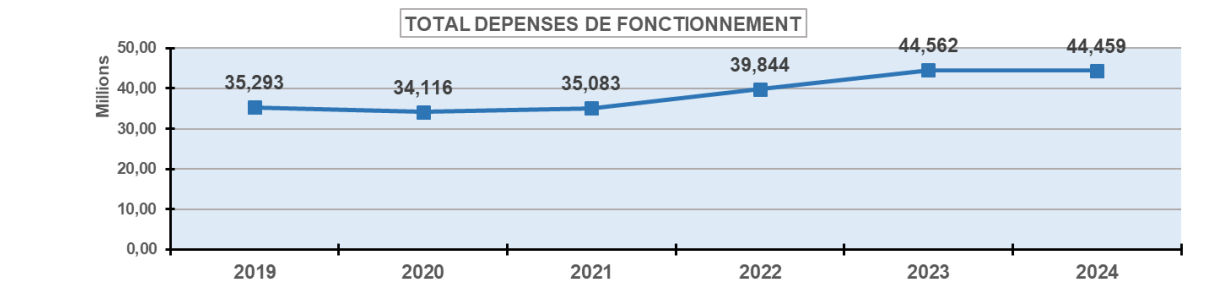

Cette évolution des dépenses s'explique par les mouvements constatés au niveau des dépenses réelles et des dépenses d'ordre.

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**35 753 953,15**	**38 638 713,72**	***2 884 760,57***	**8,1%**

Ces dépenses représentent en 2024, 86,9% des dépenses de fonctionnement mandatées sur l'exercice. En 2023, ce taux représentait 80,2% des dépenses de fonctionnement en raison d'un volume de cessions plus important.

Le graphique ci-dessous décrit la tendance constatée sur les 6 dernières années.

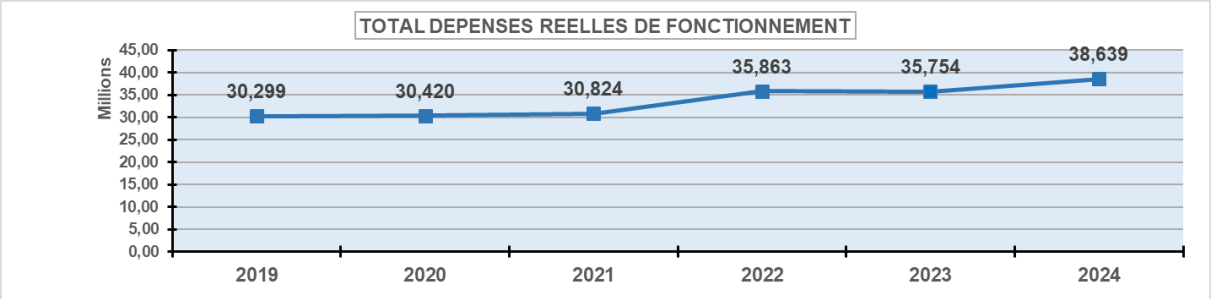

Cette tendance résulte des mouvements combinés des dépenses de gestion courantes d'une part, et des charges financières et exceptionnelles d'autre part.

LES DEPENSES DE GESTION COURANTES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	35 172 671,12	37 922 707,52	*2 750 036,40*	7,8%

Les dépenses de gestion courante correspondent aux dépenses liées directement à l'activité de service public de la commune.

Elles représentent 98,1% des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) mandatées au CA 2024 (98,4% des DRF au CA 2023).

Ces dépenses ont progressé de 7,8% sur l'exercice 2024, après avoir progressé de 5,8 % sur 2023. Cette tendance s'explique par le rattrapage des hausses des fluides et des dépenses induites par les nouveaux équipements, par la poursuite de la tendance haussière en matière de charges de personnel et des reversements de fiscalité à la suite des effets collatéraux de la réforme de la taxe d'habitation (hausse du potentiel fiscal impliquant une hausse du Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) et des pénalités SRU). Ces hausses sont exogènes et non compensées dans la majeure partie des cas. Les hausses endogènes sont liées aux choix réalisés en matière de gestion du personnel et de la mise en service d'équipements structurants.

Cette tendance lourde est illustrée par le graphique ci-dessous :

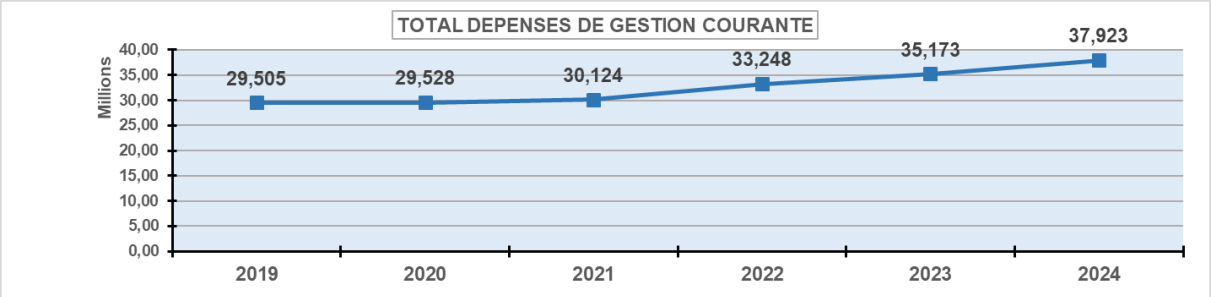

Les dépenses de gestion courante comprennent les charges à caractère général, les charges de personnel, les atténuations de produits et les autres charges de gestion courante.

LE CHAPITRE 011 : Charges à caractère général

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Chapitre 011 : Charges à caractère général	8 362 700,68	9 189 794,41	827 093,73	9,9%

Ce chapitre détaille les dépenses les achats, les services extérieurs et les impôts et taxes payés par la ville dans le cadre de ses actions de service public.

En 2024, ces dépenses représentent 23,8% des dépenses réelles de fonctionnement (23,4% des DRF au CA 2023).

Ces dépenses ont progressé de 9,9% sur l'exercice 2024 (6,2% sur l'exercice 2023).

Le graphique ci-dessous décrit la tendance constatée sur les 6 dernières années.

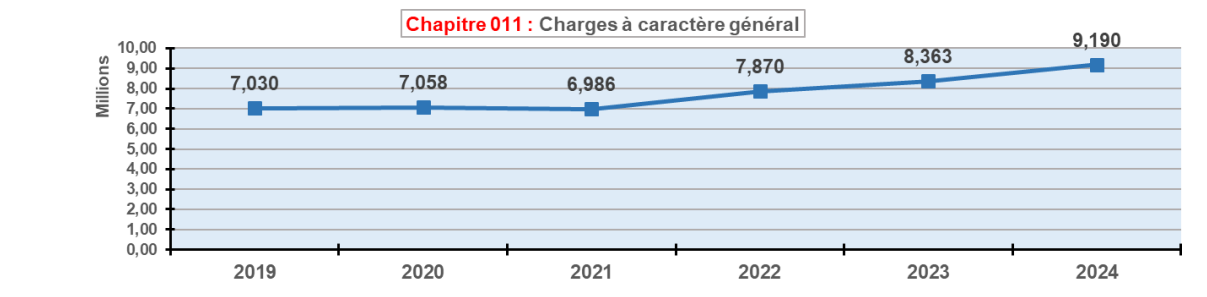

Ces charges se répartissent comme suit :

Le compte 60 : Achats et variations de stocks

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Comptes 60 - Achats et variations de stocks	3 287 352,03	3 494 841,98	*207 489,95*	*6,3%*

Le compte 60 Achats et variations de stocks retranscrit les achats de fournitures ou de prestations nécessaires à la mise en œuvre de l'action municipale.

En 2024, ces dépenses ont représenté 38,0% des charges à caractère général (39,3% en 2023).

Dans un contexte marqué par une forte inflation, ces dépenses ont progressé de 6,3% sur l'exercice 2024 (10,8% sur l'exercice 2023).

Ces dépenses se répartissent comme suit :

Somme de Montant pour le C.A.					Exercice			
Chapitre	**Natures regroupées (2 chiffres)**		**Natures regroupées (3 chiffres)**		**2023**	**2024**	***Ecarts***	***Variation***
011	**60**	**Achats et variation des stocks**	604	Achats d'études, prestations de services	643 099,27	617 326,22	*-25 773,05*	*-4,0%*
			606	Achats non stockés de matières et fournitures	2 644 252,76	2 877 515,76	*233 263,00*	*8,8%*
	Total 60				3 287 352,03	3 494 841,98	*207 489,95*	***6,3%***

Les écarts constatés entre le CA 2024 et le CA 2023 pour les achats et variations des stocks du chapitre 011 Charges à caractère général concernent :

- Pour les comptes 604 Achats d'études et de prestations de service : une diminution de 26 K€ (-4%) sur l'exercice 2024 en raison d'un changement d'imputation d'une fraction des spectacles vers le compte 628 Autres services extérieurs,
- Pour les comptes 606 Achats non stockés de matières et de fournitures : une augmentation de 233 K€ (+8,8%) sur l'exercice 2024. Cette hausse correspond pour l'essentiel au rattrapage de factures de consommation d'électricité de 2023 facturées sur 2024 suite à un bug informatique d'EDF. Cette refacturation s'est élevée à 218 K€ et représente une hausse relative de 21%.

Le compte 61 : Services extérieurs

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Comptes 61 - Services extérieurs	3 285 257,28	3 663 897,93	*378 640,65*	*11,5%*

Le compte 61 Services extérieurs, retrace les achats de sous-traitance (prestations culturelles, formations, locations de matériel…) et les charges externes autres que les achats d'approvisionnement et de sous-traitance en relation avec l'investissement telles que les réparations de bâtiments, de terrains ou de voirie.

En 2024, ces dépenses représentent 39,9% des charges à caractère général (39,3 % en 2023).

Ces dépenses d'un montant de 3,664 M€ ont été orientées à la hausse (+11,5%) en 2024.

Cette stabilité masque cependant des variations contrastées au sein de cet agrégat ainsi que le décrit le tableau ci-après :

Somme de Montant pour le C.A.					Exercice			
Chapitre	**Natures regroupées (2 chiffres)**		**Natures regroupées (3 chiffres)**		**2023**	**2024**	***Ecarts***	***Variation***
011	**61**	**Services extérieurs**	611	Contrats de prestations de services	467 295,63	337 550,31	*-129 745,32*	*-27,8%*
			612	Redevances de crédit-bail	104 981,66	96 986,76	*-7 994,90*	*-7,6%*
			613	Locations	527 924,41	558 334,68	*30 410,27*	*5,8%*
			614	Charges locatives et de copropriété	9 035,19	3 330,94	*-5 704,25*	*-63,1%*
			615	Entretien et réparations	1 534 048,08	1 682 937,63	*148 889,55*	*9,7%*
			616	Primes d'assurances	401 438,43	497 581,56	*96 143,13*	*23,9%*
			617	Etudes et recherches	55 280,27	91 724,00	*36 443,73*	*65,9%*
			618	Divers	185 253,61	395 452,05	*210 198,44*	*113,5%*
	Total 61				3 285 257,28	3 663 897,93	*378 640,65*	***11,5%***

Les écarts les plus significatifs concernent :

- Pour le compte 611 Contrats de prestations des services : ces dépenses sont orientées à la baisse avec -130 K€ (soit -27,8%). Cette baisse s'explique par :
  - Une baisse transitoire des prestations informatiques après une année 2023 marquée par un niveau de dépenses très important et un volume de rattachements en forte baisse sur ce compte,

- Une baisse liée au rattachement sur 2024 des études foncières hypothécaires sur la forêt usagère,
- Le changement d'imputation en cours d'année 2024 des travaux de pose/dépose des illuminations de Noël du compte 611 vers le compte 6188 et l'adhésion annuelle au socle commun du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde du chapitre 012 article 6336 vers le chapitre 011 à l'article 611.

- Pour les comptes 612 Redevances de crédit-bail un écart de 8 K€ correspondant à l'imputation d'un loyer en 6156 en 2023.
- Pour les comptes 613 Locations, nous constatons une hausse de 30,4 K€ (+5,8%) qui correspond pour l'essentiel, à la location du matériel de signalisation et à la location d'une balayeuse.
- Pour comptes 614 Charges de copropriété, l'écart correspond aux rattachements effectués en 2023.
- Pour les comptes 615 Entretien et réparations, représentent en 2024, 46% des charges de service extérieur (47% en 2023), nous constatons une hausse de 148,9 K€ (+9,7%), les mouvements les plus marquants sont :
  - La hausse des dépenses d'entretien des aires de jeux : +54,6 K€,
  - La hausse de la maintenance des équipements numériques : +32,4 K€,
  - La hausse des dépenses d'entretien et de réparation des véhicules +29,8 K€,
  - La hausse des dépenses d'entretien des espaces extérieurs (sanitaires publics, hydro-décapage, …) : +26,4 K€,
  - La baisse des dépenses liées à l'abattages d'arbres (Cf. scolytes en 2023) : -26,6 K€
- Pour les comptes 616 Primes d'assurances, nous constatons une hausse significative de 96,14 K€ (+23,9%) correspondant à la hausse des primes d'assurance pour dommages aux biens d'un montant de 58,4 K€ (+26,7%), des primes d'assurances de responsabilité civile de 22,0 K€ (+65%) et des primes d'assurances sur les véhicules +22 K€ (+11,5%),
- Pour l'article 617 Etudes et recherches, la hausse d'un montant de 36,4 K€ s'explique par les recherches sur les propriétés de la forêt usagère, la fréquentation des plages océanes et gaz à effet de serre émis par la Ville.
- Pour les comptes 618 Divers, nous constatons une hausse significative de 210,2 K€ (+113,5%) correspondant pour l'essentiel, aux hausses suivantes : les formations du personnel municipal (+76,3 K€), des prestations informatiques (+27,5 K€), des services de vidéo-protection (+13,7 K€), des frais de mission pour recrutement (+13,1 K€), des prestations funéraires

(+5,9 K€) et la ré-imputation à cet article des frais de pose dépose des illuminations de Noël et des kakemonos (+64,0 K€).

Le compte 62 : Autres services extérieurs

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Comptes 62 - Autres services extérieurs	1 495 401,91	1 708 561,46	*213 159,55*	*14,3%*

Les comptes 62 Autres services extérieurs, retracent les rémunérations d'intermédiaires (honoraires, frais de justice), la publicité et les relations publiques, les transports, les frais de déplacement et de réceptions, les frais postaux et téléphoniques et les services divers tels que le nettoyage des bâtiments ou la refacturation des charges du médecin de prévention.

En 2024, ces dépenses représentent 18,6% des charges à caractère général (17,9% en 2023). En 2024, ces dépenses d'un montant de 1,709 M€ ont progressé de 14,3% (15,8% en 2023).

Somme de Montant pour le C.A.					Exercice			
Chapitre	**Natures regroupées (2 chiffres)**		**Natures regroupées (3 chiffres)**		**2023**	**2024**	***Ecarts***	***Variation***
011	**62**	**Autres services extérieurs**	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	181 848,19	195 932,95	*14 084,76*	*7,7%*
			623	Publicité, publications, relations publiques	213 960,46	226 739,63	*12 779,17*	*6,0%*
			624	Transports de biens et transports collectifs	153 042,55	159 689,21	*6 646,66*	*4,3%*
			625	Déplacements et missions	18 779,16	27 394,30	*8 615,14*	*45,9%*
			626	Frais postaux et frais de télécommunications	188 007,54	200 304,56	*12 297,02*	*6,5%*
			627	Services bancaires et assimilés	2 387,34	2 286,06	*-101,28*	*-4,2%*
			628	Divers	737 376,67	896 214,75	*158 838,08*	*21,5%*
	Total 62				1 495 401,91	1 708 561,46	*213 159,55*	***14,3%***

Les écarts les plus significatifs concernent :

- Pour les comptes 622 Rémunération des intermédiaires et les honoraires, nous constatons une hausse de +14,1 K€ (+ 7,7%) correspondant, pour l'essentiel, à l'instauration d'honoraires de télésurveillance pour 36,5 K€, et à la baisse des frais d'actes et de contentieux pour -17,8 K€,
- Pour les comptes 623 Frais de publicité, publications et de relations publiques, nous constatons une hausse de 12,8 K€ (+6,0%) correspondant pour l'essentiel aux réceptions,
- Pour les comptes 624 Dépenses de transport, nous constatons une hausse de 6,6 K€ (+4,3%) correspondant pour l'essentiel, aux transports de passagers vers l'île aux Oiseaux lors de la visite de la cabane tchanquée,
- Pour comptes 625 Frais de déplacements et missions, nous constatons une hausse de 8,5 K€ correspondant pour l'essentiel aux frais de déplacements des agents dans le cadre des formations professionnelles,
- Pour les comptes 626 Frais postaux et téléphoniques, nous constatons une hausse de 12,3 K€ correspondant aux abonnements internet.
- Pour l'article 627 Frais bancaires, les dépenses ont été orientées à la baisse (- 0,1 K€) à la suite de la titrisation des recettes ALSH et périscolaires,

- Pour les comptes 628 Divers, nous constatons une hausse de 158,8 K€ correspondant pour l'essentiel à la hausse des frais de nettoyage des bâtiments (+91,4 K€ liés à la hausse des surfaces nettoyées) et aux prestations de services extérieures pour 64,1 K€.

Le compte 63 : Impôts et taxes et versements assimilés

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Comptes 63 - Impôts, taxes et versements assimilés	294 689,46	322 493,04	*27 803,58*	*9,4%*

Les comptes 63 Impôts, taxes et versements assimilés, retracent tous les versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités ainsi que les autres versements institués par l'autorité publique permettant de financer des actions particulières.

En 2024, ces dépenses représentent 3,9 % des charges à caractère général (3,5% en 2023).

En 2024, ces dépenses d'un montant de 322,4 K€ ont augmenté de 9,4% alors qu'elles avaient augmenté de ce même taux en 2023.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

Somme de Montant pour le C.A.					Exercice			
Chapitre	**Natures regroupées (2 chiffres)**		**Natures regroupées (3 chiffres)**		**2023**	**2024**	***Ecarts***	***Variation***
011	**63**	**Impôts, taxes et versements assimilés**	635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	293 420,34	319 688,12	*26 267,78*	*9,0%*
			637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 269,12	2 804,92	*1 535,80*	*121,0%*
	Total 63				294 689,46	322 493,04	*27 803,58*	***9,4%***

Les faits remarquables et les écarts entre le CA 2024 et le CA 2023 font apparaitre :

- Pour le compte 635 Autres impôts, taxes et versements assimilés de l'administration des impôts, nous constatons une hausse de 26,3 K€ (+9,0%) correspondant pour l'essentiel à une hausse de la taxation sur les consommations de gaz (TICGN) et à la revalorisation législative des bases fiscales pour les impôts directs. Les évolutions des droits d'auteurs et des autorisations d'occupation temporaires ONF, Etat et SMPBA se neutralisent.
- Pour le compte 637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes), nous enregistrons les redevances acquittées à l'agence de l'eau au titre des prélèvements sur ressources en eau et les redevances d'utilisations des fréquences radio.

LE CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Chapitre 012 : Charges de personnel	20 823 981,90	22 077 068,90	1 253 087,00	6,0%

Ce chapitre détaille les charges de personnel qui sont constituées de l'ensemble des rémunérations du personnel de la commune ainsi que des

charges sociales patronales liées à ces rémunérations telles que les cotisations de sécurité sociale, le supplément familial, les versements aux mutuelles, caisses de retraite et œuvres sociales et les honoraires médicaux concernant le personnel de l'entité.

Le graphique ci-dessous décrit la tendance constatée sur les 6 dernières années.

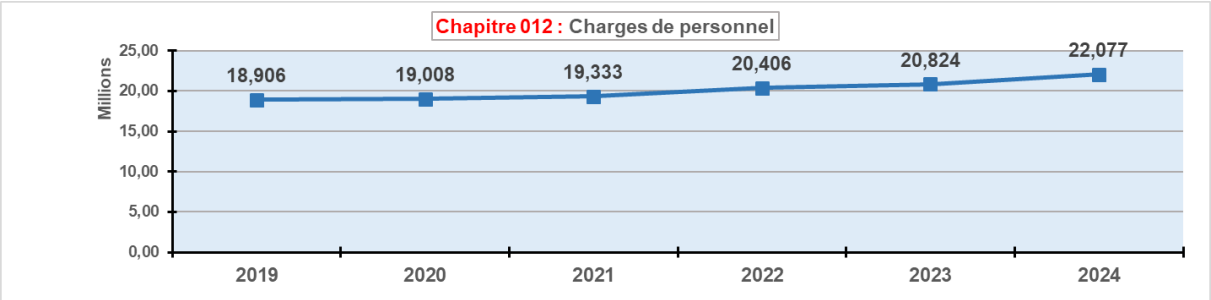

Ces charges de personnel se répartissent comptablement comme suit :

Au compte 621 : Personnel extérieur au service

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
621… Personnel extérieur au service	46 741,67	1 113,39	*-45 628,28*	*-97,6%*

Ce compte correspond aux charges de personnel extérieur aux services municipaux. Il comptabilise traditionnellement les charges liées aux renforts CRS pour la surveillance des plages pendant la période estivale. En 2024, en raison des Jeux Olympiques, la Ville de la Teste de Buch n'a pas pu bénéficier de ces renforts. Il en découle une baisse des charges de 45,6 K€. Les dépenses comptabilisées sur ce compte se limitent en 2024 aux seules charges de cotisations sociales relatives à la rémunération des artistes et intervenants, payées par le biais du GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) pour un montant de 1,1 K€ en 2024.

Aux comptes 633 : Impôts, taxes et reversements assimilés sur rémunération

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Articles 633… : Impôts, taxes et vers. assimilés sur rémunération	261 079,99	262 003,00	*923,01*	*0,4%*

Ces comptes correspondent :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 6331 : Versement mobilité	127 865,00	134 605,00	6 740,00	5,3%
Comptes 6336 : Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	133 214,99	127 398,00	-5 816,99	-4,4%
Comptes 633 : Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	**261 079,99**	**262 003,00**	**923,01**	**0,4%**

- Au compte 6331 Versement mobilité, prélevé par l'URSSAF et reversé à la COBAS. Ce prélèvement au taux de 0,55 % de l'ensemble des rémunérations soumises à cotisations sociales, qui s'élève à 134,6 K€ en 2024, finance les transports publics. Il est orienté à la hausse pour 6,7 K€ (+5,3%) compte tenu de la croissance de la masse salariale.

- Aux compte 6336 Cotisations annuelles versées au Centre National de la Fonction Publique Territorial (CNFPT) et au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CGFPT 33). En 2024, l'adhésion annuelle au socle commun du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a imputée au chapitre 011 en prestations de service à l'article 611 ce qui explique la baisse de 5,8 K€ (-4,4%).

Aux comptes 641 : Rémunérations du personnel

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Articles 641… : Rémunération du personnel	14 748 941,51	15 503 012,92	*754 071,41*	*5,1%*

Ces comptes correspondent :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 6411 : Personnel titulaire	11 598 550,84	11 641 432,50	42 881,66	0,4%
Comptes 6412 : Assistantes maternelles	122 632,51	131 295,09	8 662,58	7,1%
Comptes 6413 : Personnel non titulaire	2 825 490,90	3 579 509,80	754 018,90	26,7%
Comptes 6414 : Personnel rémunéré à la vacation	91 843,57	86 273,25	-5 570,32	-6,1%
Comptes 6417 : Rémunérations des apprentis	110 423,69	64 502,28	-45 921,41	-41,6%
Comptes 641 : Rémunérations du personnel	**14 748 941,51**	**15 503 012,92**	**754 071,41**	**5,1%**

- Pour les comptes 6411 Rémunération des personnels titulaires de la fonction publique territoriale pour un montant de 11,641 K€ en 2024, en hausse de 42,9 K€ (+0,4%). Cette hausse s'explique par la conjonction de l'augmentation du régime indemnitaire des agents municipaux (+162,8 K€ soit une croissance de +7,5%) et de la baisse du montant des rémunérations des fonctionnaires (-104,2 K€ soit -1,1%) et des Nouvelles Bonifications Indiciaires (-3,4 K€ soit -3,9%) résultant du basculement sur des agents contractuels.
- Pour les comptes 6412 Rémunération des assistantes maternelles, pour un montant de 131,3 K€ (+7,1%).
- Pour les comptes 6413 Rémunération des personnels non titulaires, pour un montant de 3,580 M€ en 2024 en hausse de 754,0 K€ (+26,7%)

Cette croissance s'explique pour l'essentiel par des facteurs exogènes correspondant d'une part aux mesures salariales mises en œuvre au fil de l'eau par le Gouvernement :

- L'augmentation du point d'indice de juillet 2023, s'est traduit par une hausse de 249,6 K€ en année pleine en 2024,
- L'augmentation de 5 points au 01/01/2024, s'est traduite par une hausse de 114,0 K€ en 2024,
- L'augmentation du SMIC et son impact sur les grilles indiciaires, s'est traduit par une hausse de 86,7 K€ en 2024,
- Le rehaussement des bas salaires de juillet 2023, s'est traduit par une hausse de 53,5 K€ en 2024.

D'autre part, par les décisions liées au calendrier politique dans le cadre de l'organisation des élections de juin et juillet 2024 qui se sont traduits par une dépense salariale supplémentaire de 27,5 K€.

Les facteurs endogènes correspondent aux décisions liées d'une part aux promotions internes et aux avancements de grade dont l'incidence s'est respectivement élevée à 10,8 K€ et à 21,2 K€. D'autre part aux recrutements de saisonniers pour un montant global de 650,3 K€ en hausse de 70,5 K€ par rapport à 2023 du fait de l'absence des CRS pour la surveillance des plages et aux indemnités de fin de contrat et de congés payés correspondantes pour un montant de 12,1 K€.

Les facteurs individuels, liés à la valorisation des Comptes Epargne Temps (CET), aux frais de déplacement en transports public, indemnité de télétravail se sont accrus de 8,1 K€ sur l'exercice 2024.

- Pour les comptes 6414 Rémunération des personnels rémunérés à la vacation, pour un montant de 86,3 K€ en 2024, en baisse de 5,6 K€ (-6,1%).
- Pour les comptes 6417 Rémunération des apprentis, pour un montant de 64,5 K€ en baisse de 45,9 K€ suite à la baisse du nombre d'apprentis depuis octobre 2023.

Aux comptes 645 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Articles 645… : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	5 763 997,87	5 971 912,67	*207 914,80*	*3,6%*

Ces comptes en hausse de 3,6% se déclinent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 359 260,00	2 460 040,00	100 780,00	4,3%
Comptes 6453 : Cotisations aux caisses de retraites	3 090 375,61	3 168 888,58	78 512,97	2,5%
Comptes 6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	121 186,00	151 453,00	30 267,00	25,0%
Comptes 6455 : Cotisations pour assurance du personnel	156 335,77	149 918,93	-6 416,84	-4,1%
Comptes 6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	36 840,49	37 283,66	443,17	1,2%
Comptes 645 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	**5 763 997,87**	**5 967 584,17**	**203 586,30**	**3,5%**

- Pour le compte 6451 Cotisations URSSAF, pour un montant de 2,460 M€ en 2024 en hausse de 100,8 K€, soit une croissance de 4,3%
- Pour le compte 6453 Cotisations aux caisses de retraites (CNRACL, IRCANTEC, Pension Civile et RAFPT) pour un montant de 3,169 M€ en 2024 en hausse de 78,5 K€ soit +2,5%
- Pour les comptes 6454 Cotisations aux ASSEDIC, pour un montant de 151,4 K€ en 2024 en hausse de 30,3 K€, soit 25% en raison du basculement du statut de fonctionnaire vers le statut de contractuel,
- Pour les comptes 6455 Cotisations pour assurance du personnel, pour un montant de 149,9 K€ en 2024, en baisse de 6,4 K€ soit -4,1%, suite à la baisse du nombre d'agents bénéficiant d'une garantie de maintien de salaire labellisée.

- Pour les comptes 6458 Cotisations aux autres organismes sociaux, pour un montant de 36,2 K€ en 2024 en baisse de -0,3 K€ soit -1,6%. Ces cotisations correspondent à l'allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales (ATIACL) qui a été créée pour assurer la « couverture » des accidents du travail et des maladies professionnelles de l'ensemble des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Aux comptes 647 : Autres charges sociales

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Articles 647… : Autres charges sociales	3 220,86	317 646,50	*314 425,64*	*9762,2%*

Ces comptes se déclinent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 6475 : Médecine du travail, pharmacie	3 220,86	4 328,50	1 107,64	34,4%
Comptes 6478 : Autres charges sociales diverses	0,00	313 318,00	313 318,00	NS
Comptes 647 : Autres charges sociales	**3 220,86**	**317 646,50**	**314 425,64**	**9762,2%**

- Pour le compte 6475, ce compte retrace les dépenses relatives à la médecine du travail et la pharmacie à charge de la collectivité dans le cadre des expertises et des soins imposés par la Médecine du travail. En 2024, ces dépenses se sont élevées à 4329€ en hausse de 1,1 K€.
- Pour le compte 6478 Autres charges sociales diverses, il retrace les charges liées à l'instauration des tickets restaurants aux agents municipaux. Cette dépense s'est élevée à 313,3 K€ en 2024. Cette nouvelle participation employeur bénéficie à 397 agents municipaux (données octobre 2024). Le taux de consommation moyen, constaté de mai à octobre 2024 est proche de 95% et bénéficie pour l'essentiel, aux grandes surfaces (32% des transactions), aux boulangeries/pâtisseries (23%) et aux restaurants traditionnels et rapides (20%) dans un périmètre très majoritairement girondin.

Aux comptes 648 : Autres charges de personnel

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Articles 648… : Autres charges de personnel	-	25 708,92	*25 708,92*	*NS*

- Les autres charges de personnel figurant à l'article 6488 Autres, correspondent au versement d'un capital-décès. Le montant du capital décès est égal à la rémunération brute de l'agent décédé au cours des 12 derniers mois.

LE CHAPITRE 014 : Atténuations de produits

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 014: Atténuations de produits	2 773 564,81	3 109 508,70	335 943,89	12,1%

Ce chapitre retrace les reversements et les restitutions sur impôts et taxes institués par la loi ou par une convention. Ces reversements et restitutions sur

impôts et taxes sont de moindres produits et non des charges d'exploitation enregistrées en classe 6. Ils font donc obligatoirement l'objet de l'émission d'un mandat sur une subdivision du compte 739.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 7391 : Reversements et restitutions sur fiscalité locale	521 698,14	829 249,76	307 551,62	59,0%
Comptes 7392 : Prélèvements pour reversements de fiscalité	1 264 685,00	1 334 127,00	69 442,00	5,5%
Comptes 7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	987 181,67	946 131,94	-41 049,73	-4,2%
Chapitre 014: Atténuations de produits	**2 773 564,81**	**3 109 508,70**	**335 943,89**	**12,1%**

Les charges imputées au chapitre 014 Atténuations de produits, représentent au CA 2024, 8,0% des dépenses réelles de fonctionnement (7,8% en 2023). Le passage en M57 a modifié la codification de certains articles budgétaires mais n'a pas modifié le périmètre de cette répartition.

La tendance constatée sur les 6 dernières années :

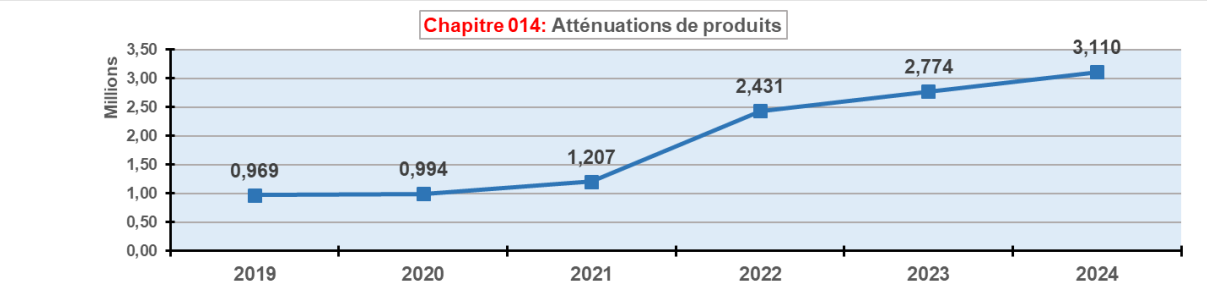

Ces atténuations de produits correspondent :

Au prélèvement sur recettes effectué au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	600 093,00	669 535,00	69 442,00	11,6%

Le FPIC est codifié aux articles L 2336-1 et suivants du CGCT. Les ressources de ce fonds sont fixées depuis 2018 à un montant de 1 milliard d'euros. Ce fonds d'un montant est alimenté par un prélèvement sur les ressources fiscales des ensembles intercommunaux (communes et EPCI).

Les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA/hab.) est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen (PFIA/hab. moyen) constaté au niveau national qui s'élève à 726,74 €/hab., sont contributeurs au FPIC.

Pour l'exercice 2024, le PFIA/habitant moyen de la COBAS était de 820,78 €/habitant (750,10 €/habitant en 2023). Cette hausse du PFIA/habitant sur notre territoire s'explique par les retraitements comptables consécutifs à la réforme de la taxe d'habitation qui augmentent significativement le potentiel fiscal.

Le prélèvement opéré au niveau communautaire, s'est élevé à un montant total de 2 768 245 € (2 537 555 € en 2023) dont 669 535 € à charge de la commune de La Teste de Buch (600 093 € en 2023).

Le tableau ci-dessous retranscrit l'évolution de ce prélèvement sur le territoire communautaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	Ecarts	*Variation*
Montant prélevé sur Ensemble Intercommunal	**2 537 555**	**2 768 245**	230 690	9,1%
Part EPCI	971 562	1 036 301	64 739	6,7%
Part La Teste de Buch	600 093	669 535	69 442	11,6%
Part Arcachon	467 377	512 479	45 102	9,7%
Part Gujan Mestras	391 541	431 398	39 857	10,2%
Part Le Teich	106 982	118 532	11 550	10,8%

Au prélèvement sur recettes effectué au titre des pénalités relatives à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
739116 : Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	521 698,14	829 249,76	307 551,62	59,0%

L'article 55 de la loi SRU définit les communes qui doivent disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel (codifié dans la section 2 du chapitre II du titre préliminaire du livre III du code de la construction et de l'habitation, articles L.302-5 et suivants).

Ce prélèvement est fixé à 25 % du potentiel fiscal par habitant défini à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales multipliés par la différence entre 25 % des résidences principales, et le nombre de logements sociaux existant dans la commune l'année précédente, comme il est dit à l'article L. 302-5, sans pouvoir excéder 5 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement de la commune constatées dans le compte administratif afférent au pénultième exercice.

En 2024, le prélèvement brut effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU s'élève à 829,2 K€. Ce prélèvement inclue la majoration de 367,9 K€ résultant de l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2023 qui fixe le taux de majoration des prélèvements à 78%. Cette pénalité 2024 est calculée sur la base des 2153 logements sociaux dénombrés sur la commune de La Teste de Buch.

Les tendances lourdes constatées en matière de logement social sont les suivantes :

PRELEVEMENT SRU /EXERCICE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NB RESIDENCES PRINCIPALES	13729	14092	14399	14598	14823	14828
NB DE LOGEMENTS SOCIAUX	1783	1938	1993	2100	2142	2153
NB LOGEMENTS SOCIAUX MANQUANTS	1649	1585	1606	1549	1563	1554

A l'Attribution de Compensation versée à la COBAS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
739211 : Attribution de compensation	664 592,00	664 592,00	0,00	0,0%

L'attribution de compensation est un flux financier entre l'EPCI à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres. L'attribution de compensation correspond à la différence entre la fiscalité professionnelle transférée par la commune à l'EPCI et les charges liées aux compétences

transférées par la commune à l'EPCI et les charges rétrocédées par l'EPCI à la commune.

Cette attribution de compensation correspond aux charges transférées à la COBAS pour donner suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 novembre 2019.

Elle intègre le transfert du personnel enseignant du conservatoire de musique et la gestion du stade nautique à la COBAS. Cette attribution de compensation sera maintenue à ce niveau tant qu'aucun nouveau transfert de compétence ne sera validé en CLECT.

Cette attribution de compensation est stabilisée à 664 592€ depuis 4 ans.

Au reversement de la taxe de séjour à l'EPIC-Hippocampus et de la taxe de séjour additionnelle au Conseil Départemental de la Gironde

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	987 181,67	946 131,94	-41 049,73	-4,2%

Le compte 7398 retrace les reversements de fiscalité non détaillés précédemment. Ce compte reprenait jusqu'en 2021, les restitutions de fiscalité opérée dans le cadre de trop perçus.

Depuis la création de l'EPIC-Hippocampus, la ville de La Teste de Buch perçoit l'ensemble des recettes relatives à la taxe de séjour (taxe de séjour communale et taxe de séjour additionnelle départementale). Ces recettes sont intégralement à ces deux établissements par le biais du compte 7398 « Reversements, restitutions et prélèvements divers » avec un décalage d'une année pour la taxe additionnelle départementale. En 2024, suite à l'instauration de la taxe additionnelle régionale à la taxe de séjour, au profit de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO), les modalités de comptabilisation de ses taxes ont été profondément modifiées. Les taxes de séjour additionnelles perçues au titre de séjours réalisés à compter du 1er janvier 2024 ne sont plus encaissées sur les comptes de la Ville.

Compte tenu de ces particularités, nous avons reversé en 2024 un montant de taxe de séjour communale de 915 507,41 € à l'EPIC-Hippocampus au titre des recettes 2024 et du solde 2023. Nous avons versé 78 747,32 € au département de la Gironde. Et nous avons un solde de rattachement de -48 122,79 € au titre des exercices 2023 et 2024.

La taxe de séjour communale reversée à l'EPIC-Hippocampus en 2024 est donc en hausse de 106,3 K€ soit +13,13%.

En 2024, en matière de restitution, nous n'avons procédé à aucun autre remboursement.

LE CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 65 : Autres charges courantes	3 212 423,73	3 546 335,51	333 911,78	10,4%

Le périmètre du chapitre 65 Autres charges de gestion courante a été impacté par le passage en M57 en intégrant une partie des dépenses exceptionnelles figurant au chapitre 67 Charges exceptionnelles.

En 2024, les autres charges de gestion courantes imputées au chapitre 65, représentent 9,2% de dépenses réelles de fonctionnement (9,0% en 2023).

Ces charges correspondent aux charges de transfert qui se déclinent pour l'essentiel en contingents, en subventions, en indemnités aux élus et en admissions en non-valeur.

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

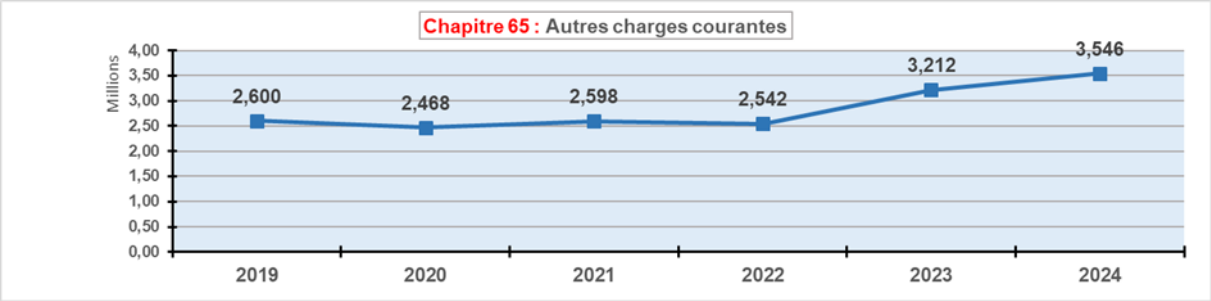

Ce chapitre budgétaire retranscrit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 651 : Charges d'intervention pour compte propre - Aides à la personne	3 400,00	2 551,60	-848,40	-25,0%
Comptes 653 : Indemnités	269 015,33	261 408,10	-7 607,23	-2,8%
Comptes 654 : Pertes sur créances irrécouvrables	23 678,18	36 500,11	12 821,93	54,2%
Comptes 655 : Contributions obligatoires	145 361,97	225 806,34	80 444,37	55,3%
Comptes 657 : Charges d'intervention pour compte propre - Subventions	2 389 941,27	2 589 384,47	199 443,20	8,3%
Comptes 658 : Charges diverses de gestion courante	381 026,98	430 684,89	49 657,91	13,0%
Chapitre 65 : Autres charges courantes	**3 212 423,73**	**3 546 335,51**	**333 911,78**	**10,4%**

Comptes 651 : Charges d'intervention pour compte propre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Compte 6513 : Bourses, prix et secours	3 400,00	2 551,60	-848,40	-25,0%
Comptes 651 : Charges d'intervention pour compte propre - Aides à la personne	**3 400,00**	**2 551,60**	**-848,40**	**-25,0%**

Ces dépenses liées au 40e concours littéraire du Pays de Buch et au concours exposition « Envolées d'art » se sont élevées à un montant cumulé de 2 551,60 €. En 2022 ces dépenses s'étaient élevées à 3 400 €.

Comptes 653 : Indemnités

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 653 : Indemnités	269 015,33	261 408,10	-7 607,23	-2,8%

Ces dépenses correspondent aux indemnités, aux frais de mission, aux cotisations de retraite et de formation des élus.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
65311 : Indemnités de fonction	238 253,18	237 571,04	-682,14	-0,3%
65312 : Frais de mission et de déplacement	4 103,37	2 478,42	-1 624,95	-39,6%
65313 : Cotisations de retraite	20 898,78	20 572,78	-326,00	-1,6%
65315 : Formation	5 760,00	785,86	-4 974,14	-86,4%
Comptes 653 : Indemnités	**269 015,33**	**261 408,10**	**-7 607,23**	**-2,8%**

Ces dépenses figurent dans l'annexe figurant désormais au Rapport d'Orientation Budgétaire voté au mois de novembre.

Comptes 654 : Pertes sur créances irrécouvrables

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 654 : Pertes sur créances irrécouvrables	23 678,18	36 500,11	12 821,93	54,2%

Ces dépenses se déclinent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
6541 : Créances admises en non-valeur	5 214,35	405,69	-4 808,66	-92,2%
6542 : Créances éteintes	18 463,83	36 094,42	17 630,59	95,5%
Comptes 654 : Pertes sur créances irrécouvrables	**23 678,18**	**36 500,11**	**12 821,93**	**54,2%**

Ces charges correspondent aux créances admises en non-valeur à la demande du comptable public lorsqu'il n'a pas pu mener à terme le recouvrement de ces créances, et aux créances éteintes qui résultent d'une décision juridique extérieure et définitive qui s'impose à la collectivité. Globalement, les pertes sur créances irrécouvrables, sont en hausse de 12,8 K€ en raison des liquidations judiciaires et du surendettement. Ces charges avaient fait l'objet d'un provisionnement sur le compte 4912.

Comptes 655 : Contingents et participations

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Comptes 655 : Contingents et participations obligatoires	145 361,97	225 806,34	*80 444,37*	*55,3%*

Ces comptes enregistrent les contributions au fonctionnement courant d'organismes, rendues obligatoires par un texte d'ordre législatif ou réglementaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 6556 : Contributions aux organismes de regroupement	0,00	12 093,77	12 093,77	NS
Comptes 6558 : Autres contributions obligatoires	145 361,97	213 712,57	68 350,60	47,0%
Comptes 655 : Contributions obligatoires	**145 361,97**	**225 806,34**	**80 444,37**	**55,3%**

Les contributions aux organismes de regroupement (article 6556) correspondent à la participation au SIVU des plages pour la sélection des MNS. Cette dépense était imputée en 2023 au chapitre 011 pour un montant de 5 988,18 €. En 2024 elle est imputée à l'article 6558 « autres contributions obligatoires » pour un montant de 12 093,77 €. Cette croissance de 6 105,59 € s'explique par le passage de 36 MNS en 2023 à 50 MNS en 2024 et par la modification à la hausse, de la grille tarifaire du SIVU.

Les autres contributions obligatoires figurent à l'article 6558. Elles retracent les contributions versées à l'OGEC du Bassin d'Arcachon (écoles privées). La participation à l'OGEC du Bassin d'Arcachon (Ecoles privées Saint Vincent et Saint Thomas) s'est élevée à 213 712,57 € (145 361,97 € en 2023). La hausse constatée est la conséquence de la prise en compte de la quote-part des services généraux de l'administration communale dans cette participation financière.

Compte 657 : Subventions de fonctionnement versées

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 657 : Charges d'intervention pour compte propre - Subventions	2 389 941,27	2 589 384,47	199 443,20	8,3%

Ces dépenses figurent aux comptes 657 Charges d'intervention pour compte propre - Subventions et enregistrent les concours volontaires de la collectivité. Ces comptes se subdivisent selon la qualité juridique ou économique du bénéficiaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 6573 : Subventions de fonctionnement aux organismes publics	1 697 108,13	2 052 886,90	355 778,77	21,0%
Comptes 6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	690 791,34	536 497,57	-154 293,77	-22,3%
Comptes 6577 : Remises gracieuses	2 041,80	0,00	-2 041,80	-100,0%
Comptes 657 : Charges d'intervention pour compte propre - Subventions	**2 389 941,27**	**2 589 384,47**	**199 443,20**	**8,3%**

Les comptes 6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics, se décomposent en 2024 comme suit :

- Subvention au CCAS d'un montant de 1,7 M€, en hausse de 250 K€ par rapport à 2023.
- Subvention à l'EPIC-Hippocampus d'un montant de 64 000 €, montant identique au montant 2023.
- Subvention au SIBA d'un montant de 287 139,75 € correspondant au reversement de la subvention FEDER perçue au titre de la stratégie locale 2019/2022 pour les actions à maîtrise d'ouvrage SIBA. En 2023, le SIBA avait bénéficié d'une subvention de 181 360,98 € au titre des subventions Etat et Région pour ces mêmes opérations.
- Subvention à la Communauté de communes des Grands Lacs pour un montant de 1 747,15 € au titre de la participation à l'animation du site « Natura 2000 zone humide de l'arrière-dune des Pays de Born et de Buch ». Le montant de cette subvention est identique à la subvention 2023.

Les comptes 6574 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes privés se décomposent du point de vue fonctionnel comme suit :

Subventions aux organismes de droit privé	2023	2024	Ecart	Variation
FONCTION 0 – SERVICES GÉNÉRAUX	147 250,00	143 622,00	*-3 628,00*	*-2%*
FONCTION 1 – SÉCURITÉ	5 200,00	5 200,00	*0,00*	*0%*
FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESS	4 500,00	5 000,00	*500,00*	*11%*
FONCTION 3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SP	326 210,00	345 210,00	*19 000,00*	*6%*
FONCTION 4 – SANTÉ ET ACTION SOCIALE	4 000,00	4 000,00	*0,00*	*0%*
FONCTION 6 – ACTION ÉCONOMIQUE	11 500,00	9 000,00	*-2 500,00*	*-22%*
FONCTION 7 – ENVIRONNEMENT	192 131,34	24 465,57	*-167 665,77*	*-87%*
Total général	**690 791,34**	**536 497,57**	**-154 293,77**	**-22%**

Ces mouvements ont concerné 88 associations en 2024 comme en 2023. 61 subventions ont été reconduites à leur niveau antérieur, 5 nouvelles associations ont bénéficié d'une subvention.

Les subventions versées en 2024 affectées à la fonction 0 « Services généraux » ont diminué de 3628 € en raison pour l'essentiel, de la baisse de la subvention versée au COES du personnel municipal.

Les subventions versées en 2024 affectées à la fonction 3 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » ont augmenté de 19 000 € en raison, pour l'essentiel, de l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'association African Music et d'une subvention exceptionnelle de 5 300 € à l'Harmonie junior.

La subvention versée en 2024 à la SEPANSO figurant à la fonction 7 « Environnement » a diminué de 167 665,77 €. Cette subvention correspond au reversement intégral de la taxe sur les passagers du Banc d'Arguin qui avait bénéficié d'un rattrapage en 2022. En 2024 cette taxe a retrouvé un niveau « normal » avec 24 465,57 €.

Le détail du versement des subventions en numéraire et en nature figure au compte administratif 2024 en annexe budgétaire.

L'article 6577 retraçant les remises gracieuses n'a pas fait l'objet de mouvement sur l'exercice 2024.

Comptes 658 : les charges diverses de gestion courante

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 658 : Charges diverses de gestion courante	381 026,98	430 684,89	49 657,91	13,0%

Ces comptes regroupent en 2024 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 6581 : Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	61 341,66	101 245,05	39 903,39	65,1%
Comptes 6588 : Autres charges diverses de gestion courante	319 685,32	329 439,84	9 754,52	3,1%
Comptes 658 : Charges diverses de gestion courante	**381 026,98**	**430 684,89**	**49 657,91**	**13,0%**

Les comptes 6581 Redevances pour concessions, brevets licences, nous retrouvons les droits d'utilisation de services informatiques pour un montant de 101 245,05 € en hausse de 39 903,39 € par rapport à 2023 en raison de la monté en puissance des logiciels métiers hébergés (urbanisme, vie associative, ...)

Les comptes 6588 Autres charges de gestion courante, qui déclinent :

- Les remboursements de billets de spectacles pour un montant de 2244 € en hausse de 220 € par rapport à 2023,
- La compensation de la restauration scolaire payée par la ville à la SOGERES dans le cadre de la Délégation de Service Public « Restauration municipale » pour un montant de 300 137 € en baisse de 9 624 € par rapport à 2023, Cette somme correspond au reste à charge de la ville après paiement des usagers, c'est-à-dire à la « subvention » de la commune aux usagers de la restauration municipale,
- La rente viagère relative à l'acquisition du Diplomate et versée depuis 2012 est imputée sur le compte 6588 depuis le mois de décembre 2023. Le décès du titulaire a soldé cette rente viagère à un montant total de 309 291,21 € dont 15 573,53 € versés au titre de l'exercice 2024.
- Les écritures de régularisation et les écarts d'arrondi sur le prélèvement à la source complètent ce compte.

LES DEPENSES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES :

Cet agrégat retranscrit les dépenses réelles de fonctionnement hors « gestion ». Il retrace les chapitres suivants :

LE CHAPITRE 66 : les charges financières

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 66 : Charges financières	560 827,81	543 405,80	-17 422,01	-3,1%

Le compte 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière à l'exclusion des services bancaires qui sont compris dans les « autres services extérieurs ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 661 : Charges d'intérêts	560 827,81	536 805,80	-24 022,01	-4,3%
Comptes 668 : Autres charges financières	0,00	6 600,00	6 600,00	NS
Chapitre 66 : Charges financières	**560 827,81**	**543 405,80**	**-17 422,01**	**-3,1%**

Ces charges correspondent aux intérêts de la dette bancaire, aux intérêts relatifs au contrat de partenariat public privé, aux intérêts courus non échus (ICNE) et en 2024 aux intérêts liés à la ligne de trésorerie et aux autres charges financières. Ces dépenses représentent 1,4% des dépenses réelles de fonctionnement (1,6% en 2023).

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

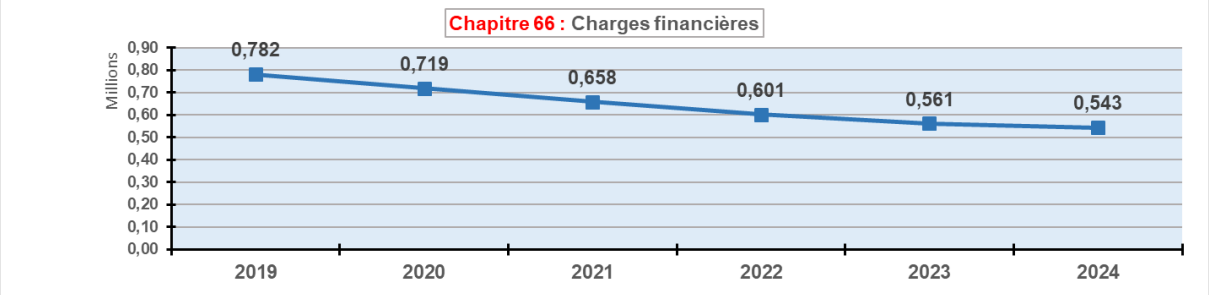

Ainsi que le décrit le graphique ci-dessus, ces charges sont orientées à la baisse.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 6611 : Intérêts des emprunts et dettes	317 257,10	288 020,71	-29 236,39	-9,2%
Comptes 6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	16 719,96	16 719,96	NS
Comptes 6618 : Intérêts des autres dettes	243 570,71	232 065,13	-11 505,58	-4,7%
Comptes 661 : Charges d'intérêts	**560 827,81**	**536 805,80**	**-24 022,01**	**-4,3%**

Elles se décomposent en :

Intérêts de la dette bancaire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 6611 : Intérêts des emprunts et dettes	317 257,10	288 020,71	-29 236,39	-9,2%

Ces charges correspondent aux intérêts réglés à l'échéance (compte 66111) et aux intérêts courus non échus (ICNE) (compte 66112).

L'emprunt de 3 M€ contractualisé au mois de novembre 2024 ayant des échéances trimestrielles, son incidence s'est limitée aux intérêts courus non échus.

Intérêts des autres dettes (PPP)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 6618 : Intérêts des autres dettes	243 570,71	232 065,13	-11 505,58	-4,7%

Ces charges correspondent à la part « intérêts » du loyer L1A du contrat de partenariat public privé conclu avec la société Auxifip pour la construction et l'entretien de l'hôtel de ville. Ces charges étant proportionnelles au montant de l'encours, elles sont forcément orientées à la baisse conformément aux dispositions contractuelles.

Intérêts des comptes courants et des dépôts crédités

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	16 719,96	16 719,96	NS

Ces charges correspondent aux intérêts liés à la ligne de trésorerie. Ce contrat de court terme permet d'ajuster ponctuellement le niveau de trésorerie aux besoins effectifs, tout en permettant de prolonger les placements à des taux plus avantageux.

Autres charges financières

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Compte 6688 : Autres	0,00	6 600,00	6 600,00	NS
Comptes 668 : Autres charges financières	**0,00**	**6 600,00**	**6 600,00**	**NS**

Ces charges correspondent aux frais de dossiers payés aux organismes bancaires lors de la souscription des contrats de prêts (long terme et lignes de trésorerie). Ces frais se sont élevés à 6 600 € pour les 2 opérations.

LE CHAPITRE 67 : Charges spécifiques

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	20 454,22	172 600,40	152 146,18	743,8%

Dans l'instruction budgétaire et comptable M57, les comptes 67 ont été dénommés « charges spécifiques » et non plus « charges exceptionnelles ». Cette nouvelle dénomination a acté un important changement de périmètre à ces dépenses. Elles sont désormais limitées, en dépenses réelles, aux seules annulations sur exercice clos (article 673).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Compte 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 454,22	172 600,40	152 146,18	743,8%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	**20 454,22**	**172 600,40**	**152 146,18**	**743,8%**

Ces dépenses représentent en 2024, 0,4% des dépenses réelles de fonctionnement (0,1% en 2023).

Elles correspondent à l'annulation de titres sur exercice clos.

La tendance constatée au cours des 6 dernières années est la suivante

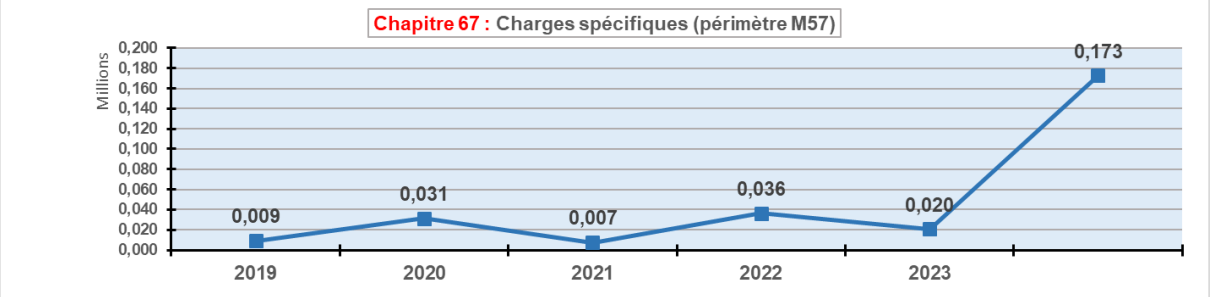

LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	**8 807 592,05**	**5 820 590,33**	**-2 987 001,72**	**-33,9%**

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

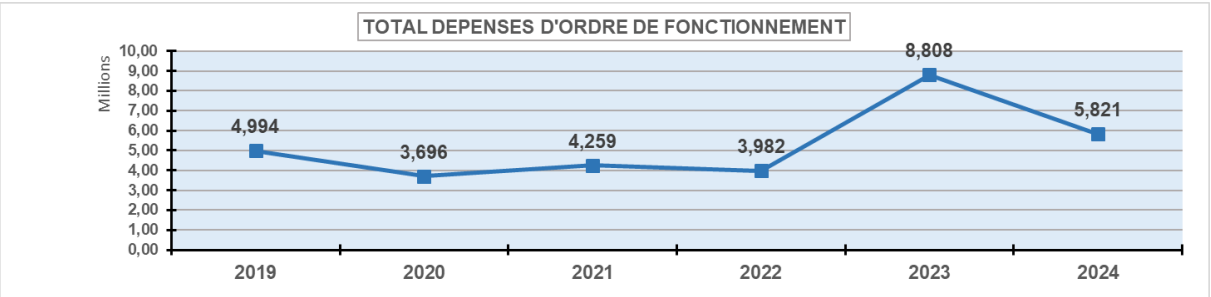

Ces dépenses se déclinent comme suit :

LE CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 807 592,05	5 820 590,33	*-2 987 001,72*	*-33,9%*

Ce chapitre retrace l'autofinancement obligatoire au sein de la section de fonctionnement.

Il se décompose comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Compte 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	50 590,00	50 590,00	NS
Opérations d'ordre sur régularisations	**0,00**	**50 590,00**	**50 590,00**	**0,0%**
Compte 675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	123 006,63	1 211 466,03	1 088 459,40	884,9%
Compte 6761 : Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	4 509 205,25	324 789,30	-4 184 415,95	-92,8%
Opérations d'ordre sur régularisations de cessions	**4 632 211,88**	**1 536 255,33**	**-3 095 956,55**	**792,1%**
Comptes 6811 : Dotations aux amortissements des immobilisations incor	4 049 820,15	3 954 915,00	-94 905,15	-2,3%
Opérations d'ordre sur amortissements d'immob.	**4 049 820,15**	**3 954 915,00**	**-94 905,15**	**-2,3%**
Comptes 6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	107 460,02	224 080,00	116 619,98	108,5%
Comptes 6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	18 100,00	54 750,00	36 650,00	202,5%
Opérations d'ordre sur provisions	**125 560,02**	**278 830,00**	**153 269,98**	**311,0%**
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**8 807 592,05**	**5 820 590,33**	**-2 987 001,72**	**-33,9%**

Il détaille les dotations aux amortissements figurant aux comptes 6811 Dotations aux amortissements des immobilisations, les dotations aux provisions figurant aux comptes 6875 Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles, et 6817 Dotations aux dépréciations d'actifs circulants, ainsi qu'aux mouvements d'ordre liés à la régularisation des cessions (plus-values figurant au compte 6761 et valeurs nettes comptables des biens cédés figurant au compte 675).

En 2024, ce chapitre est en baisse de 2,987 M€ par rapport au CA 2023.

Cette variation s'explique par :

- Au compte 673 Titres annulés pour un montant de 50 590,0 €
- Au comptes 675 Valeurs Nettes Comptables des biens cédés et 6761 Plus-values de cessions, un volume des écritures de régularisations des cessions d'immobilisations de 1,536 M€ en 2024 pour 4,632 M€ en 2023. Ces sommes se décomposent en 1,211 M€ pour les valeurs nettes comptables des biens cédés (123 007 € en 2023) et en 0,324 M€ de plus-values réalisées sur les ventes effectuées en 2024 (4,509 M€ en 2023), il en résulte un écart de -3,096 M€,
- Au compte 6811 Dotations aux amortissements des immobilisations, un volume de dotations aux amortissements des immobilisations sur l'exercice 2024 de 3,955 M€ pour 4,050 M€ en 2023.
- Des dotations aux provisions de 278,8 K€ sur l'exercice 2024 (125,3 K€ en 2023) qui s'expliquent par :
  - Le réajustement des provisions pour contentieux de 21,6 K€ compte tenu des nouvelles affaires (la listes des contentieux provisionnés au

31/12/2024 figurent en annexe budgétaire du CA 2024), il en résulte une provision d'un montant de 181,9 K€ au titre des contentieux.

- Le réajustement des provisions pour risque sur recouvrement de 54,75 K€ compte tenu des risques sur recouvrement apparus en 2024 portant cette provision à un montant total de 439,65 K€,
- La création d'une provision au titre des comptes épargne temps (CET) pour un montant de 202 480 € conformément au tableau ci-dessous :

Catégorie statutaire	Nb d'agents avec CET	Nb de jours épargnés	Nb d'agents avec "CET monétisable"	Nb jours "CET monétisables"	Montant indemnité journalière	Montant provision CET
A	38,00	2 471,00	17,00	364,00	150 €	54 600 €
B	77,00	2 093,50	34,00	577,00	100 €	57 700 €
C	255,00	3 903,00	73,00	1 086,50	83 €	90 180 €
TOTAL	**370,00**	**8 467,50**	**124,00**	**2 027,50**	**333 €**	**202 480 €**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Chapitre 013 : Atténuation de charges	81 792,41	203 715,31	121 922,90	149,1%
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 728 476,19	2 093 580,53	365 104,34	21,1%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	142 509,68	162 365,71	19 856,03	13,9%
Chapitre 731 : Fiscalités locales	38 690 282,78	41 722 217,32	3 031 934,54	7,8%
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	5 094 390,28	5 080 034,58	- 14 355,70	-0,3%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	1 052 437,78	998 572,37	- 53 865,41	-5,1%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	**46 789 889,12**	**50 260 485,82**	**3 470 596,70**	**7,4%**
Chapitre 76 : Recettes financières	218 808,15	334 809,92	116 001,77	53,0%
Chapitre 77 : Recettes spécifiques (M57) vs Recettes exceptionnelles (M14)	4 647 625,20	839 376,40	- 3 808 248,80	-81,9%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**51 656 322,47**	**51 434 672,14**	**- 221 650,33**	**-0,4%**
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 441,49	1 032 966,96	859 525,47	83,2%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	**173 441,49**	**1 032 966,96**	**859 525,47**	**495,6%**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**51 829 763,96**	**52 467 639,10**	**637 875,14**	**1,2%**
Pour information Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	11 450 278,66	11 799 094,25	348 815,59	3,0%

La section de fonctionnement regroupe toutes les recettes nécessaires au fonctionnement des services de la commune de La Teste de Buch. Dans le document budgétaire, ces recettes figurent dans le tableau III B de la présentation générale du budget.

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

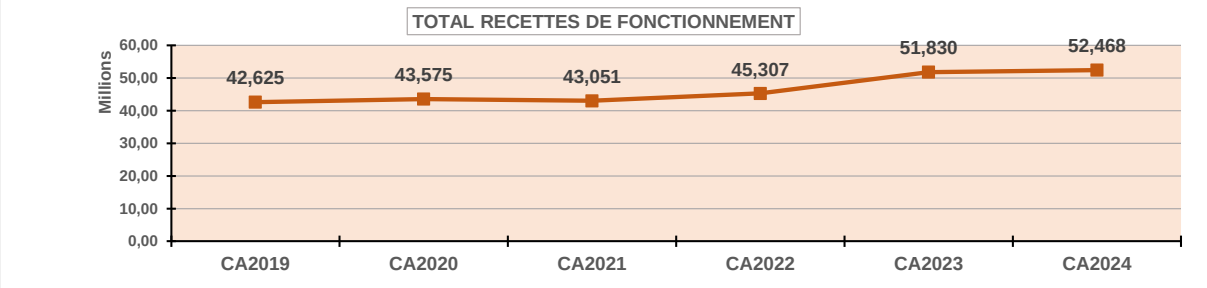

Ces recettes se décomposent en recettes réelles et en recettes d'ordre.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	Ecarts	Variation
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	51 656 322,47	51 434 672,14	- 221 650,33	-0,4%

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

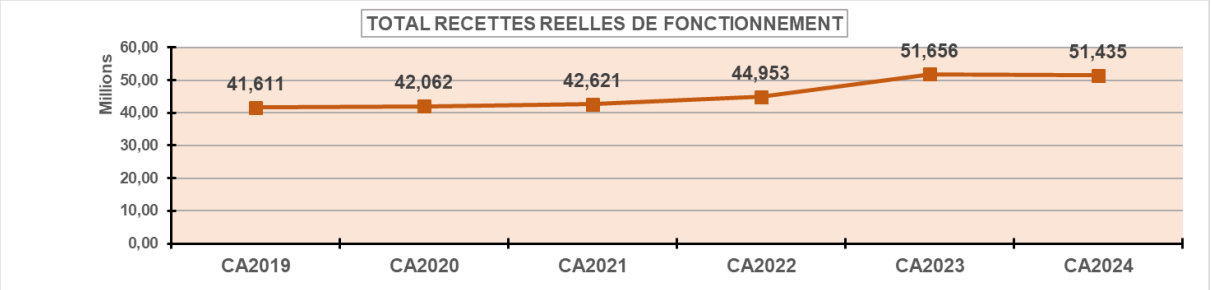

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent d'une part, les recettes de gestion courantes, d'autre part, les produits financiers et les produits exceptionnels.

LES RECETTES DE GESTION

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	Ecarts	Variation
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	46 789 889,12	50 260 485,82	3 470 596,70	7,4%

Les ressources de gestion sont les ressources pérennes de notre collectivité. Elles garantissent l'équilibre de l'action municipale sur le long terme.

Elles représentent 90,6% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) (99,5% en 2022).

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

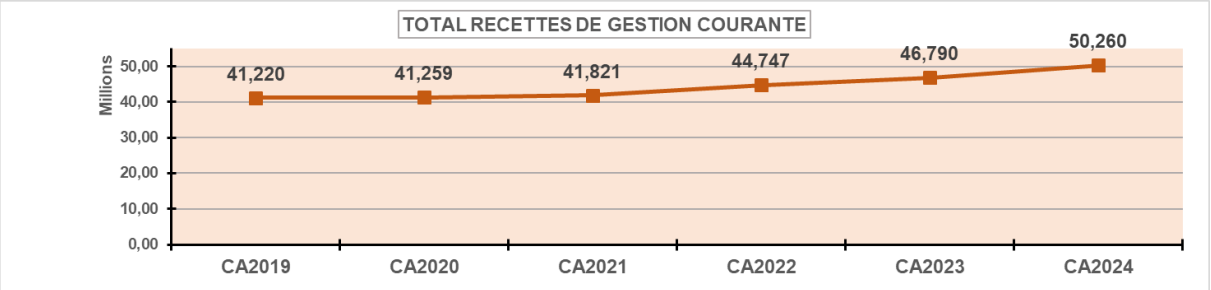

Ces recettes se déclinent en 6 postes :

- Les atténuations de charges,
- Les produits de services, du domaine et ventes diverses,
- Les impôts et taxes,
- La fiscalité locale,
- Les dotations et participations,

Les autres produits de gestion courante,

LE CHAPITRE 013 : Atténuations de charges

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	*Ecarts*	*Variation*
Chapitre 013 : Atténuation de charges	81 792,41	203 715,31	*121 922,90*	*149,1%*

Ce chapitre retrace les atténuations de charges tant au niveau des charges de personnel, (comptes 64x9) que des charges à caractère général (compte 609).

Elles représentent 0,4% des recettes réelles de fonctionnement (0,2% en 2023).

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

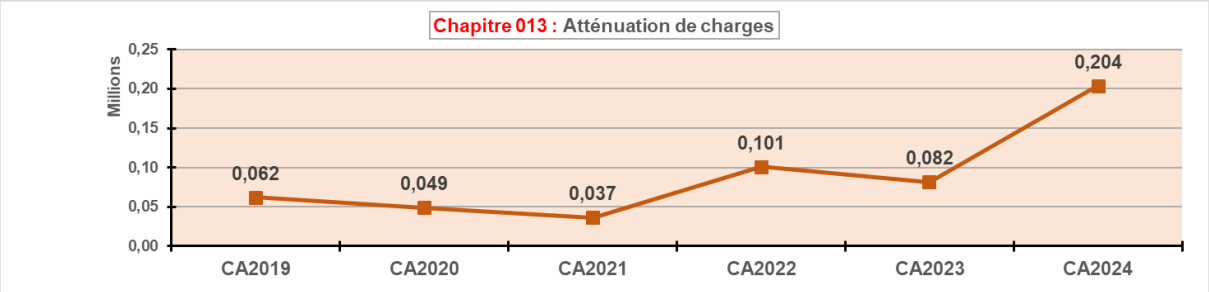

En 2024 ces comptes ont été crédités de 203,7 K€, un montant en hausse de 121,9 K€.

Ces recettes se déclinent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
60 : Achats et variation des stocks	25 610,24	274,76	-25 335,48	-98,9%
64 : Charges de personnel	56 182,17	203 440,55	147 258,38	262,1%
Chapitre 013 : Atténuation de charges	**81 792,41**	**203 715,31**	**121 922,90**	**149,1%**

Le compte 60 : Achats et variations de stocks

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
609 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	25 610,24	274,76	-25 335,48	-98,9%
60 : Achats et variation des stocks	**25 610,24**	**274,76**	**-25 335,48**	**-98,9%**

En recettes, le compte 60 Achats et variations de stocks, retranscrit les avoirs sur fournitures. En 2024, ces recettes se sont limitées à 275 € en baisse de 25,3 K€ par rapport à 2023.

Le compte 64 : Charges de personnel

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
641 : Rémunérations du personnel	25 237,13	18 540,61	-6 696,52	-26,5%
645 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	30 945,04	28 393,94	-2 551,10	-8,2%
647 : Autres charges sociales	0,00	156 506,00	156 506,00	NS
64 : Charges de personnel	**56 182,17**	**203 440,55**	**147 258,38**	**262,1%**

En recettes, le compte 64 Charges de personnel, retranscrit les reversements sur charges de personnel. En 2024, ces recettes se sont élevées à 203,4 K€ en hausse de 147,3 K€ par rapport à 2023.

Les comptes 641 Rémunération du personnel, retranscrivent pour l'essentiel, les remboursements sur mises à disposition de personnel à l'université de Bordeaux et à la Sogeres dans le cadre de la DSP restauration. Par suite de la renégociation de la DSP restauration, les personnels ont réintégré la commune. Les recettes ont donc diminué de 6,7 K€ en 2024 par rapport à 2023.

Les comptes 645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance, retranscrivent pour l'essentiel, les indemnités journalières versées par la Caisse Primaire d'assurance maladie (CPAM) et les versements de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des congés paternité. Ces recettes ont diminué de 2,6 K€ en 2024.

Les comptes 647 Autres charges sociales, retranscrivent l'encaissement de la part salariale des tickets restaurant pour un montant de 156,5 K€.

LE CHAPITRE 70 : Produits de services, du domaine et ventes diverses

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 728 476,19	2 093 580,53	365 104,34	21,1%

Les recettes perçues au chapitre 70 Produits du domaine et des services, correspondent aux ventes de bois, aux produits liés à l'occupation du domaine public communal, aux produits liés à l'activité des services municipaux (payés par les usagers) et à la refacturation de services entre les différents budgets Ville.

En 2024, cette somme inscrite au chapitre 70 Produits du domaine et des services, représente 4,1% des recettes réelles de fonctionnement (3,3% en 2023).

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

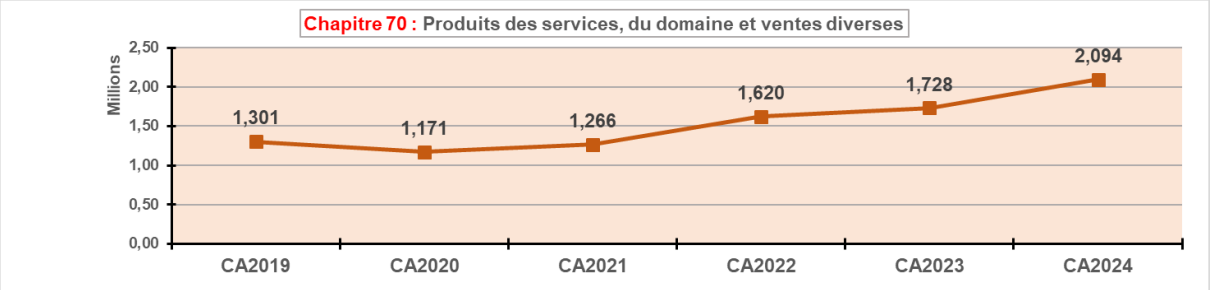

Ces recettes comprennent :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
702 : Ventes de récoltes et de produits forestiers	9 848,52	24 486,36	14 637,84	148,6%
703 : Redevances et recettes d'utilisation du domaine	206 762,15	422 780,61	216 018,46	104,5%
706 : Prestations de services	986 386,08	910 780,04	-75 606,04	-7,7%
708 : Autres produits	525 479,44	735 533,52	210 054,08	40,0%
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**1 728 476,19**	**2 093 580,53**	**365 104,34**	**21,1%**

Les comptes 702 : Ventes de récoltes et de produits forestiers

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Compte 7022 : Coupes de bois	9 848,52	24 486,36	14 637,84	148,6%
702 : Ventes de récoltes et de produits forestiers	**9 848,52**	**24 486,36**	**14 637,84**	**148,6%**

Cette recette correspond à la rétribution des ventes de bois réalisées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer dans les zones d'appui et sur Cazaux. Ces recettes sont en hausse de 14,6 K€ par rapport à 2023.

Les comptes 703 : Redevances et recettes d'utilisation du domaine

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 7031 : Concessions et redevances funéraires	47 524,78	59 337,72	11 812,94	24,9%
Comptes 7032 : Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, les ports et quais fluviaux et autres lieux publics	159 237,37	363 442,89	204 205,52	128,2%
703 : Redevances et recettes d'utilisation du domaine	**206 762,15**	**422 780,61**	**216 018,46**	**104,5%**

Ces recettes correspondent aux redevances d'occupation du domaine public, concessions cimetières, permissions de voirie et taxis). Elles se décomposent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	47 524,78	59 337,72	11 812,94	24,9%
70323 : Redevance d'occupation du domaine public	157 860,37	363 130,89	205 270,52	130,0%
70328 : Autres droits de stationnement et de location	1 377,00	312,00	-1 065,00	-77,3%
703 : Redevances et recettes d'utilisation du domaine	**206 762,15**	**422 780,61**	**216 018,46**	**104,5%**

La hausse de 216,0 K€ de ces produits sur l'exercice 2024 s'explique par :

- Le compte 70311 Concessions dans les cimetières : 59 338 € en 2024 pour 47 525 en 2023. Cette hausse de 11,8 K€ s'explique par une hausse des primo-acquisitions et un taux de renouvellement et de conversion des concessions toujours important (16% du total en 2024 vs 19% en 2023).
- Le compte 70323 Redevances d'occupation temporaire du domaine public : 363,1 K€ en 2024 (157,9 € en 2023) soit une hausse de 205,3 K€ s'explique pour l'essentiel, par le rattrapage effectué sur les autorisations d'occupation temporaire (A.O.T.) des réseaux de téléphonie (+115,5 K€ au titre des exercices 2020 à 2024), par la revalorisation des A.O.T. des « paillotes » du bord du Lac de Cazaux (+58,3 K€) et par la hausse des permissions de voirie (+28,7 K€).
- Le compte 70328 Autres droits de stationnement et de location, correspondent aux droits de place de taxis. Ces recettes ont été pour partie intégrés dans les redevances d'occupation du domaine public ce qui fait apparaitre une diminution de 1,1 K€. En réintégrant les données « taxi » comptabilisées en 70323, nous obtenons un total 2024 de 1 404 € et non de 312 €.

Les comptes 706 : Prestations de service

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
706 : Prestations de services	986 386,08	910 780,04	-75 606,04	-7,7%

Ces recettes correspondent aux produits des services culturels, sports, jeunesse et périscolaire payé par les usagers en contrepartie du service public réalisé. Ces recettes se décomposent ainsi que le décrit le tableau ci-dessus :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel	325 803,85	249 095,50	-76 708,35	-23,5%
70631 : A caractère sportif	8 860,00	6 445,00	-2 415,00	-27,3%
70632 : A caractère de loisirs	234 530,19	279 080,47	44 550,28	19,0%
7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	405 227,45	375 637,55	-29 589,90	-7,3%
706888 : Autres	11 964,59	521,52	-11 443,07	-95,6%
706 : Prestations de services	**986 386,08**	**910 780,04**	**-75 606,04**	**-7,7%**

La baisse de 75,6 K€ enregistrée sur ces comptes en 2024 découle des mouvements conjugués suivants :

A l'article 7062 Redevances et droits des services à caractère culturel, les recettes s'élèvent à 249,1 K€ et sont orientées à la baisse de - 76,7 K€ (-23,5%) dont - 58,8 K€ au titre des recettes de spectacles suite à l'augmentation du nombre de spectacles en co-production et - 18,8 K€ au titre des recettes du Conservatoire de musique, suite aux rattrapages effectués en 2023 et non reconduits sur 2024.

A l'article 70631, les recettes des services à caractère sportif (salle de musculation) se sont élevées à 6,4 K€ en baisse de - 2,4 K€ par rapport à 2023.

A l'article 70632, les recettes des services à caractère de loisirs (ALSH et jeunesse) s'élèvent à 279,0 K€, en progression de +44,6 K€ par rapport à 2023.

A l'article 7067, les redevances et droits des services périscolaires 143,6 K€ en 2024 et de la petite enfance 232,1 K€ sont orientées à la baisse, respectivement - 21,0 K€ et - 8,6 K€.

A l'article 706888 Autres recettes, les avoirs sont eux aussi orientés à la baisse : -11,4 K€.

Les comptes 708 : Refacturations de charges

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
708 : Autres produits	525 479,44	735 533,52	210 054,08	40,0%

Ces recettes correspondent aux charges payées par la ville et refacturées dans un second temps à l'utilisateur final. Ces produits se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 7083 : Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 190,00	1 785,00	595,00	50,0%
Comptes 7084 : Mise à disposition de personnel facturée	308 507,74	337 586,29	29 078,55	9,4%
Comptes 7087 : Remboursement de frais	215 781,70	396 162,23	180 380,53	83,6%
708 : Autres produits	**525 479,44**	**735 533,52**	**210 054,08**	**40,0%**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
7083 : Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 190,00	1 785,00	595,00	0,50

A l'article 7083 Location diverses, nous enregistrons le produit de la location des instruments de musique du conservatoire. En 2024 ces recettes d'un montant de 1,8K€ ont progressé de 0,6 K€ par rapport à 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
70848 : aux autres organismes	308 507,74	337 586,29	29 078,55	0,09
Comptes 7084 : Mise à disposition de personnel facturée	308 507,74	337 586,29	29 078,55	9,4%

A l'article 70848 Refacturations aux autres organismes, nous enregistrons les mises à disposition de personnel au SMPBA, au CCAS, à l'EPIC-Hippocampus et aux budgets annexes île aux Oiseaux et Pôle Nautique. Ces refacturations de personnel se sont élevées à 337,6K€ en hausse de 29,1 K€ par rapport à l'exercice précédent.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 7087 : Remboursement de frais	215 781,70	396 162,23	180 380,53	83,6%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
70872 : par les budgets annexes et les régies	3 364,82	0,00	-3 364,82	-100,0%
70873 : Par le CCAS/CIAS	136 476,48	138 702,26	2 225,78	1,6%
70876 : par le GFP de rattachement	0,00	4 522,45	4 522,45	NS
70878 : par des tiers	75 940,40	252 937,52	176 997,12	233,1%
Comptes 7087 : Remboursement de frais	215 781,70	396 162,23	180 380,53	83,6%

A l'article 70872 Refacturations aux budgets annexes, nous enregistrions les refacturations d'assurance. Ces dépenses ont été prises en charges directement en 2024.

A l'article 70873 Refacturations au CCAS, nous enregistrons les charges refacturées au CCAS conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens établie entre les 2 organismes. Ces refacturations se sont élevée à 138,7 K€.

A l'article 70876 Refacturations au GFP de rattachement (COBAS), nous avons enregistré en 2024, la participation financière de la COBAS pour le local 12 rue de l'Estey.

A l'article 70878 Refacturations à de tiers, nous enregistrons les charges refacturées l'EPIC-Hippocampus conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens établie entre les 2 organismes. Ces refacturations se sont élevée à 239 K€, ainsi que la refacturation des charges locatives des locations communales pour un montant de 13,9 K€ en 2024.

LE CHAPITRE 73 : Impôts et taxes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 73 : Impôts et taxes	142 509,68	162 365,71	19 856,03	13,9%

Le chapitre 73 Impôts et taxes, retrace la fiscalité redistribuée en M57. Ces recettes s'élèvent à 162,4 K€ en 2024. Elles représentent 0,3% des recettes réelles de fonctionnement.

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 7321 : Fiscalité reversée entre collectivités locales	80 961,00	79 773,00	-1 188,00	-1,5%
Comptes 7323 : Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	59 115,68	80 890,71	21 775,03	36,8%
Comptes 7328 : Autres fiscalités reversées	2 433,00	1 702,00	-731,00	-30,0%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	142 509,68	162 365,71	19 856,03	13,9%

L'instruction budgétaire et comptable M57 a modifié la répartition des comptes entre chapitres. Les recettes fiscales sont désormais éclatées en 2 chapitres distincts : le chapitre 73 « Impôts et taxes » et le chapitre 731 « Fiscalités locales ».

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

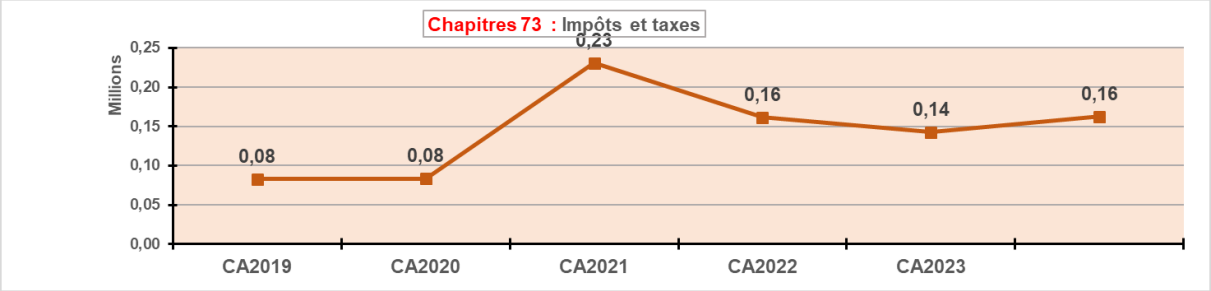

Compte 73212 : Dotation de solidarité communautaire (DSC)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
73212 : Dotation de solidarité communautaire	80 961,00	79 773,00	-1 188,00	-1,5%

Imputée au compte 73212 « Dotation de solidarité communautaire », pour un montant de 79 773 € en 2024 (80 961 € en 2023).

Compte 7323 : Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
7323 : Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	59 115,68	80 890,71	21 775,03	36,8%

Le reversement à la commune du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques est imputé au compte 7323 Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques pour un montant de 80,9 K€ (59,2 K€ en 2023). Cette somme est perçue perçu au titre de l'hippodrome du Béquet, hippodrome régional classé pôle de 1ère catégorie.

Compte 7328 : Autre fiscalité reversée

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
7328 : Autres fiscalités reversées	2 433,00	1 702,00	-731,00	0,1%

Ce compte retrace les dégrèvements en matière de fiscalité directe accordé à la commune. En 2024, ces recettes se sont élevés à 1,7 K€.

LE CHAPITRE 731 : les fiscalités locales

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 731 : Fiscalités locales	38 690 282,78	41 722 217,32	3 031 934,54	7,8%

Les « fiscalités locales » correspondent aux recettes fiscales de la commune et comprennent les contributions directes (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), et les impôts indirects perçus par la commune (la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure, la redevance des mines...).

La croissance des recettes fiscales du CA 2023 au CA 2024 s'est élevée à 3,03 M€ (1,11 M€ en 2023). Cette croissance découle pour l'essentiel, du dynamisme des contributions directes. La fiscalité indirecte étant marquée en 2024, par la poursuite de la baisse de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation et de la taxe de publicité foncière au taux de -6,1% par rapport à 2023.

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

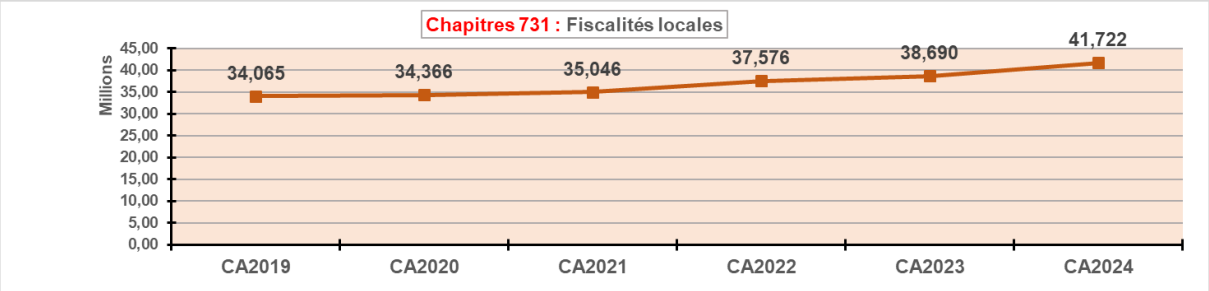

Ces recettes se décomposent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 7311 : Contributions directes	32 126 396,00	35 530 451,30	3 404 055,30	10,6%
Impôts indirects	6 563 886,78	6 191 766,02	-372 120,76	-2,8%
Chapitre 731 : Fiscalités locales	38 690 282,78	41 722 217,32	3 031 934,54	7,8%

Les contributions directes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 7311 : Contributions directes	32 126 396,00	35 530 451,30	3 404 055,30	10,6%

Cette recette fiscale correspond au cumul des produits de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce produit figure aux articles budgétaires 73111 Impôts directs locaux et 7318 Autres impôts locaux et assimilés.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
73111 : Impôts directs locaux	32 083 382,00	35 214 593,30	3 131 211,30	9,8%
73118 : Autres contributions directes	43 014,00	315 858,00	272 844,00	634,3%
Comptes 7311 : Contributions directes	32 126 396,00	35 530 451,30	3 404 055,30	10,6%

Cette recette s'est élevée en 2024 à 35,530 M€ et représente 69,1% des recettes réelles de fonctionnement (62,2% en 2023).

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

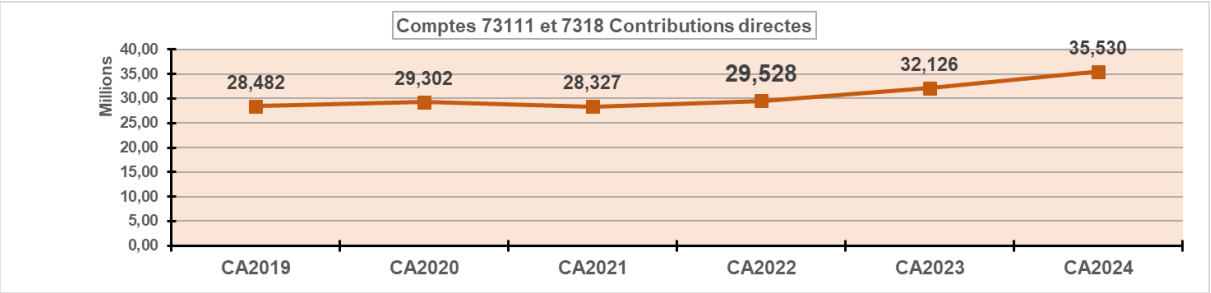

Ces recettes se décomposent dans l'état fiscal 1288 M notifié début janvier 2025 comme suit :

EXERCICE BUDGETAIRE	2023	2024	Ecarts 2024-2023	Variation 2023/2022
Taxe d'Habitation	5 498 226	5 688 327	190 101	3,46%
Taxe sur le Foncier Bâti	23 331 942	24 347 260	1 015 318	4,35%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	265 720	265 472	-248	-0,09%
TOTAL PRODUIT FISCAL (état 1288)	29 095 888	30 301 059	1 205 171	4,14%
EFFET COEFFICIENT CORRECTEUR	2 951 162	3 076 920	125 758	4,26%
MAJORATION THRS		1 753 370	1 753 370	NS
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES	32 047 050	35 131 349	3 084 299	9,62%
Rôles supplémentaires et rôles complémentaires	79 346	399 102	319 756	402,99%
TOTAL COMPTES 73111 & 73118	**32 126 396**	**35 530 451**	**3 404 055**	**10,60%**

Cette croissance de 3,404 M€ s'explique par la variation des bases fiscales, les taux d'imposition pour les 3 taxes étant demeurés inchangés depuis la baisse des taux votée en 2021 et par la mise en œuvre de la majoration de 35% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Evolution des bases fiscales

BASE	2023	2024	Ecarts	Variation
Taxe d'Habitation	24 567 679	25 417 073	849 394	3,46%
Taxe sur le Foncier Bâti	64 313 495	67 163 447	2 849 952	4,43%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	499 568	499 102	-466	-0,09%

La revalorisation législative des bases d'imposition

La revalorisation législative des bases est adoptée chaque année par le Parlement lors du vote de la Loi de Finance Initiale. Depuis 2018, les bases fiscales existantes sont revalorisées en fonction de l'indice des prix harmonisé (IPCH) du mois de novembre de l'exercice précédent. L'IPCH du mois de novembre 2023 notifié le 15/12/2023 s'est élevé à 3,90% (7,1% en 2022). Les bases fiscales des 3 taxes en vigueur (le stock existant au 31/12/2023) ont donc été revalorisées législativement de ce même montant.

EFFET REVALORISATION LOI DE FINANCES	2024
Taxe d'Habitation	958 139
Taxe sur le Foncier Bâti	2 508 226
Taxe sur le Foncier Non Bâti	19 483

La revalorisation physique des bases d'imposition

Parallèlement à l'action sur le stock existant, il convient d'intégrer les variations physiques des bases.

Celles-ci comprennent les bases fiscales nouvellement crées par le biais de constructions nouvellement fiscalisées et les bases fiscales diminuées du fait d'une réforme telle que la réforme de la taxe d'habitation.

EFFET BASE PHYSIQUE	2024
Taxe d'Habitation	- 108 745
Taxe sur le Foncier Bâti	341 726
Taxe sur le Foncier Non Bâti	- 19 949

Les taux d'imposition

Les taux d'imposition votés par le Conseil Municipal se déclinent comme suit :

TAUX d'IMPOSITION	2024
Taux Taxe d'Habitation sur les résidences principales	-
Taux Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	22,38%
Taux Taxe sur le Foncier Bâti	36,20%
Taux Taxe sur le Foncier Non Bâti	53,19%

Les taux d'imposition 2024 ont été maintenus au niveau voté en 2021.

Ainsi, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune de la Teste de Buch est le taux le plus bas des communes de plus de 20 000 habitants du département de la Gironde et de la COBAS ainsi que le détaillent les graphiques ci-dessous :

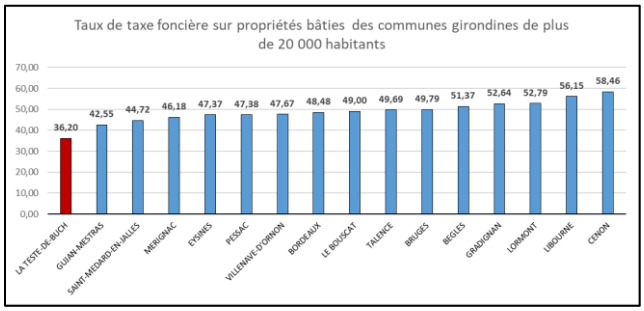

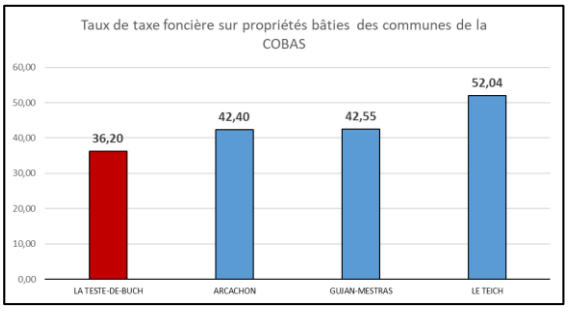

La baisse de la fiscalité votée en 2021 a donc conduit à réduire la fiscalité des contribuables locaux testerins de 4,66 points pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 6,89 points sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Depuis 2021, cette fiscalité reversée aux contribuables locaux s'est donc élevée à un montant proche de 11,7 M€.

La fiscalité indirecte

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
73123 : Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	3 911 247,40	3 671 712,00	-239 535,40	-6,1%
73133 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	21 535,41	0,00	-21 535,41	-100,0%
73137 : Taxe sur les passagers	24 465,57	46 025,92	21 560,35	88,1%
73141 : Accise sur l'électricité	1 152 681,21	948 279,65	-204 401,56	-17,7%
73143 : Redevance des mines	200 238,00	214 834,00	14 596,00	7,3%
731721 : Taxe de séjour	866 220,56	945 935,66	79 715,10	9,2%
731731 : Impôt sur les cercles et maisons de jeux	5 225,00	5 700,00	475,00	9,1%
73174 : Taxe locale sur la publicité extérieure	382 273,63	359 278,79	-22 994,84	-6,0%
Impôts indirects	**6 563 886,78**	**6 191 766,02**	**-372 120,76**	**-5,7%**

Ces recettes correspondent aux « impôts indirects » et regroupent pour l'essentiel, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe de séjour et sa taxe départementale additionnelle, la taxe locale sur la publicité extérieure et la redevance des mines. Elles représentent en 2024, 12,8% des recettes réelles de fonctionnement (12,8% en 2022).

Ces recettes fiscales se décomposent principalement en :

Article 73123 : Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
73123 : Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	3 911 247,40	3 671 712,00	-239 535,40	-6,1%

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont perçus sur les mutations à titre onéreux d'immeubles anciens et de terrains non soumis à la taxe sur la valeur ajoutée. Une taxe additionnelle au taux de 1,20 % perçue au profit des communes.

Cette recette représente en 2024, 7,1% des recettes réelles de fonctionnement de la commune (7,6% en 2023 et 12,2% en 2022).

L'exercice 2024 s'est caractérisé par une baisse de 6,1% de ces recettes.

La tendance sur les 6 dernières années est la suivante :

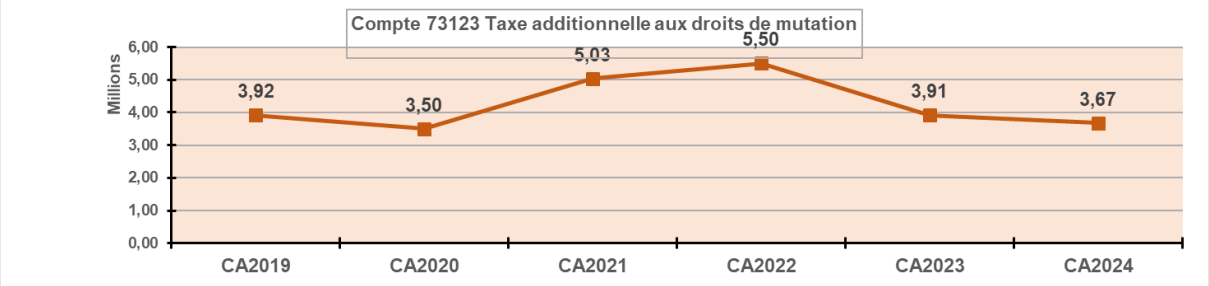

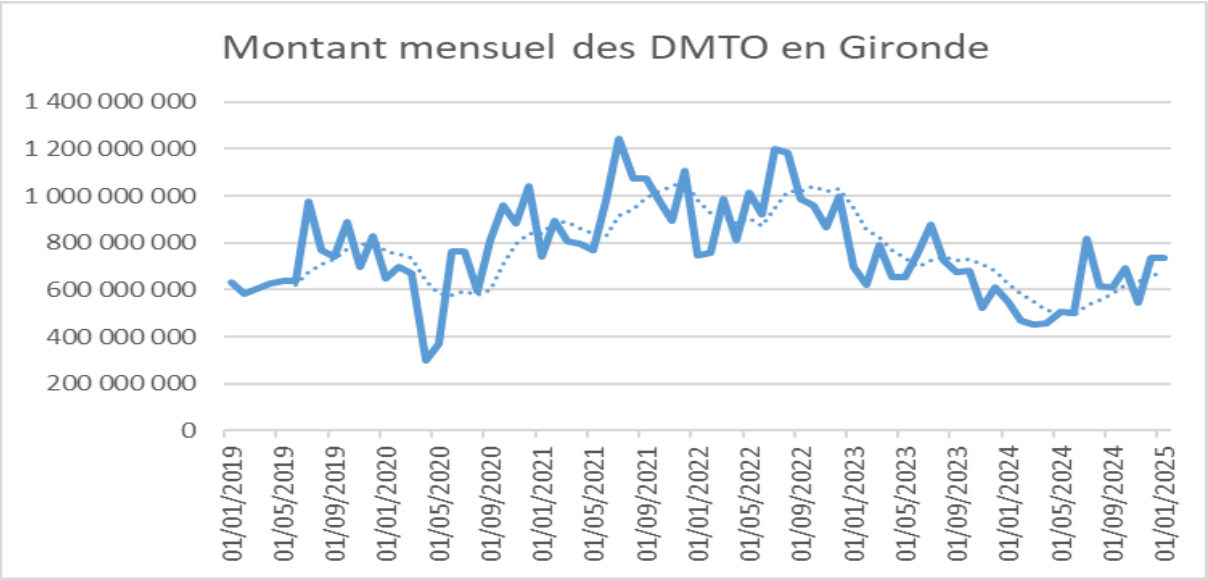

Article 73141 : Accise sur l'électricité – ex-Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
73141 : Accise sur l'électricité	1 152 681,21	948 279,65	-204 401,56	-17,7%

Comme prévu par l'article 54 de la loi de finances pour 2021, les taxes locales sur l'électricité ont été supprimées, pour être intégrées à leur niveau plafond, en tant que majorations de cette fraction. La taxe départementale a été intégrée à l'accise sur l'électricité au 1er janvier 2022 et la taxe communale au 1er janvier 2023. Ces majorations de l'accise sur l'électricité, acquittées par les fournisseurs d'électricité sur la base des quantités d'électricité livrées aux consommateurs finals, sont affectées aux collectivités territoriales correspondantes en fonction des quantités d'électricité qui sont consommées sur leurs territoires.

En 2024, 2e année de la réforme, la dotation reversée par les services fiscaux au titre de l'exercice en cours, s'est élevée à 909 145 € (928 543 € en 2023). Cette dotation a été majorée pour solde de tout compte, d'un montant de 39 135 € correspondant aux recettes de TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) versées à la commune par les fournisseurs d'électricité au titre des années précédentes.

Cette recette représente en 2024, 1,84% des recettes réelles de fonctionnement (2,23% en 2023).

Article 731727 : Taxe de séjour communale et taxe de séjour additionnelle départementale

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
731721 : Taxe de séjour	866 220,56	945 935,66	79 715,10	9,2%

La taxe de séjour s'applique à toute personne hébergée à titre onéreux qui n'est pas domiciliée dans la commune et est perçue auprès de l'ensemble des hébergeurs testerins. Elle a pour objectif de ne pas faire supporter au seul contribuable testerin les frais liés au tourisme.

Cette taxe était perçue par l'EPIC-OT jusqu'à sa dissolution le 31/12/2021. La création de l'EPIC-Hippocampus au 01/01/2022 a conduit au versement de la taxe de séjour communale et de la taxe de séjour additionnelle départementale à la commune et à son reversement aux bénéficiaires définitifs que sont l'EPIC-Hippocampus et le Conseil Départemental par le biais d'une atténuation de produit.

Après une année 2021 exceptionnelle avec un montant de recettes de plus de 1,08 M€, l'incendie du mois de juillet 2022 avait conduit à une baisse significative de ces produits. L'exercice 2023 s'était caractérisé par une nette reprise de cette activité.

En 2024, une taxe de séjour additionnelle au taux de 34% a été instaurée par la Loi de Finances 2023 au profit de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (société en charge du financement des LGV Bordeaux Toulouse et Bordeaux Hendaye). L'instauration de cette nouvelle taxe a conduit à modifier la comptabilisation de la taxe de séjour. La taxe de séjour comptabilisée par la ville se limitera à la seule taxe de séjour communale pour les séjours postérieurs au 01/01/2024. La taxe de séjour de l'exercice N étant perçue pour partie au cours de l'exercice budgétaire N+1 (paiement des séjours réalisés au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent), l'exercice 2024 est un exercice de transition, retraçant encore une fraction de la taxe de séjour départementale 2023.

Les recettes encaissées sur 2024 correspondent par conséquent à la taxe de séjour communale, majorée de la taxe additionnelle départementale pour les seuls séjours antérieurs au 01/01/2024.

Ces recettes se sont élevées à 945,9 K€ en hausse de 79,7 K€ (+9,2%) par rapport à l'exercice précédent.

Article 73174 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
73174 : Taxe locale sur la publicité extérieure	382 273,63	359 278,79	-22 994,84	-6,0%

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est due par toute entreprise exploitant un support publicitaire (enseigne, préenseigne ou publicité) et ce, quelle que soit la nature de son activité.

En 2022, l'ensemble des dispositifs publicitaires présents sur le territoire communal avaient été recensés et mesurés conformément aux dispositions règlementaires en vigueur. Cette révision avait permis d'améliorer le rendement de cette taxe avec une recette de 398 269 €.

En 2023, les propriétaires ont optimisé les dispositifs ce qui a conduit à une première baisse de ces recettes de 15 995 €. Cette tendance à l'optimisation s'est confirmée avec une nouvelle baisse de 6% de ces recettes portant le produit de cette taxe à 359,3 K€ pour l'exercice 2024.

Article 73143 : Redevance des Mines

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
73143 : Redevance des mines	200 238,00	214 834,00	14 596,00	7,3%

Les entreprises minières sont, en contrepartie de l'exonération de la cotisation foncière des entreprises qui leur est accordée pour certaines activités, passibles des redevances départementale et communale des mines.

La redevance des mines est versée par Vermilion REP SAS, pour les concessions de « mines d'hydrocarbures » de Cazaux, des Mimosas et des Arbousiers. Cette redevance est proportionnelle à la valeur des produits extraits.

En 2023, la recette rattachée de 220 000 € a été annulée, le montant réel 2022 a été titré pour un montant de 247 835 € et le montant réel perçu au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à un montant de 172 403 €.

L'écart constaté entre le montant perçu au titre de la redevance des mines 2022 et de 2023 s'expliquait par la baisse de la production consécutive à l'incendie de juillet 2022.

En 2024, la recette perçue au titre de l'activité minière s'est élevé à 214,8 K€, en hausse de 7,3% par rapport au montant comptabilisé en 2023.

Article 73137 : Taxe sur les passagers du Banc d'Arguin

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
73137 : Taxe sur les passagers	24 465,57	46 025,92	21 560,35	88,1%

La taxe sur les passagers est perçue par les entreprises de transport public maritime qui desservent un espace naturel protégé tel que la Réserve Naturelle nationale du Banc d'Arguin.

La Ville perçoit cette taxe et la reverse au cours de l'exercice suivant au gestionnaire de l'espace naturel (la SEPANSO) par le biais d'une subvention de fonctionnement.

En 2022, cette taxe a fait l'objet d'un rattrapage de recettes au titre des exercices 2017 à 2021.

En 2023, cette recette a été établie au vu des dessertes de l'espace naturel pour un montant de 24 466 €.

En 2024, cette recette s'est élevée à 46,0 K€ en progression de 21,6 K€ (+88,1%).

LE CHAPITRE 74 : Dotations, subventions et participations

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	5 094 390,28	5 080 034,58	-14 355,70	-0,3%

Les recettes perçues au chapitre 74 Dotations, subventions et participations correspondent, aux versements reçus par la collectivité au titre des dotations d'Etat et, aux autres versements (subventions ou participations)

reçus de divers tiers, soit en vertu de la réglementation, soit en exécution de contrats ou conventions, soit sur décision unilatérale de la partie versante.

En 2024, ces recettes s'élèvent à 5,080 M€ et représentent 9,88% des RRF (9,86 % en 2023).

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

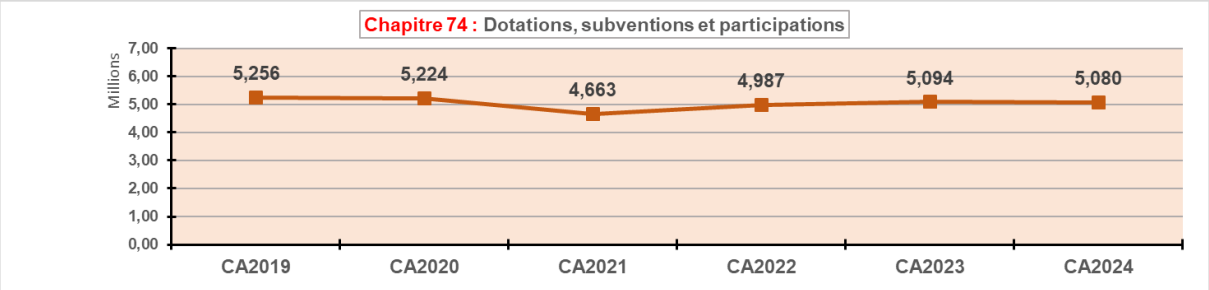

Pour mémoire, la réforme de la taxe d'habitation avait conduit à la suppression de la compensation des exonérations de taxe d'habitation qui représentaient 992 491 € en 2020.

Ce chapitre budgétaire est composé de :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
741 : D.G.F.	2 890 566,00	2 715 977,00	-174 589,00	-6,0%
744 : FCTVA	56 460,93	63 948,41	7 487,48	13,3%
747 : Participations	1 785 048,35	1 929 257,17	144 208,82	8,1%
748 : Compensations, attributions et autres participations	362 315,00	370 852,00	8 537,00	2,4%
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	**5 094 390,28**	**5 080 034,58**	**-14 355,70**	**-0,3%**

Les comptes 741 : DGF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
74111 : Dotation forfaitaire des communes	2 499 416,00	2 522 891,00	23 475,00	0,9%
741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	391 150,00	193 086,00	-198 064,00	-50,6%
741 : D.G.F.	**2 890 566,00**	**2 715 977,00**	**-174 589,00**	**-6,0%**

La commune de La Teste bénéficie depuis 2005 de 2 fractions de la Dotation Globale de Fonctionnement : la Dotation forfaitaire et la Dotation nationale de péréquation (DNP)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
74111 : Dotation forfaitaire des communes	2 499 416,00	2 522 891,00	23 475,00	0,9%

Article 74111 : Dotation forfaitaire : c'est la fraction principale de la Dotation Globale de Fonctionnement.

En 2024, compte tenu des critères de répartition, la dotation forfaitaire a augmenté de + 39 200 € (+22 032 € en 2023) en raison de la progression démographique de la commune (population DGF 2024 : 31 953 habitants vs 31594 en 2023), et a subi un écrêtement de - 17 725 € (0 € en 2023). Il en a

résulté une dotation d'un montant de 2 522 891 € en hausse de 23 475 € par rapport à 2023.

Pour mémoire, l'écrêtement de la dotation forfaitaire concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant logarithmé (application d'un coefficient qui varie en fonction croissante de la population, et réduit d'autant plus le potentiel fiscal par habitant que la population DGF est importante) est supérieur à 0,85 fois le potentiel fiscal moyen par habitant logarithmé. Cet écrêtement est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement constatées au compte administratif du budget principal de la pénultième année (N-2), donc celui de l'année 2022 pour la DGF 2024. Le montant de l'écrêtement n'est pas uniforme, il dépend de l'écart entre le potentiel fiscal et 0,85% du potentiel fiscal moyen, pondéré par la population DGF et une valeur de point.

En 2024, la dotation forfaitaire représente 4,9 % des RRF (taux identique à 2023).

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

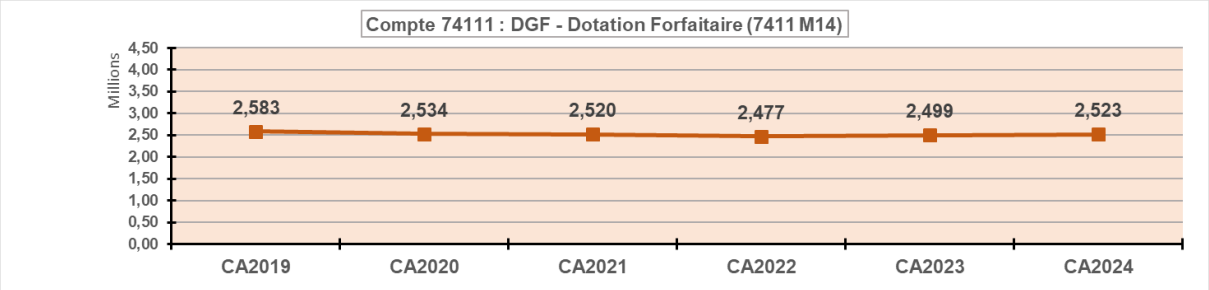

Article 741127 : Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	391 150,00	193 086,00	-198 064,00	-50,6%

La dotation nationale de péréquation est une dotation de péréquation qui a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

Sont éligibles à la DNP les communes qui ont un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant et qui ont un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.

Ainsi que le décrivent les graphiques ci-dessous, le potentiel fiscal de la commune et le potentiel financier ont fortement augmenté en 2023 et 2024 du fait de la réforme de la taxe d'habitation et de ses conséquences sur le calcul de ces agrégats. Ces 2 indicateurs sont désormais supérieurs aux moyennes constatées pour les communes de la même strate démographique.

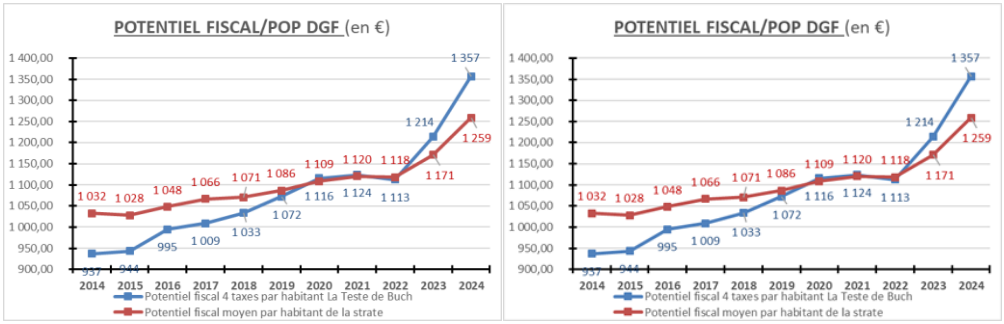

L'effort fiscal reste quant à lui, toujours supérieur à la moyenne de la strate.

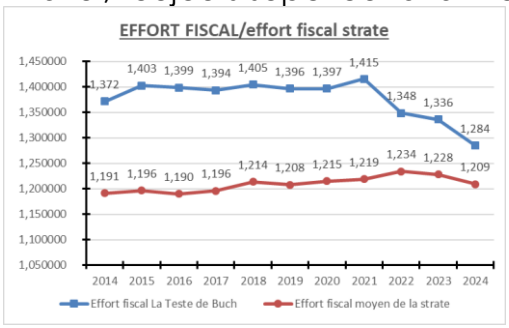

Il en résulte que la commune de La Teste de Buch a reçu, à titre de garantie non renouvelable, une attribution égale à 50% de l'attribution versée au titre de son éligibilité à la part principale en 2024.

L'évolution de cette recette au cours des 6 dernières années est décrite dans le graphique ci-dessous.

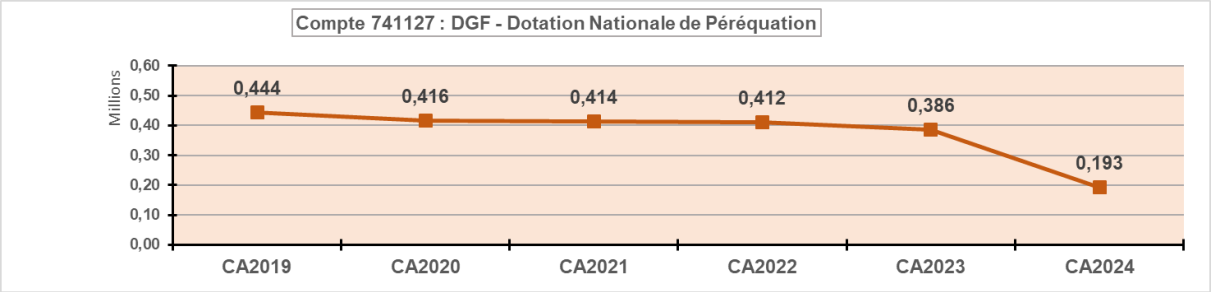

Article 744 : Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Depuis 2016, le FCTVA peut être obtenu sur des dépenses de fonctionnement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
744 : FCTVA	56 460,93	63 948,41	7 487,48	13,3%

Cette recette s'est élevée à 63,9 K€ en 2024. Cette dotation ne sera pas reconduite les années à venir, les dépenses de fonctionnement n'étant plus éligibles au versement de ce fonds de compensation.

Comptes 747 : Participations -subventions de fonctionnement perçues

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
747 : Participations	1 785 048,35	1 929 257,17	144 208,82	8,1%

Les subventions représentent des participations versées à la commune par nos partenaires (Etat, Département, COBAS, Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et EPIC-Hippocampus).

Les subventions de fonctionnement perçues représentent en 2024 3,75% des recettes réelles de fonctionnement (3,46% en 2023).

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

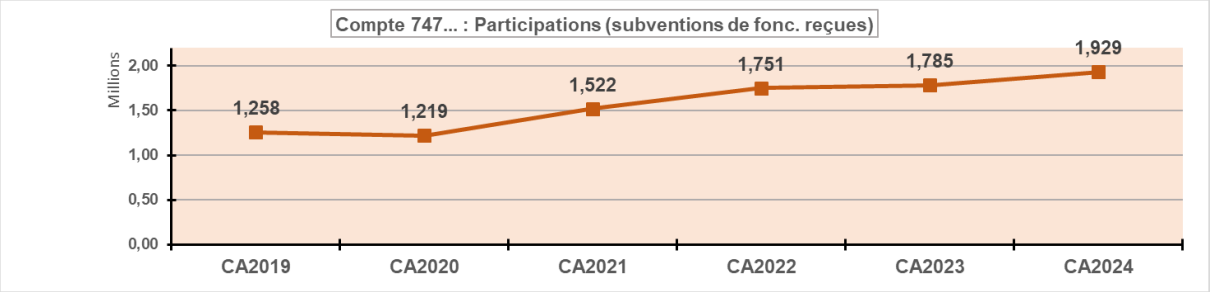

Les subventions, d'un montant cumulé de 1,929 M€ se ventilent budgétairement comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 7471 : Etat	35 918,68	21 061,52	-14 857,16	-41,4%
Comptes 7472 : Régions	164 683,00	0,00	-164 683,00	-100,0%
Comptes 7473 : Départements	92 946,93	61 730,33	-31 216,60	-33,6%
Comptes 7475 : Groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics	37 000,00	37 000,00	0,00	0,0%
Comptes 7477 : Fonds européens	0,00	310 543,15	310 543,15	NS
Comptes 7478 : Autres organismes	1 454 499,74	1 498 922,17	44 422,43	3,1%
747 : Participations	**1 785 048,35**	**1 929 257,17**	**144 208,82**	**8,1%**

L'article 74718 Autres, retrace les subventions de l'Etat. Elles s'élèvent en 2024 à 21,1 K€ en baisse de 14,9 K€. Les principales subventions perçues concernent les participations pour les élections (9,97 K€ pour l'organisation des élections législatives et européennes), la subvention de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (5,28 K€ pour l'installation de bacs à marée).

L'article 7472 Région n'a pas été mouvementé en 2024.

L'article 7473 Département retrace les subventions versées par le département de la Gironde. Elles s'élèvent en 2024 à 61,73 K€ en baisse de 31,22 K€. Les principales subventions perçues concernent les participations versées dans le cadre de la gestion des Prés Salés (21,2 K€), le nettoyage des plages (15,7 K€), les subventions versées au titre des espaces de vie sociale (14,0 K€) et la subvention Cap 33 (8,2 K€).

L'article 74751 GFP de rattachement retrace la subvention de la COBAS à la jeunesse pour un montant de 37 K€ montant identique aux années antérieures,

L'article 74772 FEDER retrace les subventions européennes versées au titre du FEDER. Elles comptabilisent les subventions perçues au titre de la stratégie locale 2019/2022. Cette subvention, a pour sa majeure partie été reversée au SIBA dans le cadre des opérations sous sa maîtrise d'œuvre.

L'article 74888 retracent les subventions versées par les « autres » financeurs que sont :

- La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour un montant de 1,463 M€ en baisse de 33,8 K€. La CAF, principal financeur de la commune de La Teste de Buch soutien par ses aides, le fonctionnement des services périscolaire, jeunesse, petite enfance et maisons de quartiers. L'aide versée est dirigée à hauteur de 13,4 % vers le périscolaire, 10,6 % vers la jeunesse, 12,0 % vers les maisons de quartier et à 64,0 % vers la petite enfance. Cette répartition est stable par rapport à 2023.
- L'EPIC-Hippocampus pour un montant de 30 K€ correspondant à la participation versée au titre de l'entretien des plages dont le montant est identique à la subvention 2023,
- La Fédération des Centres Sociaux participe à hauteur de 7 500 € au fonctionnement des maisons de quartiers/centres sociaux.

Les compensations fiscales

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
748 : Compensations, attributions et autres participations	362 315,00	370 852,00	8 537,00	2,4%

Les exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'État font l'objet de compensations fiscales aux collectivités locales et leurs EPCI. L'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnel (FDPTP) complète cet ensemble.

Ces recettes sont versées par l'Etat et par le Département de la Gironde. Elles correspondent pour l'essentiel, aux exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'État, aux dotations de recensement et de titres sécurisés versées par l'Etat et à l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnel versée par le Département.

Ces recettes s'élèvent en 2024 à 370,8 K€ en hausse de 8,5 K€ (+2,4%) et représentent 0,7% des RRF en 2024 (taux identique à 2023).

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

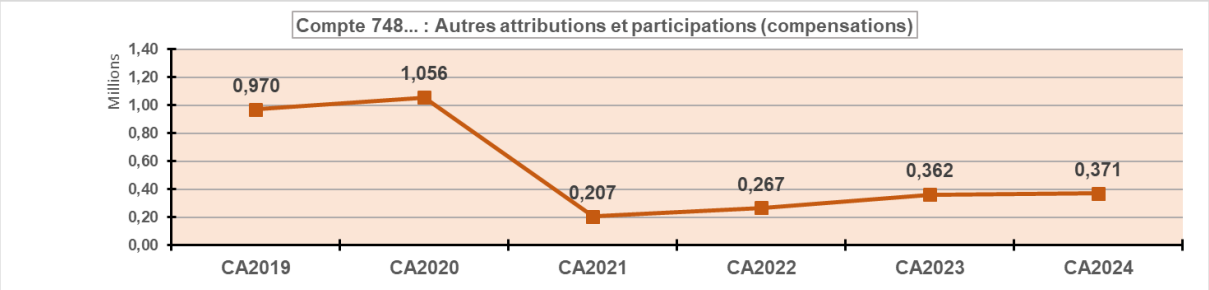

En 2020, la principale compensation concernait la Taxe d'habitation pour un montant de 992 491 €. Cette compensation a été supprimée en 2021 dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.

En 2024, les différentes composantes de ce compte sont :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Compte 7482 : Compensation pour perte de taxe additionnelle aux dro	3 911,00	2 591,00	-1 320,00	-33,8%
Comptes 7483 : Attributions de péréquation et de compensation	318 413,00	309 207,00	-9 206,00	-2,9%
Compte 7484 : Dotation de recensement	5 491,00	5 628,00	137,00	2,5%
Compte 7485 : Dotation pour les titres sécurisés	34 500,00	53 426,00	18 926,00	54,9%
748 : Compensations, attributions et autres participations	**362 315,00**	**370 852,00**	**8 537,00**	**2,4%**

L'exercice 2024 a été marqué par :

A l'article 7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, nous constatons une baisse de 1320 € par rapport à 2023.

Aux comptes 7483 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	318 413,00	304 512,00	-13 901,00	-4,4%
74836 : Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	0,00	4 695,00	4 695,00	NS
Comptes 7483 : Attributions de péréquation et de compensation	**318 413,00**	**309 207,00**	**-9 206,00**	**-2,9%**

Nous constatons une érosion de l'article 74833 Compensation des exonérations de taxe exonérations de taxes foncières des entreprises (Cf. l'exonération de 50% de la taxe foncière sur les locaux industriels).

Attribution du fonds de péréquation départemental à la taxe professionnelle une recette de 4 695 € au titre de l'exercice 2024. Cette recette d'un montant de 4 980 € en 2023 avait été imputée à tort à l'article 741127 DNP.

A l'article 7484 Dotation de recensement, nous constatons une augmentation corrélative à la hausse de la population communale par suite du recensement 2024.

A l'article 7485 Dotation pour titres sécurisés (Cartes Nationales d'Identité et passeports), nous constatons la montée en puissance de cette dotation suite à la mise en place de ces équipements en mairie (+18 926 €).

LE CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	1 052 437,78	998 572,37	-53 865,41	-5,1%

Ces recettes correspondent aux loyers perçus ainsi qu'aux redevances relatives aux Délégations de Service Public. En 2024, ces recettes représentent 2,0% des recettes réelles de (0,7% en 2022).

Ces recettes ont augmenté significativement en 2023 en raison du passage en M57 qui a transféré les recettes exceptionnelles (indemnités de sinistres, régularisations comptables) sur le chapitre.

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

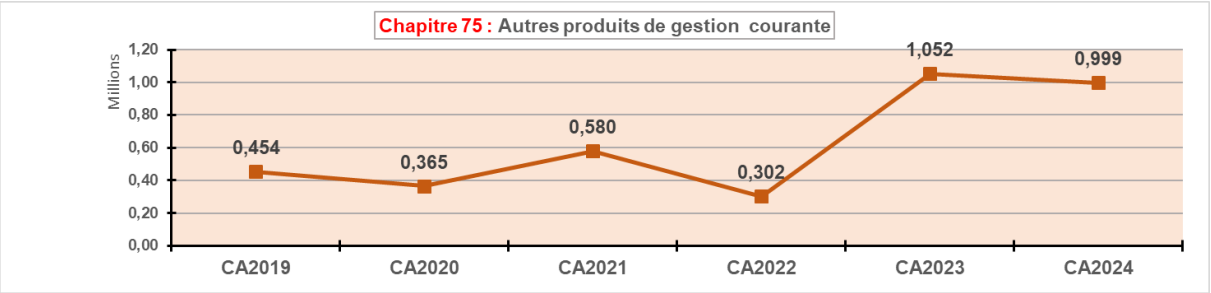

Ces recettes se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Compte 752 : Revenus des immeubles	241 022,21	256 773,84	15 751,63	6,5%
Compte 755 : Dédits et pénalités perçus	74 729,09	8 122,99	-66 606,10	-89,1%
Compte 756 : Libéralités reçues	51 000,00	35 500,00	-15 500,00	-30,4%
Comptes 758 : Produits divers de gestion courante	685 686,48	698 175,54	12 489,06	1,8%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	**1 052 437,78**	**998 572,37**	**-53 865,41**	**-5,1%**

Elles correspondent pour l'essentiel :

- Au compte 752 Revenu des immeubles : les produits encaissés en 2024 au titre de la location s'élèvent à 256 774 € (241 022€ en 2023). Ces recettes comprennent la location des immeubles et la location des salles.
- Au compte 755 Dédits et pénalités perçus : les produits encaissés en 2024 correspondent des astreintes pénales en matière d'urbanisme pour un montant de 8,1 K€. En 2023, le montant titré intégrait la pénalité PPP relative aux obligations d'entretien et de maintenance de 73,9 K€.
- Au compte 756 Libéralités reçues : les produits encaissés en 2024 au titre du festival Olivier Marchal.
- Au compte 758 Produits divers de gestion courante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Comptes 7581 : Redevances diverses	268 922,81	94 534,40	-174 388,41	-64,8%
Comptes 7584 : Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	13,85	13,85	NS
Comptes 7588 : Autres produits divers de gestion courante	416 763,67	603 627,29	186 863,62	44,8%
Comptes 758 : Produits divers de gestion courante	**685 686,48**	**698 175,54**	**12 489,06**	**1,8%**

Les écritures relatives aux :

- Remboursements assuranciels sur sinistres pour un montant de 437,9 K€ (8,0 K€ en 2023),
- Régularisations comptables (régularisations de charges sur rattachements, écritures de régularisations Sogeres et EPIC-Hippocampus) pour un montant de 154,0 K€ (315,6 K€ en 2023),
- Les remboursements sur formations initiales de policiers municipaux lors de leurs mutation 7,4 K€ en 2024 (0 € en 2023)
- Pénalités perçues sur jugements pour un montant de 4,3 K€ (0 K€ en 2023),
- Des avoirs pour un montant de 6,63 K€ (93,2 K€ en 2023).

Les recettes financières et exceptionnelles

Cet agrégat retranscrit les recettes réelles de fonctionnement hors « gestion ».

Il se décompose en :

Le chapitre 76 : produits financiers

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 76 : Recettes financières	218 808,15	334 809,92	116 001,77	53,0%

Le compte 76 enregistre les produits financiers résultant des opérations financières de la collectivité. Elles correspondent d'une part à la rémunération des parts sociales détenues par la Ville sur des établissements bancaires, d'autre part, les intérêts perçus sur les placements de trésorerie sur les comptes à terme tel que le décrit la répartition suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Compte 7621 : Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	650,06	612,75	-37,31	-5,7%
Compte 7688 : Autres	218 158,09	334 197,17	116 039,08	53,2%
Chapitre 76 : Recettes financières	**218 808,15**	**334 809,92**	**116 001,77**	**53,0%**

A l'article 7621 Produits des autres immobilisations financières, nous enregistrons la rémunération des parts sociales détenues par la ville.

A l'article 7688 Autres, nous enregistrons les intérêts des placements de trésorerie.

En effet, en 2023, conformément aux dispositions prévues en matière de placement de trésorerie, la ville a placé sur des comptes à terme les produits de cession d'immobilisations réalisés au cours des exercices antérieurs. Ces placements ont permis de générer une recette évaluée au 31 décembre 2023 à 218,2 K€. Le placement n'ayant pas été soldé à cette date, cette recette a fait l'objet d'un rattachement de produits sur l'exercice 2023.

En 2024, ces placements ont été soldés et une fraction de ces placements (4,517 M€) ont été placés sur des nouveaux comptes à terme au 07/08/2024 pour une durée d'une année. Les produits de ces placements se sont élevés à 334,2 K€.

Ces recettes représentent en 2024, 0,7% des recettes réelles de fonctionnement (0,4% en 2023).

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

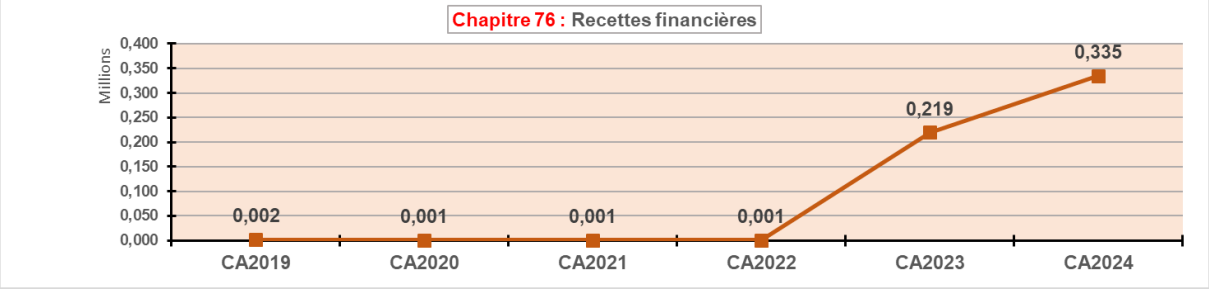

Le chapitre 77 : Produits spécifiques

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 77 : Recettes exceptionnelles	4 647 625,20	839 376,40	-3 808 248,80	-0,82

L'instruction M57 en vigueur depuis le 01/01/2023 réduit le chapitre 77 aux recettes spécifiques c'est-à-dire aux produits de cessions d'immobilisation et aux annulations de mandats sur exercices clos.

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

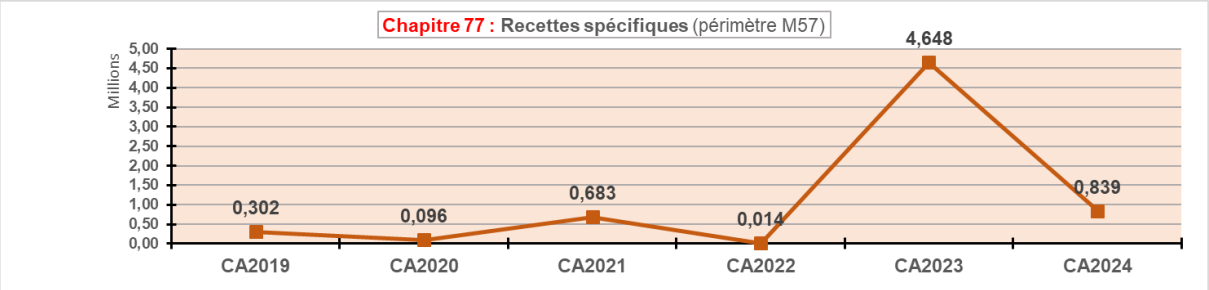

Article 773 : Mandats annulés sur exercices clos

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Compte 773 : Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	21 100,00	2 178,63	-18 921,37	-89,7%

En 2024, les produits spécifiques, hors produits de cessions se déclinent correspondent aux annulations de mandats sur exercices clos réalisés dans le cadre des opérations de clôture du viager pour un montant de 2 179 €.

Article 775 : Les produits de cessions d'immobilisations

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Compte 775 : Produits des cessions d'immobilisations	4 626 525,20	837 197,77	-3 789 327,43	-81,9%

Le compte 775 enregistre le prix de vente des cessions d'actifs ainsi que les indemnités versées par les compagnies d'assurance en cas de sinistre total.

Ces produits figurent en exécution à l'article 775 Produits des cessions d'immobilisations du chapitre 77 de la section de fonctionnement. Toutefois, il est à noter que ces recettes figurent en recettes d'investissement et au chapitre 024 lors du vote du budget et que ce chapitre n'est pas exécuté comptablement.

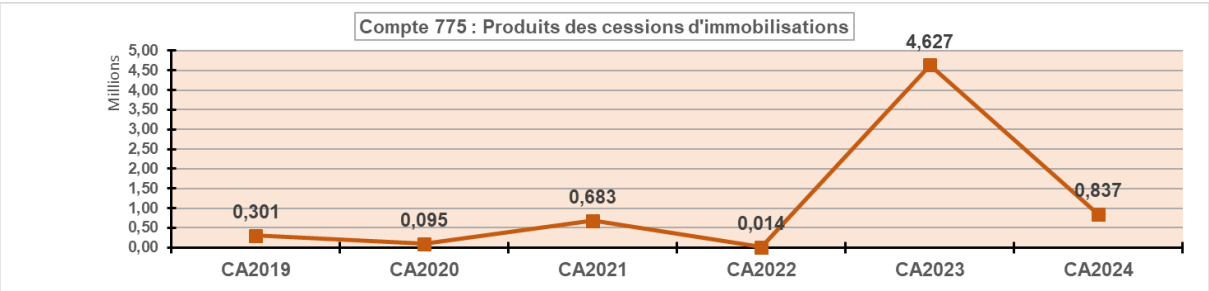

Ces produits correspondent à :

Des cessions foncières pour un montant total de 837 198 € (4 525 580 € en 2023) correspondant à :

- la vente des terrains batis « Franklin-Gambetta » sis rue Pierre Dignac, rue du 14 juillet, rue du Général Castelnau et place Gambetta à La Teste de Buch, à la société SSCV Gambetta pour un montant de 762 373 €,
- la vente d'un terrain sis rue de la Migreque aux époux Poinsard pour un montant de 6 500 €,
- la vente du terrain sis 18B rue des Maraichers au département de la Gironde dans le cadre d'un échange foncier pour un montant de 3 925 €,
- la vente d'un terrain sis Chemin des Facteurs aux époux Roustaing pour un montant de 1 €,

o La cession du matériel et du mobilier de la cuisine centrale (réformés) suite à sa fermeture, pour un montant cumulé de 35 629 €,

o La cession de 8 véhicules obsolètes pour un montant cumulé de 28 770 € (81 241 € en 2023).

LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	173 441,49	1 032 966,96	859 525,47	495,6%

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.

Les opérations d'ordre n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.

Les recettes de fonctionnement ont une contrepartie équivalente en dépenses d'investissement.

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

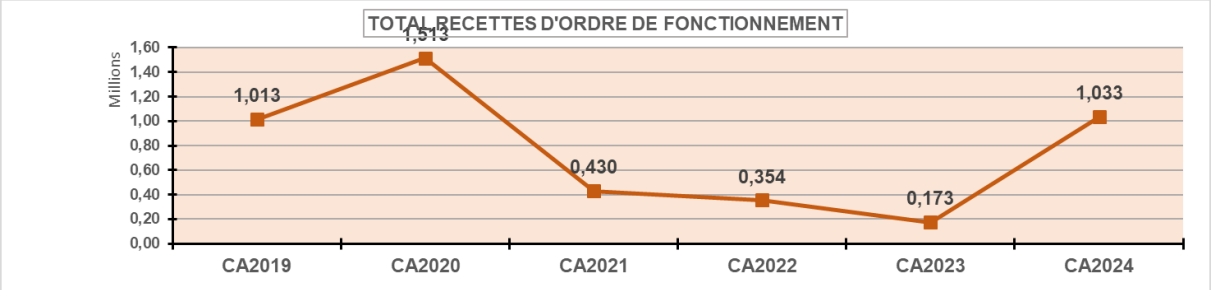

Ces dépenses correspondent exclusivement au chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 1 032 967 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 441,49	1 032 966,96	859 525,47	495,6%

Ce chapitre retranscrit les écritures relatives aux :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
722 : Immobilisations corporelles	44 916,00	241 986,00	197 070,00	438,8%
776 : Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	5 686,68	699 057,56	693 370,88	12192,9%
777 : Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	122 838,81	91 923,40	-30 915,41	-25,2%
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**173 441,49**	**1 032 966,96**	**859 525,47**	**495,6%**

- A l'article 722 Travaux en régie, nous enregistrons les immobilisations réalisées par les services municipaux pour un montant total de 241 986 € (44 916 € en 2023),
- A l'article 777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat, nous enregistrons les amortissements des subventions d'investissement transférables pour un montant de 91 923 € (122 839 € en 2023),
- A l'article 7761 Moins-values réalisées sur les cessions d'immobilisations, sont enregistrées les moins-values. Celles-ci se sont élevées à un montant de 699 058 € en 2024 (5 687 € en 2022).

CHAPITRE 002 : Excédents reportés de N-1

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	11 450 278,66	11 799 094,25	348 815,59	3,0%

La reprise des résultats intervient après le vote du compte administratif, ou lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant en cas de reprise anticipée des résultats. Elle se traduit par l'inscription des lignes budgétaires suivantes :

- 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ;
- 002 Résultat de fonctionnement reporté ;

Le chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté, intègre par conséquent sur l'exercice en cours, le résultat de fonctionnement constaté au CA de l'exercice précédent après avoir affecté en section d'investissement l'excédent de fonctionnement capitalisé correspondant au besoin financement de la section d'investissement.

En 2024, la délibération d'affectation des résultats 2023 adoptée avait conduit à affecter 11 799 094,25 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté du budget principal.

Cette recette n'est pas exécutée budgétairement.

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

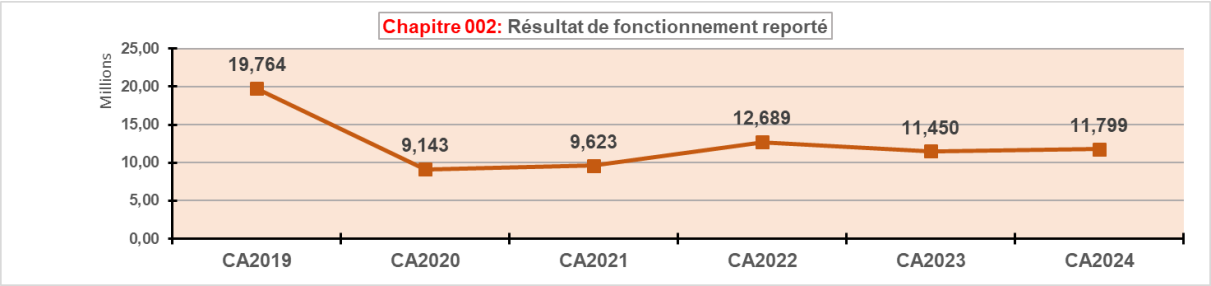

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles et de nature à modifier le patrimoine de la commune.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	324 200,87	208 956,50	-115 244,37	-35,5%	271 657,12
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	1 010 112,21	1 144 432,26	134 320,05	13,3%	69 167,82
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	9 259 721,35	13 641 408,36	4 381 687,01	47,3%	1 846 157,48
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	5 794 024,71	9 929 388,45	4 135 363,74	71,4%	1 175 533,33
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	**16 388 059,14**	**24 924 185,57**	**8 536 126,43**	**52,1%**	**3 362 515,75**
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves	0,00	7 703,49	7 703,49	NS	0,00
Chapitre 13 : Subventions	17 759,50	520 886,18	503 126,68	2833,0%	0,00
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	2 051 335,56	1 891 669,96	-159 665,60	-7,8%	0,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	**2 069 095,06**	**2 420 259,63**	**351 164,57**	**17,0%**	**0,00**
Chapitre 45 : Total des opérations pour le compte de tiers	167 512,14	1 879 551,91	1 712 039,77	1022,0%	409 802,49
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	**18 624 666,34**	**29 223 997,11**	**10 599 330,77**	**56,9%**	**3 772 318,24**
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 441,49	1 032 966,96	859 525,47	495,6%	0,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	2 670 938,24	122 125,24	-2 548 813,00	-95,4%	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	**2 844 379,73**	**1 155 092,20**	**-1 689 287,53**	**-59,4%**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**21 469 046,07**	**30 379 089,31**	**8 910 043,24**	**41,5%**	**3 772 318,24**
Pour information D001 Solde d'exécution reporté de N-1	3 046 519,76	1 839 782,10	-1 206 737,66	-39,6%	0,00

Le Compte administratif retrace en section d'investissement :

- Les dépenses mandatées c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un paiement aux fournisseurs,
- Les restes à réaliser à la date du 31 décembre de l'exercice. Ces dépenses correspondent aux dépenses engagées juridiquement auprès de tiers.

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

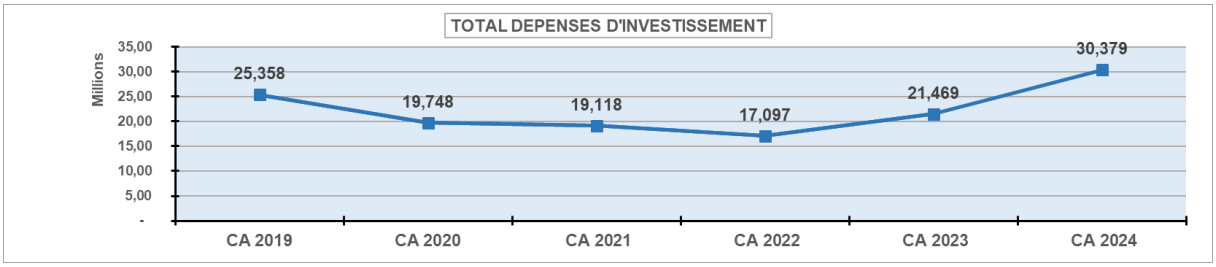

Les dépenses d'investissement se décomposent comme les dépenses de fonctionnement en dépenses réelles et en dépenses d'ordre.

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**21 469 046,07**	**30 379 089,31**	**8 910 043,24**	**41,5%**	**3 772 318,24**

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

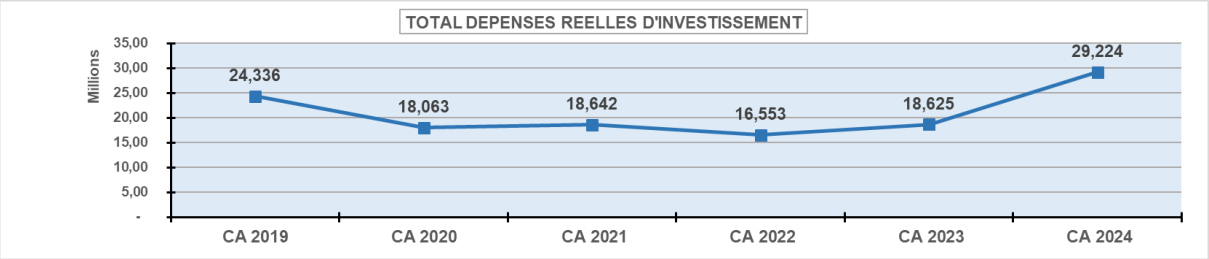

Ces dépenses se décomposent en dépenses d'équipement, en dépenses financières et en opérations pour le compte de tiers.

Les dépenses d'équipement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	324 200,87	208 956,50	-115 244,37	-35,5%	271 657,12
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	1 010 112,21	1 144 432,26	134 320,05	13,3%	69 167,82
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	9 259 721,35	13 641 408,36	4 381 687,01	47,3%	1 846 157,48
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	5 794 024,71	9 929 388,45	4 135 363,74	71,4%	1 175 533,33
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	**16 388 059,14**	**24 924 185,57**	**8 536 126,43**	**52,1%**	**3 362 515,75**

Les dépenses d'équipement ont pour résultat l'entrée d'un bien destiné à rester durablement dans le patrimoine de la commune. Elles sont comptabilisées aux chapitres budgétaires 20 Immobilisation incorporelles, 204 Subventions versées, 21 Immobilisations corporelles et 23 Immobilisations en cours.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT MANDATEES	**16 388 059,14**	**24 924 185,57**	**8 536 126,43**	**52,1%**
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT RESTANT A REALISER	**5 258 533,21**	**3 362 515,75**	**-1 896 017,46**	**-36,1%**

La tendance constatée sur ces dépenses au cours des 6 dernières années est la suivante :

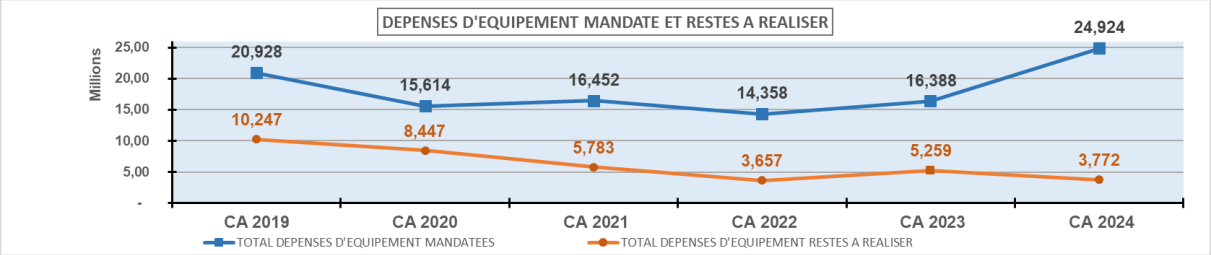

Ces dépenses ont atteint en 2024 un summum avec près de 25 M€ de dépenses d'équipement réalisé sur un exercice budgétaire

Ces dépenses d'équipement sont gérées selon 2 modes, dans le cadre pluriannuel par le biais des AP/CP, et dans le cadre annuel (hors AP/CP).

Le tableau ci-dessous retranscrit cette répartition et la montée en puissance des opérations en AP/CP qui représentent désormais 70,2% des dépenses mandatées en 2024.

Exercice	Dépenses mandatées gérées hors AP/CP	Dépenses mandatées gérées en AP/CP	Dépenses Mandatées(total)	Taux de dépenses mdté gérées hors AP/CP	Taux de dépenses mdté gérées en AP/CP	Taux de dépenses RAR gérées hors AP/CP	Taux de dépenses RAR gérées en AP/CP	dépenses restant à réaliser gérées hors AP/CP	dépenses restant à réaliser gérées en AP/CP
2019	20 928 277,59	**0,00**	20 928 277,59	100,0%	**0,0%**	100,0%	**0,0%**	10 247 393,19	**0,00**
2020	15 613 580,13	**0,00**	15 613 580,13	100,0%	**0,0%**	100,0%	**0,0%**	8 447 321,71	**0,00**
2021	16 451 834,09	**0,00**	16 451 834,09	100,0%	**0,0%**	100,0%	**0,0%**	5 782 739,38	**0,00**
2022	9 173 469,10	**5 184 560,76**	14 358 029,86	63,9%	**36,1%**	70,3%	**29,7%**	2 572 539,14	**1 084 904,69**
2023	5 147 932,84	**11 240 126,30**	16 388 059,14	31,4%	**68,6%**	42,7%	**57,3%**	2 290 604,38	**3 067 928,83**
2024	7 427 823,57	**17 496 362,00**	24 924 185,57	29,8%	**70,2%**	31,8%	**68,2%**	1 067 976,79	**2 294 538,96**

D'un point de vue graphique :

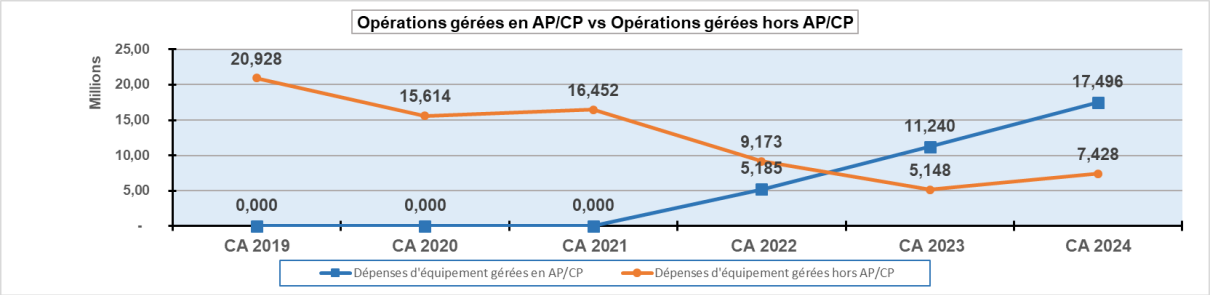

Ces dépenses se ventilent par fonction M57 comme suit :

Répartition par fonction M57	2023	2024	Ecarts	Variation
Fonction 0 : Services généraux	2 833 093,89	4 177 278,34	1 344 184,45	47,4%
Fonction 1 : Sécurité	1 820 700,00	1 961 909,14	141 209,14	7,8%
Fonction 2 : Enseignement, formation professionnelle et apprent	189 457,72	236 787,70	47 329,98	25,0%
Fonction 3 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 152 592,93	4 368 632,03	2 216 039,10	102,9%
Fonction 4 : Santé et action sociale	91 423,76	322 691,40	231 267,64	253,0%
Fonction 5 : Aménagement des territoires et habitat	1 565 473,66	2 629 317,28	1 063 843,62	68,0%
Fonction 6 : Action économique	235 228,94	495 602,25	260 373,31	110,7%
Fonction 7 : Environnement	972 742,45	1 407 550,41	434 807,96	44,7%
Fonction 8 : Transports	6 527 345,79	9 324 417,02	2 797 071,23	42,9%
	16 388 059,14	**24 924 185,57**	**8 536 126,43**	**52,1%**

En ce qui concerne les taux de réalisation des dépenses d'équipement :

Exercice	Total Budgété	Total Mandaté	Total Restes à réaliser	taux Mandaté	taux RAR	Taux d'engag.
2019	37 367 644,73	20 928 277,59	10 247 393,19	**56%**	**27%**	**83%**
2020	31 362 680,19	15 613 580,13	8 447 321,71	**50%**	**27%**	**77%**
2021	24 688 941,37	16 451 834,09	5 782 739,38	**67%**	**23%**	**90%**
2022	20 644 509,38	14 358 029,86	3 657 443,83	**70%**	**18%**	**87%**
2023	24 579 381,08	16 388 059,14	5 358 533,21	**67%**	**22%**	**88%**
2024	33 466 789,90	24 924 185,57	3 362 515,75	**74%**	**10%**	**85%**
Moyenne sur période 2020-2024				**65%**	**20%**	**85%**

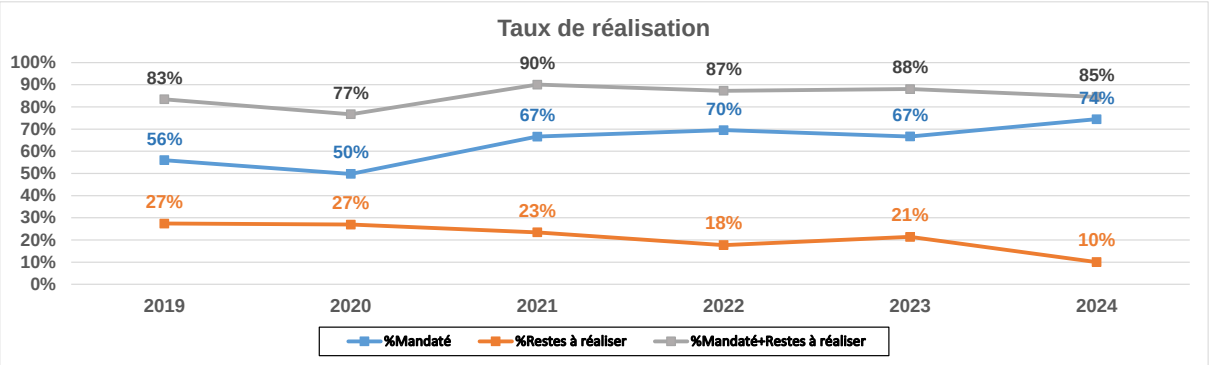

Le graphique ci-dessus fait apparaitre :

- Un taux de mandatement des dépenses d'équipement prévues budgétairement de plus de 74 % à comparer à 67 % des crédits votés en 2023,
- Un taux de restes à réaliser de 10% en 2024, à comparer à 21% en 2023,
- Un taux d'engagement des dépenses d'équipement (taux de mandaté + taux de restes à réaliser) de 85% en 2024, à comparer à 88% en 2023.

La mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements et sa déclinaison budgétaire en AP/CP permet d'améliorer significativement le taux d'engagement des crédits votés.

Ces opérations d'équipement mandatées en 2024 se répartissent selon la nouvelle nomenclature fonctionnelle M57 comme suit :

- **En fonction 0 : Services généraux : 4,177 M€,** les opérations les plus significatives :
  - ✓ Les travaux d'aménagement de la maison de quartier des Coqs rouges,
  - ✓ Les travaux du schéma directeur immobilier, comprenant les travaux de remise aux normes de la Maison des Associations
  - ✓ La modernisation et la sécurisation du matériel informatique pour l'ensemble des services,
  - ✓ L'agencement et la sécurisation de l'Hôtel de Ville,
  - ✓ L'acquisition de véhicules et de matériel technique, …

- **En fonction 1 : Sécurité : 1,961 M€,** les opérations les plus significatives :
  - ✓ La construction de l'hôtel de police municipal,
  - ✓ L'acquisition de matériel et de véhicules (motos) pour la police municipale,
  - ✓ Les moyens informatiques pour la police municipale,

- ✓ L'acquisition de radars pédagogiques,
- ✓ L'acquisition de matériel pour la surveillance des plages, …

- **En fonction 2 : Enseignement formation professionnelle : 236 788 €,** les opérations les plus significatives :
  - ✓ La construction d'une aire de jeux à l'école maternelle Samuel Paty,
  - ✓ Les travaux d'économie d'énergie dans les écoles,
  - ✓ Le matériel pédagogique et le mobilier scolaire,
  - ✓ L'équipement informatique des écoles, …
- **En fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse sports et loisirs : 4,369 M€,** les opérations les plus significatives :
  - ✓ **En matière culturelle :**
    - La construction du conservatoire de musique,
    - Le lancement des études du bâtiment des archives, …
  - ✓ **En matière sportive :**
    - La rénovation de la piste d'athlétisme de la plaine des sports,
    - La création des vestiaires tribunes du stade du Clavier,
    - Les travaux de rénovation de la salle Coubertin,
    - Les travaux à la plaine des sports : salle Turpin, boulodrome, arrosage, stade VTT, …
  - ✓ **En matière de jeunesse :**
    - Les aires de jeux
    - Le lancement de études pour le bâtiment et les abords de l'opération ALSH à Bonneval, …

- **En fonction 4 : Santé et action sociale : 322 691 €,** les opérations les plus significative :
  - ✓ Les travaux dans les différentes maisons de quartier,
  - ✓ Les travaux d'extension de la maison de la Petite Enfance, …
- **En fonction 5 : Aménagement des territoires et habitat : 2,629 M€,** les opérations les plus significatives sont :
  - ✓ Les travaux éclairage public,

- ✓ Les travaux d'aménagement d'espaces verts (ronds-points, espaces verts, aménagements de rues),
- ✓ Les travaux sur le patrimoine locatif de la commune,
- ✓ Les acquisitions foncières, …

- **En fonction 6 : Action économique : 495 602 €,** les opérations les plus significatives correspondent :
  - ✓ Aux travaux du Plan plages de la Salie Nord,
  - ✓ La sécurisation des accès à la Dune du Pilat, …
- **En fonction 7 : Environnement : 972 742 €,** les opérations les plus significatives correspondent :
  - ✓ Aux travaux de confortement des perrés,
  - ✓ A l'installation d'ombrières photovoltaïques au pôle technique,
  - ✓ À l'acquisition d'une parcelle de la forêt usagère,
  - ✓ Au financement de la part communale de la Cabane Tchanquée n° 3,
  - ✓ Aux travaux sur le réseau des eaux pluviales,
  - ✓ À l'acquisition du matériel et de véhicules,
  - ✓ À la poursuite du programme d'installation de sanitaires publics, …
- **En fonction 8 : Transports : 6,527 M€,** les opérations les plus significatives correspondent aux aménagements suivants :
  - ✓ **À La Teste :** le chemin des Facteurs, les rues des Poilus, Montaigne, Joliot-Curie, La Pérouse, du Président Carnot, du Port, Pierre de Coubertin, de Chanzy, et Camille Pelletan, de l'avenue du Pays de Buch, du général De Gaulle, de la place Jean Hameau et Jean Jaurès et du parking de l'Hôtel de police, …
  - ✓ **À Cazaux :** les rue Edmond Doré, et Guynemer, les abords du stade du Clavier…
  - ✓ **Au Pyla :** les avenues des Dunes, le secteur de la Corniche, …

Les dépenses financières

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	2 069 095,06	2 420 259,63	351 164,57	17,0%	0,00

Les dépenses financières de la section d'investissement correspondent aux dépenses liées aux différents remboursements rendus nécessaires pour mener à bien les dépenses d'équipement.

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

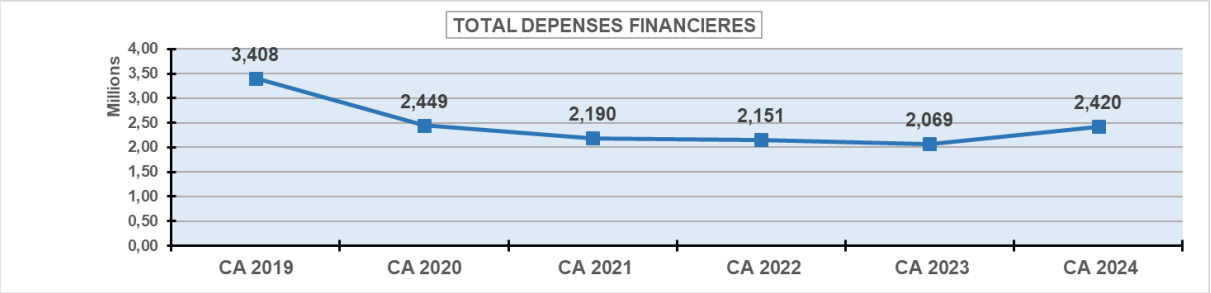

Cet agrégat se compose essentiellement des remboursements de capital, de la dette mais aussi de remboursements, de dotation et de subventions.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves	0,00	7 703,49	7 703,49	NS	0,00
Chapitre 13 : Subventions	17 759,50	520 886,18	503 126,68	2833,0%	0,00
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	2 051 335,56	1 891 669,96	-159 665,60	-7,8%	0,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	**2 069 095,06**	**2 420 259,63**	**351 164,57**	**17,0%**	**0,00**

LE CHAPITRE 10 : Dotations, fonds divers et réserves

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Restes à réaliser au 31/12/2024	Ecarts CA2024-CA2023	Variation
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves	-	7 703,49	-	7 703,49	NS

Ce chapitre retrace habituellement les remboursements de taxes d'urbanisme liés aux annulations de permis de construire et à la fraction de la taxe d'aménagement payée par la commune au titre de ses propres permis de construire. En 2024, ce compte a été mouvementé pour prendre en compte les minorations du FCTVA consécutives à des cessions d'immobilisation pour un montant de 7,7 K€.

LE CHAPITRE 13 : Subventions

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 13 : Subventions	2 069 095,06	2 420 259,63	351 164,57	17,0%	0,00

Ce chapitre retrace les annulations sur subventions d'investissement.

En 2022 et 2023, les subventions Etat (58,4 K€) et FEDER (328,4 K€) relatives à la part investissement de la stratégie locale 2019/2022 à maîtrise d'ouvrage du SIBA avait été imputée en investissement. Les subventions Etat et COBAS perçues au titre de l'aménagement des pistes cyclables en 2023 ont été imputées à tort au chapitre 13 pour un montant cumulé de 134,1 K€.

En 2024, pour donner suite à la demande du SGC de Belin-Beliet-Biganos, les recettes relatives à la stratégie locale 2019/2022 ont été ré-imputées, pour ces mêmes montants, en fonctionnement ce qui a conduit à leurs annulations sur les comptes 1311 et 13172 et à leur comptabilisation en 74718 Subvention de fonctionnement Etat et 74772 Subvention de Fonctionnement FEDER. Concernant les subventions pistes cyclables, elles ont été ré-imputées pour le même montant, sur les opérations sous mandat COBAS correspondantes.

LE CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilés

Ce chapitre retrace les remboursements de capital lié à la dette de la ville et accessoirement, les remboursements de cautions versées dans le cadre des baux de location.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	2 051 335,56	1 891 669,96	-159 665,60	-7,8%	0,00

Ces dépenses se déclinent en remboursement du capital de la dette bancaire, en remboursement de loyers financiers du contrat de partenariat public privé, et accessoirement en remboursement d'autres dette (viager et prêts à taux zéro de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Compte 1641 : Emprunts en euros	1 708 400,16	1 556 730,14	-151 670,02	-8,9%	0,00
Compte 1675 : Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et	303 332,61	314 838,19	11 505,58	3,8%	0,00
Compte 1687 : Autres dettes	39 602,79	20 101,63	-19 501,16	-49,2%	0,00
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	**2 051 335,56**	**1 891 669,96**	**-159 665,60**	**-7,8%**	**0,00**

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

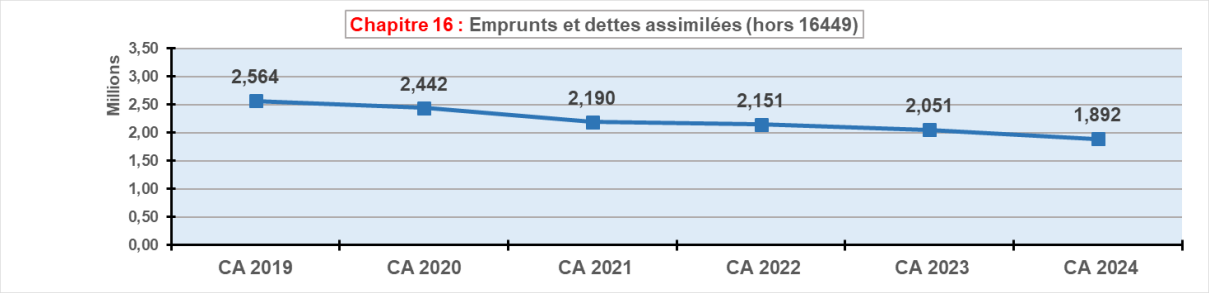

Au compte 1641 : Remboursement de capital de la dette bancaire

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Compte 1641 : Emprunts en euros	1 708 400,16	1 556 730,14	-151 670,02	-8,9%	0,00

Cette dépense figure à l'article 1641 Emprunts en euros. Elle correspond aux remboursements prévus contractuellement avec les établissements bancaires.

La tendance constatée sur les 6 dernières années est la suivante :

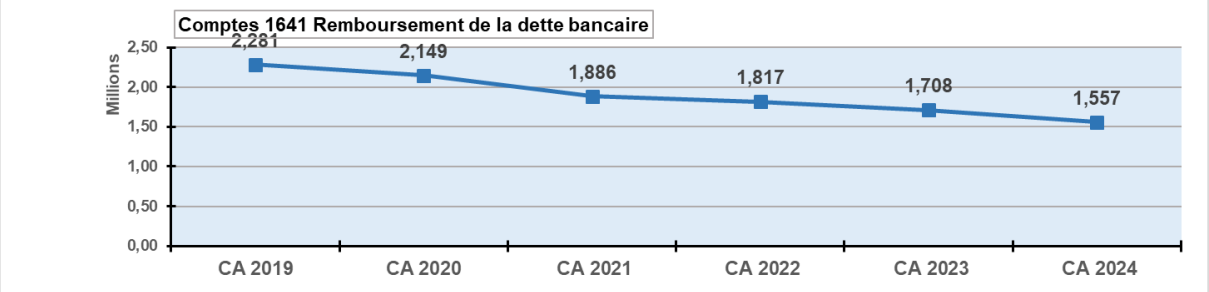

Au compte 1675 le remboursement de capital de la dette du contrat PPP

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Compte 1675 : Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat	303 332,61	314 838,19	11 505,58	3,8%	0,00

Les remboursements prévus au contrat souscrit avec la société Auxifip figurent à l'article 1675 Dette afférente aux Partenariats Publics Privés. Il retranscrit budgétairement la part « capital » du loyer financier L1 du PPP Hôtel de Ville.

Compte tenu du caractère fixe de l'annualité (capital + intérêts), la tendance constatée sur les 6 dernières années est orientée à la hausse :

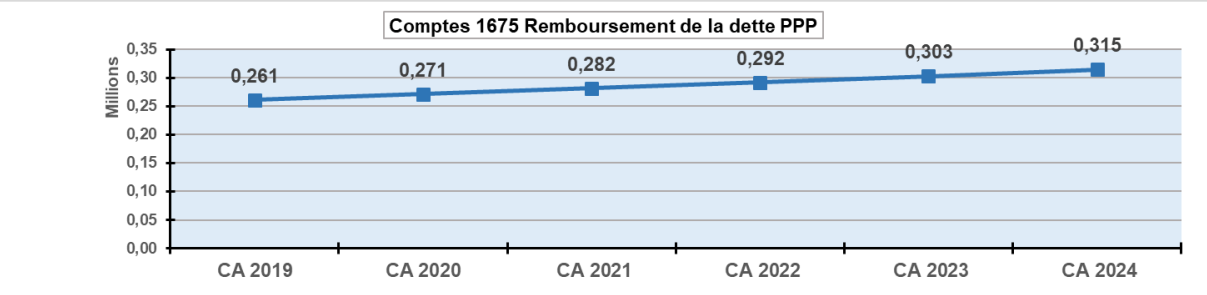

Au compte 16878 : l'annuité « viager » versée au titre de l'acquisition du bar tabac « Le Diplomate » et les prêts à taux zéro CAF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Compte 1687 : Autres dettes	39 602,79	20 101,63	-19 501,16	-49,2%	0,00

Les remboursements de cette annuité figurant au compte 16878 Autres dettes

– autres organismes et particuliers, correspondent à la rente viagère versée au titre de l'acquisition du bar tabac « Le Diplomate » dans le cadre de la construction de l'hôtel de ville et aux remboursements des prêts à taux zéro versés par la CAF dans le cadre du financement des travaux sur les maisons des habitants.

Le prêt relatif au viager est désormais soldé.

La tendance constatée sur ces dépenses au cours des 6 dernières années est la suivante :

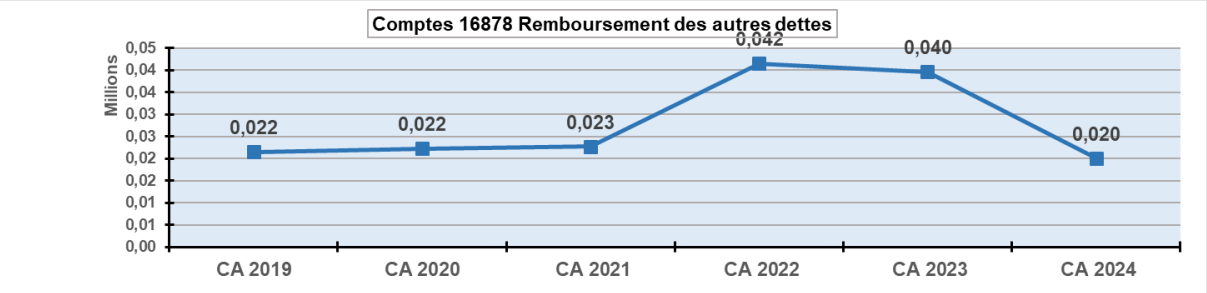

L'encours de dette au 31 décembre 2024

ENCOURS DE DETTE au 31 décembre de l'exercice	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dette bancaire	22 851 420,85	21 088 569,54	19 281 056,81	17 475 166,79	15 766 766,63	17 210 036,49
Dette PPP	7 470 083,61	7 198 805,81	6 917 238,34	6 624 990,80	6 321 658,19	6 006 820,00
Dette viager	94 279,93	72 108,65	49 383,85	25 860,81	2 178,63	-
Dette PTZ CAF	-	-	89 619,00	71 696,00	53 773,00	35 850,00
TOTAL ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N	**30 415 784,39**	**28 359 484,00**	**26 337 298,00**	**24 197 714,40**	**22 144 376,45**	**23 252 706,49**

L'évolution de cet encours sur les 6 dernières années est décrite par le graphique ci-dessous :

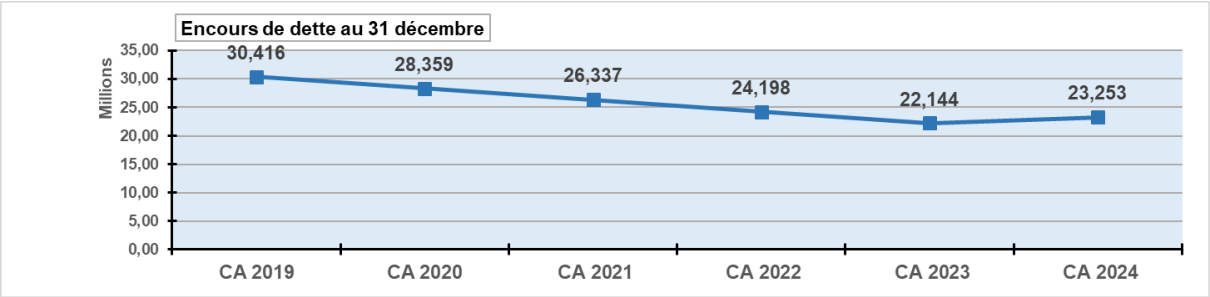

L'exercice 2024 a été marqué par la souscription d'un prêt d'un montant de 3 M€ à la fin du mois de novembre. Ce prêt sur 15 ans à échéances trimestrielles n'a pas modifié le profil des remboursements de capital sur 2024, mais il a modifié l'encours de dette ainsi que la répartition entre prêteurs.

Prêteur	Capital Restant Du	Répartition
CAISSE D'EPARGNE	9 128 255,19 EUR	39%
BANQUE POSTALE	3 331 929,99 EUR	14%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 036 807,80 EUR	13%
DEXIA CL	299 544,03 EUR	1%
CREDIT AGRICOLE	1 163 499,63 EUR	5%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	249 999,85 EUR	1%
Total dette bancaire	**17 210 036,49 EUR**	**74%**
Auxifip	6 006 820,00 EUR	26%
Total dette Partenariat Public Privé	**6 006 820,00 EUR**	**26%**
Caisse Allocations Familiales	35 850,00 EUR	0%
Total Autres dettes	**35 850,00 EUR**	**0%**
TOTAL ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2024	**23 252 706,49 EUR**	**100%**

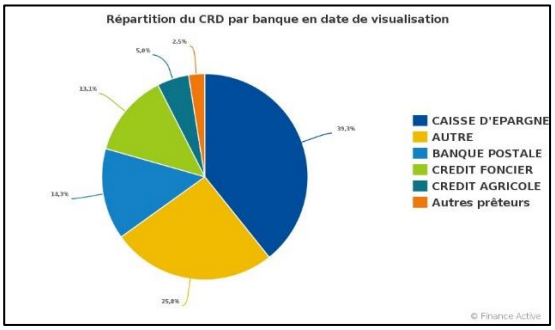

Cet encours se réparti en :

- 15 contrats de prêts à taux fixe pour un encours cumulé de 23 002 706,64 €, soit 98,92 % de l'encours de dette,
- 1 contrat de prêt à taux variable pour un encours de 249 999,85 € soit 1,08% de l'encours total de dette,
- Le dernier contrat de prêt à taux structuré avait été soldé en 2022.

L'encours de dette au 31 décembre 2024 se caractérise par une exposition très faible aux hausses des taux. L'ensemble de la dette figure désormais en catégorie 1A de la charte Gissler.

La durée de vie moyenne de ces 16 prêts est de 7 ans et 1 mois au 31/12/2024, la durée de vie résiduelle de 13 ans et 1 mois, et le taux moyen est de 2,53 %.

Aux comptes 4581 : Dépenses relatives aux opérations pour le compte de tiers :

Les opérations pour le compte de tiers sont des opérations individualisées. Elles sont équilibrées opération par opération au sein de la section d'investissement. Ces comptes retracent les opérations engagées par la ville pour le compte de tiers dans le cadre d'opérations sous mandat ou dans le cadre de travaux effectués d'office.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 45 : Total des opérations pour le compte de tiers	167 512,14	1 879 551,91	1 712 039,77	10,22	409 802,49

En 2024, les opérations réalisées sous mandat pour le compte de tiers sont retracées ci-après :

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	lib nature	2023	2024	Restes à réaliser 2024	Ecarts	Variation
4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	458109	OP. INVEST. S/MANDAT - CABANE TCHANQUEE N°3	167 512,14	821 139,23	6 398,39	653 627,09	390%
		458111	OP.INV.S/MANDAT-RECEPTIF BAT. SPORT-PLAINE G.MOGA		296 595,90	403 404,10	296 595,90	NS
		458112	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE COUBERTIN		70 597,20	-	70 597,20	NS
		458113	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE VIOLETTES		72 854,46	-	72 854,46	NS
		458114	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE AV DE GAULLE		82 327,80	-	82 327,80	NS
		458115	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE FACTEUR		211 054,87	-	211 054,87	NS
		458116	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE AV DES DUNES		158 434,20	-	158 434,20	NS
		458117	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE RUE DU PORT		166 548,25	-	166 548,25	NS

Elles se déclinent comme suit :

- **Opération sous mandat du Conservatoire du Littoral** : les travaux de reconstruction de la Cabane n° 53. Cette opération a été réalisée pour un montant mandaté de 821 139 €, les restes à réaliser s'élèvent à 6 398 €.

- **Opération sous mandat de la COBAS :**
  - Les travaux du réceptif de la Plaine des sports pour un montant de 296,6 K€ et 403,4 K€ de restes à réaliser,
  - Les travaux d'aménagement des pistes cyclables suivantes :
    - ✓ De la rue Coubertin pour un montant mandaté de 70,6 K€, sans aucun reste à réaliser,
    - ✓ De la rue des Violettes pour un montant mandaté de 72,85 K€, sans aucun reste à réaliser
    - ✓ De l'avenue Charles De Gaulle pour un mandaté de 82,33 K€, sans aucun reste à réaliser,
    - ✓ Du chemin des Facteurs pour un montant de 211,1 K€, sans aucun reste à réaliser,
    - ✓ De l'avenue des Dunes pour un montant de 158,4 K€, sans aucun report,
    - ✓ De la rue du Port pour un montant de 166,5 K€, sans aucun report.

La tendance constatée sur ces dépenses au cours des 6 dernières années est la suivante :

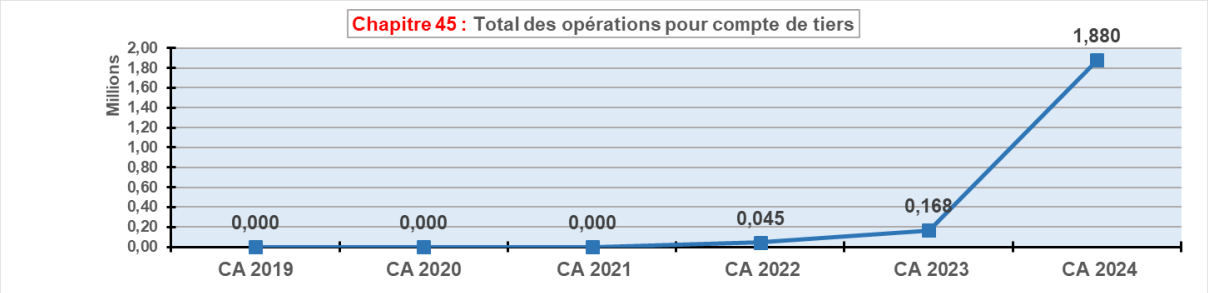

LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'ordre d'investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 844 379,73	1 155 092,20	-1 689 287,53	-59,4%	0,00

Ces dépenses imputées aux chapitres 040 Opérations de transfert entre sections et 041 Opérations patrimoniales, sont respectivement la contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement (chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections) et des dépenses patrimoniales figurant au chapitre 041 Opérations patrimoniales.

Le schéma suivant décompose ces mouvements :

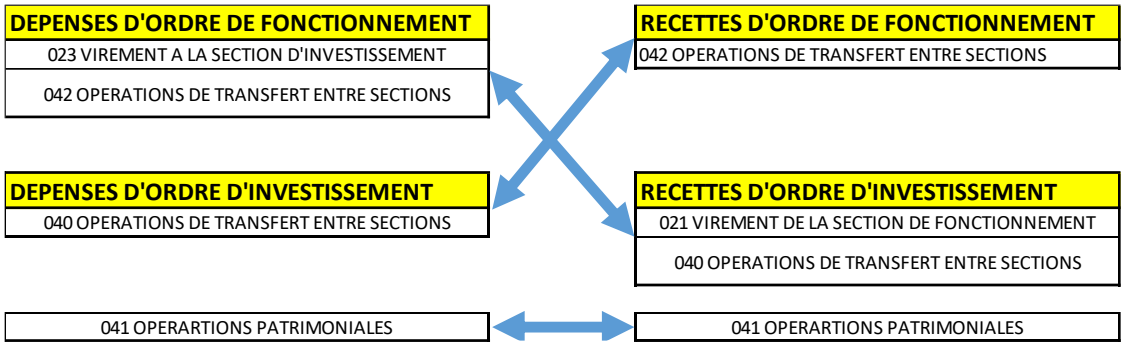

Au cours de 6 dernières années ces dépenses ont évolué comme suit :

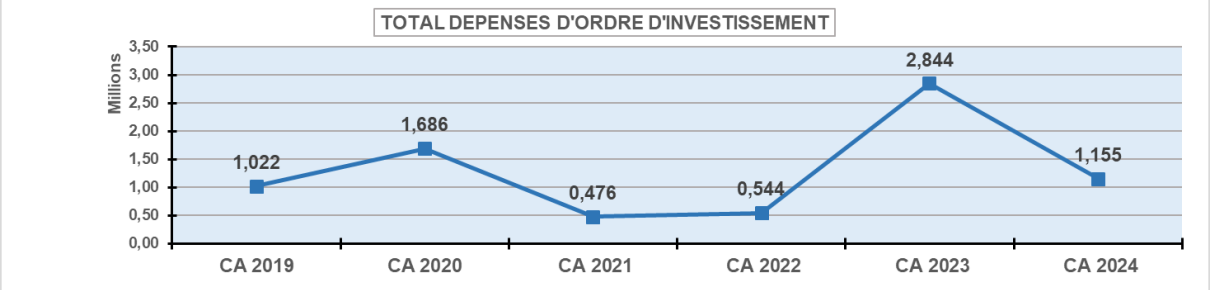

Ces dépenses se déclinent comme suit :

LE CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 441,49	1 032 966,96	859 525,47	495,6%	0,00

Ce chapitre retrace les mouvements comptables liés à l'amortissement des subventions transférables, aux reprises de provisions pour risques, aux travaux en régie et aux moins-values constatées sur les cessions d'éléments d'actif. Ces mouvements correspondent à la contrepartie des écritures imputées en recettes d'ordre de fonctionnement figurant au chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections.

La tendance constatée sur ces dépenses au cours des 6 dernières années est la suivante :

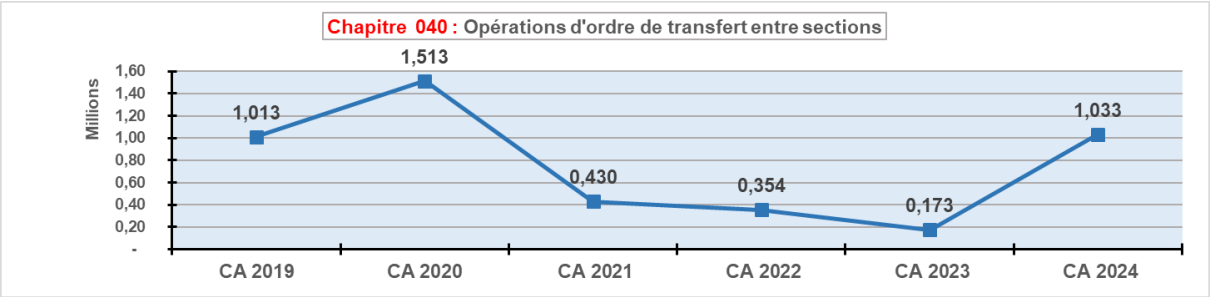

LE CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	2 670 938,24	122 125,24	-2 548 813,00	-95,4%	0,00

Ce chapitre retrace les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales (travaux en cours et études).

En 2024, ce chapitre a comptabilisé, entre autres, l'intégration des plusieurs parcelles acquises à l'euro symbolique pour une valeur vénale de 4 564€, des régularisations sur avances forfaitaires pour 52 132,22€ et l'intégration de frais d'études pour un montant de 65 429,02€, soit une dépense cumulée de 122 125,24 €.

La tendance constatée sur ces dépenses au cours des 6 dernières années est la suivante :

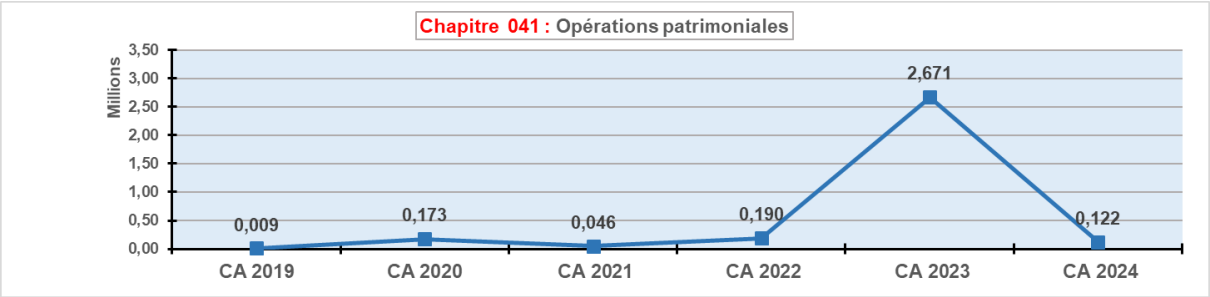

Pour mémoire, le pic de 2023 correspond à l'intégration des parcelles acquises en 2023 à l'euro symbolique.

LE CHAPITRE 001 : Déficit d'investissement reporté

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
D001 Solde d'exécution reporté de N-1	3 046 519,76	1 839 782,10	-1 206 737,66	-39,6%	0,00

Ce chapitre retranscrit le solde constaté pour la section d'investissement lors du vote du CA 2023.

Il figure en recette lorsqu'il s'agit d'un excédent d'investissement reporté ou en dépenses lorsqu'il s'agit d'un déficit d'investissement reporté.

Le graphique ci-dessous retranscrit l'évolution du déficit reporté de la section d'investissement constaté au cours des 6 dernières années.

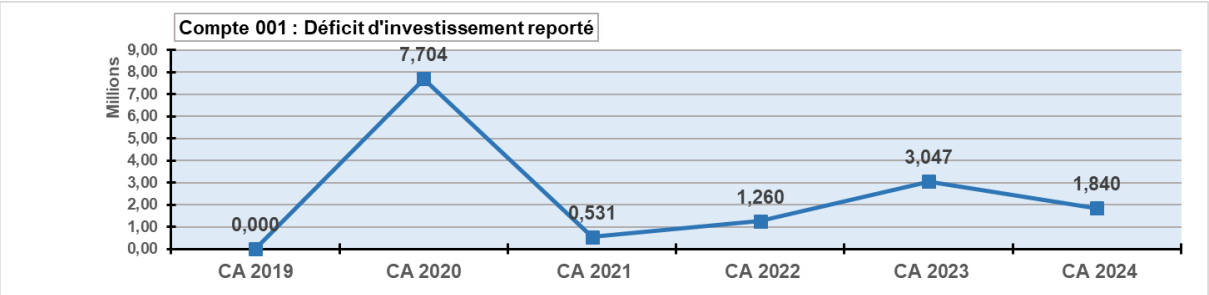

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	1 205 009,23	1 471 522,99	266 513,76	22,1%	983 900,00
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 16449)	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	NS	0,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	1 255,25	0,00	-1 255,25	-100,0%	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	44 207,57	225 779,46	181 571,89	410,7%	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	302 722,68	302 722,68	NS	0,00
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	**1 250 472,05**	**5 000 025,13**	**3 749 553,08**	**299,9%**	**983 900,00**
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068)	3 183 817,31	3 337 203,27	153 385,96	4,8%	0,00
Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	6 687 727,59	6 919 403,17	231 675,58	3,5%	0,00
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	6 236,49	0,00	-6 236,49	-100,0%	0,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES.	**9 877 781,39**	**10 256 606,44**	**378 825,05**	**3,8%**	**0,00**
Chapitre 451x : Total des opérations pour compte de tiers	69 000,00	910 246,93	841 246,93	1219,2%	1 477 619,61
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	**11 197 253,44**	**16 166 878,50**	**4 969 625,06**	**44,4%**	**2 461 519,61**
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 807 592,05	5 820 590,33	-2 987 001,72	-33,9%	0,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	2 670 938,24	122 125,24	-2 548 813,00	-95,4%	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	**11 478 530,29**	**5 942 715,57**	**-5 535 814,72**	**-48,2%**	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	**22 675 783,73**	**22 109 594,07**	**-566 189,66**	**-2,5%**	**2 461 519,61**

Ces recettes d'investissement d'un montant total de 22,109 M€ se décomposent en recettes réelles pour 16,167 M€ et en recettes d'ordre pour 5,943 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	**22 675 783,73**	**22 109 594,07**	**-566 189,66**	**-2,5%**	**2 461 519,61**

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent au 31/12/2024 à un montant de 2,462 M€.

La tendance constatée sur ces recettes au cours des 6 dernières années est la suivante :

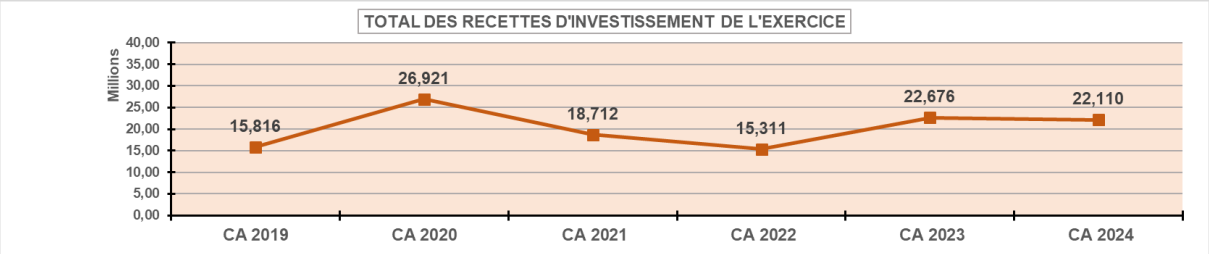

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	**11 197 253,44**	**16 166 878,50**	**4 969 625,06**	**44,4%**	**2 461 519,61**

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

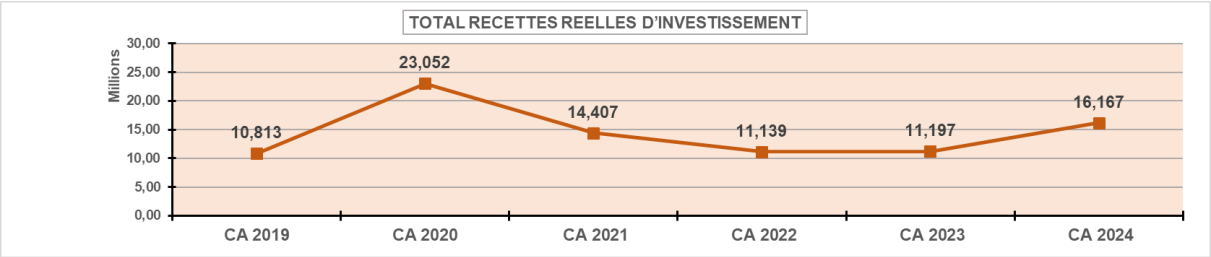

Elles se décomposent en recettes d'équipement, en recettes financières et en recettes d'opérations pour le compte de tiers.

Les recettes d'équipement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	**1 250 472,05**	**5 000 025,13**	**3 749 553,08**	**299,9%**	**983 900,00**

Les recettes d'équipement retracent les plans de financement des dépenses d'équipement. Ces recettes se déclinent en subventions et en emprunts nouveaux.

LE CHAPITRE 13 : Subventions d'investissement reçues

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	1 205 009,23	1 471 522,99	266 513,76	22,1%	983 900,00

Ces recettes déclinent en :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation
Comptes 131 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	424 252,49	141 003,51	-283 248,98	-66,8%
Comptes 132 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	430 466,74	1 023 079,48	592 612,74	137,7%
Comptes 134 : Fonds affectés à l'équipement non amortissable	350 290,00	307 440,00	-42 850,00	-12,2%
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	**1 205 009,23**	**1 471 522,99**	**266 513,76**	**22,1%**

- Aux comptes 131 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables, nous avons encaissé en 2024 la somme de 141,0 K€ de subventions dont une subvention de 113,5 K€ de la Région au titre de la piste d'athlétisme, et deux subventions du FEADER d'un montant cumulé de 15,7 K€ au titre des mobilités (vélos électriques et abri bus),

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation
Compte 1311 : Etat et établissements nationaux	44 133,71	6 865,41	-37 268,30	-84,4%
Compte 1312 : Régions	0,00	113 500,00	113 500,00	NS
Compte 1315 : Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier	2 500,00	0,00	-2 500,00	-100,0%
Compte 1317 : Fonds européens	328 419,28	15 685,60	-312 733,68	-95,2%
Compte 1318 : Autres	49 199,50	4 952,50	-44 247,00	-89,9%
Comptes 131 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	**424 252,49**	**141 003,51**	**-283 248,98**	**-66,8%**

- Aux comptes 132 Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables,

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation
Compte 1321 : Etat et établissements nationaux	149 385,08	107 910,20	-41 474,88	-27,8%
Compte 1322 : Régions	37 500,00	0,00	-37 500,00	-100,0%
Compte 1323 : Départements	120 130,00	86 750,00	-33 380,00	-27,8%
Compte 1325 : Groupements de collectivités et collectivités à statut	123 451,66	500 000,00	376 548,34	305,0%
Compte 1327 : Fonds européens	0,00	328 419,28	328 419,28	NS
Comptes 132 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	**430 466,74**	**1 023 079,48**	**592 612,74**	**137,7%**

Nous avons encaissé la somme de 592,6 K€ de subventions dont :

- Un fonds de concours COBAS de 500 K€ au titre du Conservatoire de musique,
- Une subvention FEDER de 328,4 K€ au titre de la digue Johnston,
- Des subventions Etat d'un montant cumulé de 107,9 K€ au titre de la digue Johnston, de la mairie annexe du Pyla et de l'éclairage public,
- Des subventions du département de la Gironde de 86,8 K€ de au titre du FDAEC et du vestiaire du Clavier.

- **Au compte 1345 : Produit des amendes de police,**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation
Compte 1345 : Amendes de radars automatiques et amendes de police	350 290,00	307 440,00	-42 850,00	-12,2%

Nous avons encaissé un montant de 307,44 K€ au titre de l'exercice 2024. Cette recette s'était élevée à 350,29 K€ en 2023. Elle est imputée au compte 1345 Amendes de radars automatiques et amendes de police. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

LE CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilés :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 16449)	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	NS	0,00

Ce chapitre retrace d'une part les prêts nouveaux souscrits pour financer les dépenses d'équipement.

En 2024, un emprunt de 3 M€ a été mobilisé. Il s'agit d'un prêt sur 15 ans à taux fixe au taux de 3,29% à échéances trimestrielles. Il a été souscrit le 15 novembre 2024 auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

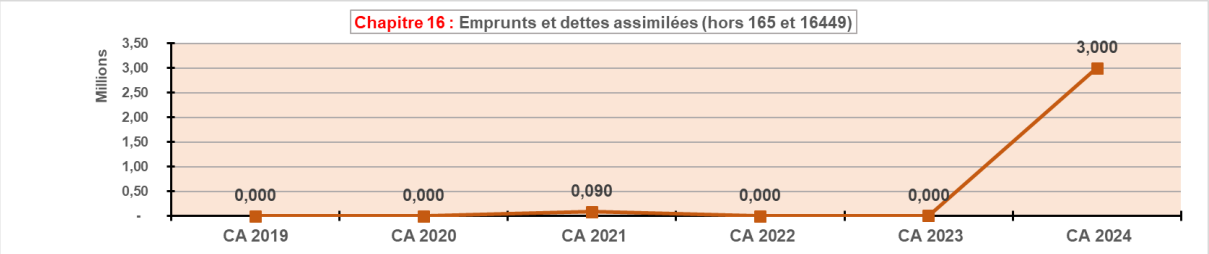

Les recettes financières

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
TOTAL RECETTES FINANCIERES.	9 877 781,39	10 256 606,44	378 825,05	3,8%	0,00

Les recettes correspondent aux recettes non affectées directement aux dépenses d'équipement.

Ces recettes se déclinent en dotations, autres immobilisations financières et produits de cessions.

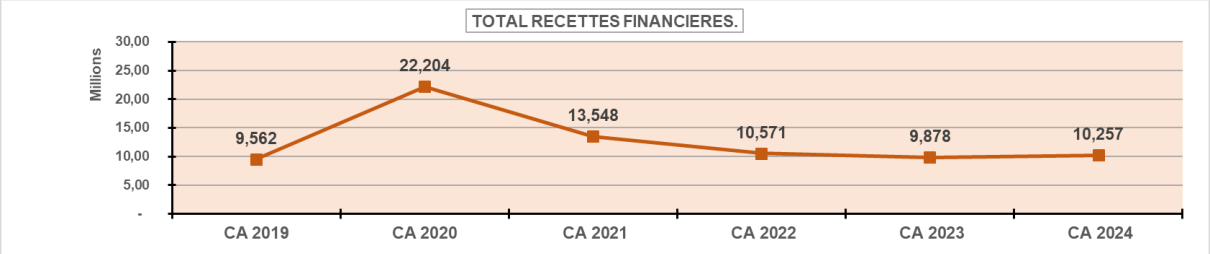

LE CHAPITRE 10 : Dotations, fonds divers et réserves

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068)	3 183 817,31	3 337 203,27	153 385,96	4,8%	0,00

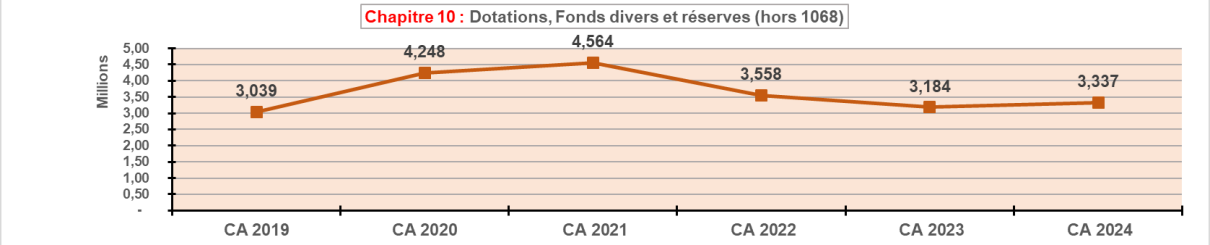

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Compte 1022 : Fonds d'investissement	3 183 817,31	3 337 203,27	153 385,96	4,8%	0,00

L'article 10222 : Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
10222 : FCTVA	1 952 756,75	2 404 400,10	451 643,35	23,1%	0,00

Cette recette correspond au FCTVA 2024 pour un montant de 2 404 400,10 €, perçu sur la base des dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2023.

L'article 10226 : Taxe d'aménagement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
10226 : Taxe d'aménagement	1 231 060,56	932 803,17	-298 257,39	-24,2%	0,00

Cette recette correspond à la Taxe d'aménagement (article budgétaire 10226). Cette taxe est due par l'ensemble des redevables qui réalisent des opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme permis de construire, permis d'aménager ou autorisation préalable.

En 2024, nous avons constaté un tassement de cette taxe avec une recette de 932,8 K€.

L'article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	6 687 727,59	6 919 403,17	231 675,58	3,5%	0,00

Ce compte retrace, conformément aux dispositions votées dans le cadre de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, la fraction de l'excédent de fonctionnement affectée en section d'investissement pour financer le besoin de financement constaté au CA 2023.

LE CHAPITRE 024 : Produits de cessions

Le chapitre 024 retrace les produits de cessions prévus budgétairement. Ce chapitre n'est pas mouvementé dans le cadre de l'exécution budgétaire. En effet, lors de leur exécution, ces recettes de cessions s'imputent au chapitre 77 Recettes spécifiques au compte 775 Produits des cessions d'immobilisations.

Les comptes 4582 : Les recettes relatives aux opérations pour le compte de tiers

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 4582 : Total des opérations pour compte de tiers	69 000,00	910 246,93	841 246,93	1219,2%	1 477 619,61

Les opérations pour le compte de tiers sont des opérations individualisées. Elles s'équilibrent au sein de la section d'investissement. Ces comptes retracent les opérations engagées par la ville pour le compte de tiers dans le cadre d'opérations sous mandat ou dans le cadre de travaux effectués d'office.

En 2024 ces opérations se sont déclinées comme suit :

Chapitre	nat3	Nature	Libellé nature	2023	2024	Restes à réaliser 2024	Ecarts	Variation
4582	458	458209	OP. INVEST. S/MANDAT - CABANE TCHANQUEE N°3	69 000,00	482 170,61	443 879,15	413 170,61	599%
		458211	OP. INVEST. S/MANDAT - RECEPTIF PLAINE BONNEVAL		0,00	700 000,00	0,00	NS
		458212	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE COUBERTIN		62 894,06	7 703,14	62 894,06	NS
		458213	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE VIOLETTES		72 854,46		72 854,46	NS
		458214	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE AV DE GAULLE		82 327,80		82 327,80	NS
		458215	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE CHEMIN FACTEURS		120 000,00	91 054,87	120 000,00	NS
		458216	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE AV DES DUNES		0,00	158 434,20	0,00	NS
		458217	OP. INVEST. S/MANDAT - PISTE CYCLABLE RUE DU PORT		90 000,00	76 548,25	90 000,00	NS
	Total 458 Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)			**69 000,00**	**910 246,93**	**1 477 619,61**	**841 246,93**	**1219%**
Total 4582				**69 000,00**	**910 246,93**	**1 477 619,61**	**841 246,93**	**1219%**

L'opération sous mandat 458209 correspond à l'opération de reconstruction de la cabane tchanquée n° 3 sous mandat du Conservatoire du Littoral.

Les autres opérations sous mandats sont des opérations sous mandat COBAS, que ce soit pour la construction du réceptif de la plaine des sports ou de l'aménagement des pistes cyclables.

LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	**11 478 530,29**	**5 942 715,57**	**-5 535 814,72**	**-48,2%**	**0,00**

Les recettes d'ordre d'investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité.

Ces recettes sont composées d'une part de la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement d'autre part des recettes patrimoniales figurant au chapitre 041 Opérations patrimoniales.

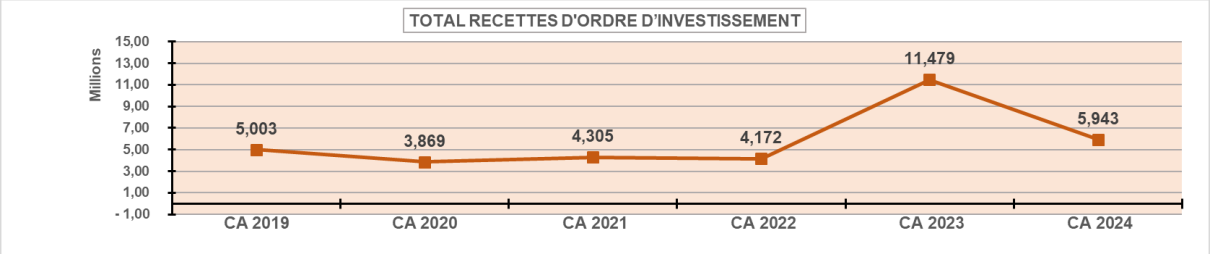

Ces dépenses se déclinent comme suit :

LE CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 807 592,05	5 820 590,33	-2 987 001,72	-33,9%	0,00

Ce chapitre retrace les amortissements des immobilisations (contrepartie du compte 6811), les dotations aux provisions contrepartie des comptes 6875) et les régularisations comptables relatives aux cessions d'immobilisations (Valeur Nette Comptable et plus-values réalisées).

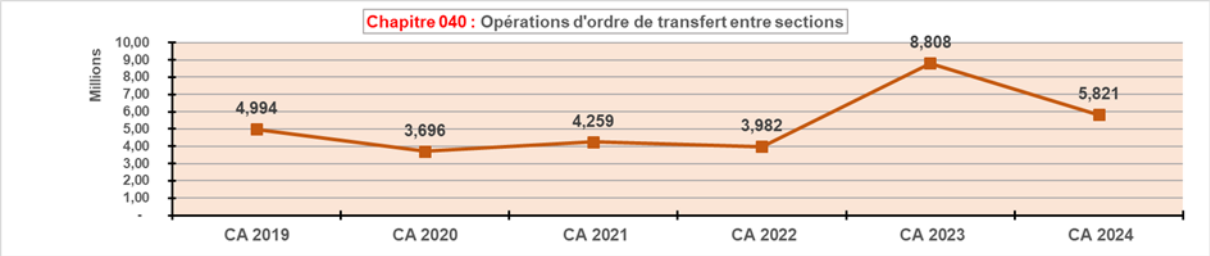

LE CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à Réaliser 2024
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	2 670 938,24	122 125,24	-2 548 813,00	-95,4%	0,00

Ces recettes sont la contrepartie exacte des dépenses figurant au chapitre 041 Opérations patrimoniales. Elles retracent les mouvements comptables liés aux intégrations réalisées en matière de patrimoine communal ainsi que les opérations comptables liées aux avances sur marchés.

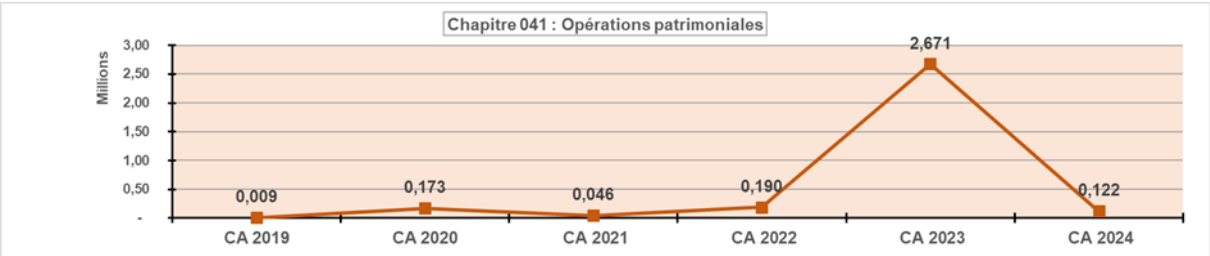

LES RESULTATS COMPTABLES ET LES RATIOS

Les résultats de clôture

L'ensemble de ces mouvements comptables se résument dans les tableaux des résultats ci-dessous :

2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	44 459 304,05	52 467 639,10	**8 008 335,05**
Investissement	30 379 089,31	22 109 594,07	**-8 269 495,24**
F+I	**74 838 393,36**	**74 577 233,17**	**-261 160,19**

antérieur	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement		11 799 094,25	**11 799 094,25**
Investissement	1 839 782,10		**-1 839 782,10**
F+I	**1 839 782,10**	**11 799 094,25**	**9 959 312,15**

cumulé hors restes à réaliser	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	44 459 304,05	64 266 733,35	**19 807 429,30**
Investissement	32 218 871,41	22 109 594,07	**-10 109 277,34**
F+I	**76 678 175,46**	**86 376 327,42**	**9 698 151,96**

restes à réaliser 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement			**0,00**
Investissement	3 772 318,24	2 461 519,61	**-1 310 798,63**
F+I	**3 772 318,24**	**2 461 519,61**	**-1 310 798,63**

clôture 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	44 459 304,05	64 266 733,35	**19 807 429,30**
Investissement	35 991 189,65	24 571 113,68	**-11 420 075,97**
F+I	**80 450 493,70**	**88 837 847,03**	**8 387 353,33**

Les résultats comptables de l'exercices 2024 au 31/12/2024 se résument à :

- ✓ Un excédent de clôture de fonctionnement de : ..... 19 807 429,30 €,
- ✓ Un solde d'investissement de : ..... - 10 109 277,34 €,
- ✓ Un solde des restes à réaliser de ..... - 1 310 798,63 €.

Les épargnes

Les épargnes sont les soldes intermédiaires de gestion qui permettent d'évaluer la santé financière de la collectivité.

L'épargne de gestion :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	*41 611 363,84*	*42 062 389,73*	*42 620 596,29*	*44 953 019,18*	*51 656 322,47*	*51 434 672,14*
Compte 775 : Produits des cessions d'immobilisations	*300 700,00*	*95 103,20*	*682 993,00*	*14 115,00*	*4 626 525,20*	*837 197,77*
TOTAL RECETTES DE GESTION	41 310 663,84	41 967 286,53	41 937 603,29	44 938 904,18	47 029 797,27	50 597 474,37
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	*30 299 344,22*	*30 419 555,76*	*30 824 449,37*	*35 862 699,49*	*35 753 953,15*	*38 638 713,72*
Neutralisation mouvements liés à la création de l'EPIC				*1 957 444,59*		
Chapitre 66 : Charges financières	*781 993,74*	*718 683,94*	*657 927,46*	*601 397,00*	*560 827,81*	*543 405,80*
TOTAL DEPENSES DE GESTION	29 517 350,48	29 700 871,82	30 166 521,91	33 303 857,90	35 193 125,34	38 095 307,92
EPARGNE DE GESTION	11 793 313,36	12 266 414,71	11 771 081,38	11 635 046,28	11 836 671,93	12 502 166,45
Ecarts par rapport à l'exercice précédent	-121 066,05	473 101,35	-495 333,33	-136 035,10	201 625,65	665 494,52
Variation par rapport à l'exercice précédent	-1,0%	4,0%	-4,0%	-1,2%	1,7%	5,6%

L'épargne de gestion est L'épargne de gestion **est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.** Les écritures relatives aux transferts de résultats de l'EPIC-OT à l'EPIC-HIPPOCAMPUS ont été neutralisées en 2022 pour disposer d'une lecture toute choses égales par ailleurs. Cet indicateur mesure la capacité de financement des dépenses de fonctionnement courante :

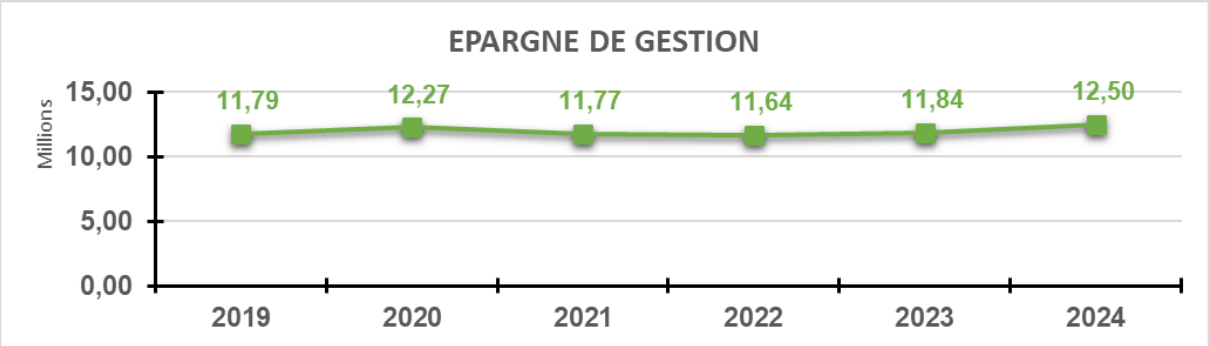

Cet indicateur de gestion se caractérise par une stabilité sur l'ensemble de la période examinée. En 2024, il a progressé de 6% (665 K€) dans un contexte marqué par les conséquences de l'épisode inflationniste, grâce à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'épargne brute ou la capacité d'autofinancement :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
EPARGNE DE GESTION	*11 793 313,36*	*12 266 414,71*	*11 771 081,38*	*11 635 046,28*	*11 836 671,93*	*12 502 166,45*
Chapitre 66 : Charges financières	*781 993,74*	*718 683,94*	*657 927,46*	*601 397,00*	*560 827,81*	*543 405,80*
EPARGNE BRUTE	11 011 319,62	11 547 730,77	11 113 153,92	11 033 649,28	11 275 844,12	11 958 760,65
Ecarts par rapport à l'exercice précédent	-54 453,40	536 411,15	-434 576,85	-79 504,64	242 194,84	682 916,53
Variation par rapport à l'exercice précédent	-0,5%	4,9%	-3,8%	-0,7%	2,2%	6,1%

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement minorée du produit de cession des immobilisations et les dépenses réelles de fonctionnement telle que le décrit le tableau ci-dessus. Elle intègre les mouvements financiers liés à la dette et les mouvements exceptionnels à l'exception des produits de cessions d'immobilisation. Les écritures relatives aux transferts de résultats de l'EPIC-OT à l'EPIC-HIPPOCAMPUS ont été neutralisées en 2022 pour disposer d'une lecture toute choses égales par ailleurs.

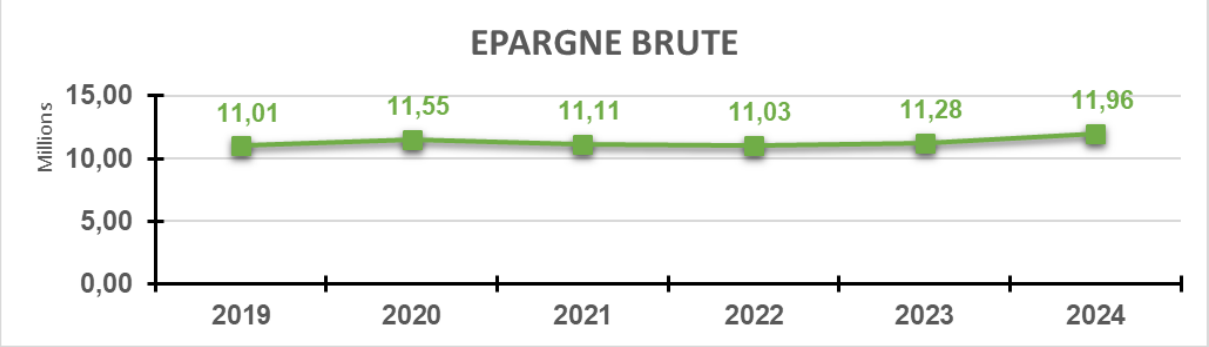

Compte tenu de la neutralisation de ces mouvements exceptionnels, nous constatons une bonne tenue de l'épargne brute sur la période 2019/2024.

L'exercice 2024 se caractérise par une hausse de cette épargne liée pour l'essentiel à la hausse de l'épargne de gestion.

Cette épargne brute permet de financer la dette et le programme d'investissement engagé dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

Ce solde permet de calculer la capacité de désendettement de la commune. Ce ratio indique en nombre d'années le temps qu'il faudrait à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait l'ensemble de son épargne.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette au 31/12/N	30 877 714,28	28 435 631,16	26 335 392,20	24 195 712,00	22 142 198,00	23 252 706,49
EPARGNE BRUTE	11 011 319,62	11 547 730,77	11 113 153,92	11 033 649,28	11 275 844,12	11 958 760,65
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,80	2,46	2,37	2,19	1,96	1,94
Ecarts par rapport à l'exercice précédent	-0,23	-0,34	-0,09	-0,18	-0,23	-0,02
Variation par rapport à l'exercice précédent	-7,5%	-12,2%	-3,8%	-7,5%	-10,5%	-1,0%

La capacité de désendettement est arrêtée au 31/12/2024 à 1,94 année, soit à un niveau particulièrement bas, bien en deçà du plafond national de référence fixé à 12 ans et de la moyenne de la strate 2023 établie à 4,5 années pour les communes de 20 000 à 34 999 habitants.

Malgré la hausse de l'encours, grâce à la progression de l'épargne brute, la capacité de désendettement de la commune poursuit sa baisse en 2024 ainsi que le décrit le graphique ci-dessous :

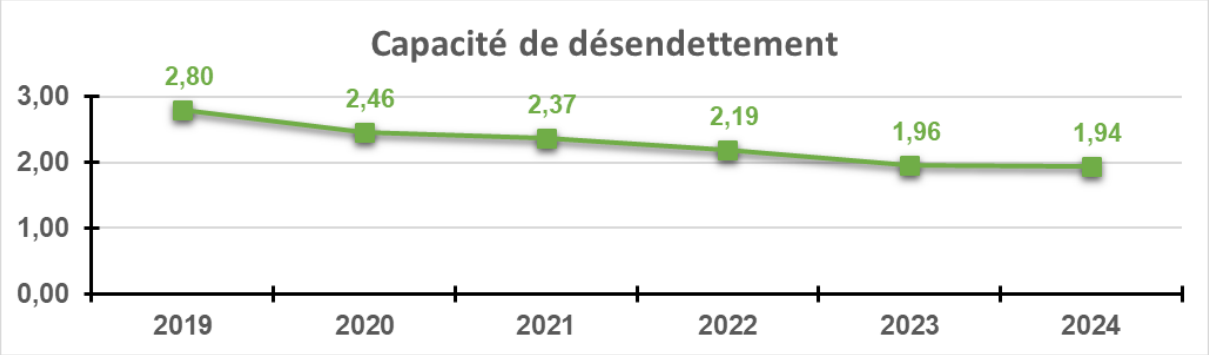

L'épargne nette ou autofinancement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
EPARGNE BRUTE	11 011 319,62	11 547 730,77	11 113 153,92	11 033 649,28	11 275 844,12	11 958 760,65
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	*2 564 118,43*	*2 442 083,12*	*2 189 857,96*	*2 150 622,90*	*2 051 335,56*	*1 891 669,96*
EPARGNE NETTE (Finance Active)	8 447 201,19	9 105 647,65	8 923 295,96	8 883 026,38	9 224 508,56	10 067 090,69
Ecarts par rapport à l'exercice précédent	51 559,55	658 446,46	-182 351,69	-40 269,58	341 482,18	842 582,13
Variation par rapport à l'exercice précédent	0,6%	7,8%	-2,0%	-0,5%	3,8%	9,1%

L'épargne nette correspond à l'autofinancement dégagé lorsque l'ensemble des charges d'emprunts sont acquittées. L'épargne nette est donc égale à l'épargne brute minorée des remboursements du capital de la dette.

L'épargne nette retranscrit l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'équipement nouvelles. Elle fluctuait depuis 2020 à un niveau proche de 9 millions d'euros. En 2024, cette épargne a dépassé les 10 M€ et a donc permis de financer une part significative des dépenses d'équipement 2024.

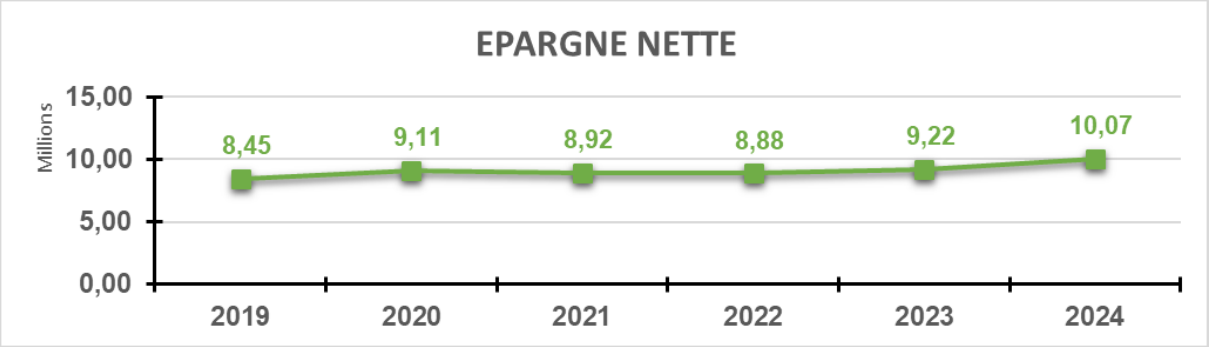

Les informations financières et les ratios

Les services préfectoraux transmettent chaque année la « fiche DGF ». Ce tableau retranscrit les principales données statistiques, fiscales et financières relatives à la commune de La Teste de Buch.

Le tableau ci-dessous en détaille les principales données :

INFORMATIONS GENERALES	2020	2021	2022	2023	2024
Population DGF de l'année N	30 542	31 101	31 392	31 594	31 953
Population INSEE totale de l'année N	26 438	26 626	26 546	26 648	26 923
Résidences secondaires de l'année N	4 104	4 475	4 846	4 946	5 030
Potentiel fiscal et financier des communes					
Potentiel fiscal 4 taxes	34 077 295,00	34 945 786,00	34 926 792,00	38 353 755,00	43 345 816,00
Potentiel fiscal 4 taxes par habitant La Teste de Buch	1 115,75	1 123,62	1 112,60	1 213,96	1 356,55
Potentiel financier	36 660 703,00	37 479 290,00	37 446 761,00	40 831 139,00	45 845 232,00
Potentiel financier par habitant	1 200,34	1 205,08	1 192,88	1 292,37	1 434,77
Potentiel fiscal moyen par habitant de la strate	1 109,00	1 120,13	1 118,30	1 171,40	1 258,92
Potentiel financier moyen de la strate	1 215,04	1 223,38	1 219,53	1 270,60	1 357,78
EFFORT FISCAL					
Effort fiscal La Teste de Buch	1,396842	1,415458	1,348479	1,335861	1,284415
Effort fiscal moyen de la strate	1,215265	1,219049	1,233967	1,228234	1,209184
DOTATION FORFAITAIRE					
Dotation forfaitaire notifiée N	2 533 504,00	2 519 969,00	2 477 384,00	2 499 416,00	2 522 891,00
Part dynamique de la population des communes	12 936,00	60 876,00	31 720,00	22 032,00	39 200,00
Montant de la garantie de non-baisse pour les communes nouvelles	-	-	-	-	
Montant de l'écrêtement	62 840,00	74 411,00	74 305,00	-	15 725,00
Potentiel fiscal par habitant logarithmé de la commune					717,47
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE					
Nombre de logements TH de la commune	17 319,00	17 675,00	18 025,00	18 276,00	18 686,00
Nombre de logements sociaux de la commune	1 648,00	1 701,00	1 770,00	1 845,00	1 870,00
Part des logements sociaux dans le total des logements des communes métropolitaines d	23,2341%	23,3395%	23,2497%	23,5290%	23,0353%
Nombre de bénéficiaires des aides au logement de la commune	3 289,00	3 276,00	2 843,00	2 619,00	2 570,00
Revenu imposable des habitants de la commune	508 601 017,00	546 089 974,00	562 151 558,00	573 619 118,00	653 900 066,00
Revenu imposable par habitant	19 237,50	20 509,65	21 176,51	21 525,78	24 287,79
Revenu moyen de la strate					16 521,72
Revenu imposable moyen par habitant des communes mét de plus de 10 000 habitants	15 825,89	16 496,68	16 628,91	16 772,55	17 784,01
Dotation nationale de péréquation					
Montant part principale	177 176,00	159 458,00	155 477,00	139 929,00	69 965,00
Montant part majoration	239 077,00	249 250,00	256 110,00	246 241,00	123 121,00
Garantie de sortie	-	-	-		69 965,00
DNP totale	416 253,00	408 708,00	411 587,00	386 170,00	193 086,00
Population 3 à 16 ans	3 714,00	3 619,00	3 507,00	3 395,00	3 403,00

Ces données permettent de compléter l'état « I A : Informations générales » du document budgétaire. Cet état reprend les informations statistiques, fiscales et financières et retrace les ratios obligatoires prévus règlementairement.

Ces ratios sont définis comme suit :

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement / population : débit des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 455 ou 456 selon les nomenclatures (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Le tableau ci-contre reprend les données communales 2019 à 2024 :

Principaux ratios 2019-2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024	SPARKLINE
POPULATION INSEE	26 525	26 438	26 626	26 546	26 648	26 923	
NOMBRE RESIDENCES SECONDAIRES	3 898	4 104	4 475	4 846	4 946	5 030	
ratio n°1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT/POPULATION INSEE	1 133	1 142	1 148	1 342	1 340	1 426	
ratio n°2 CONTRIBUTIONS DIRECTES/POPULATION INSEE	1 074	1 106	1 057	1 110	1 204	1 320	
ratio n°3 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT/POPULATION INSEE	1 569	1 591	1 601	1 693	1 938	1 910	
ratio n°4 DEPENSES D'EQUIPEMENT/POPULATION INSEE	790	586	615	528	585	962	
ratio n°5 DETTE/POPULATION INSEE	1 164	1 076	989	911	831	864	
ratio n°6 DGF/POPULATION INSEE	114	112	110	109	108	101	
ratio n°7 DEPENSES DE PERSONNEL/DRF	63%	63%	63%	57%	58%	57%	
ratio n°9 MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT	78%	78%	77%	84%	73%	78%	
ratio n°10 DEPENSES BRUTES D'EQUIPEMENT / RRF	50%	37%	38%	31%	30%	50%	
ratio n°11 ENCOURS DE DETTE / RRF	74%	68%	62%	54%	43%	45%	
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,80	2,46	2,37	2,19	1,96	1,94	

A titre de comparaison avec les communes de même strate, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a publié le tableau ci-après. Il est à noter que les populations prises en compte dans ces tableaux sont les populations DGF. Les données 2023 et 2024 pour la commune de La Teste de Buch, ci-dessous sont donc calculées sur la base des populations DGF et non sur les populations INSEE comme prévu par les textes réglementaires.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
POPULATION INSEE	26 525	26 438	26 626	26 546	26 648	26 923
NOMBRE RESIDENCES SECONDAIRES	3 898	4 104	4 475	4 846	4 946	5 030
POPULATION DGF	30 423	30 542	31 101	31 392	31 594	31 953
ECARTS	1 252	119	559	291	202	359
variation	4,3%	0,4%	1,8%	0,9%	0,6%	1,1%

4.7b Les ratios financiers obligatoires du secteur communal

Ratios financiers des communes en 2023 selon le type de communes et leur population

(France métropolitaine)	Nombre de communes	Ratio 1 €/h DGF	Ratio 2 €/h DGF	Ratio 3 €/h DGF	Ratio 4 €/h DGF	Ratio 5 €/h DGF	Ratio 6 €/h DGF	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Communes touristiques hors montagne	**843**	**1 043**	**681**	**1 279**	**395**	**890**	**133**	**55,2**	**89,0**	**30,9**	**69,6**
Moins de 100 hab.	8	2 349	633	3 331	2 320	1 552	319	58,3	89,4	69,6	46,6
100 à 200 hab.	24	695	307	930	229	658	196	34,5	82,2	24,6	70,7
200 à 500 hab.	85	741	341	967	461	733	153	42,8	84,2	47,6	75,8
500 à 2000 hab.	302	752	440	949	372	579	162	48,2	86,3	39,2	61,0
2000 à 3500 hab.	166	876	537	1 097	384	748	160	52,1	87,5	35,0	68,2
3500 à 10 000 hab.	189	1 061	679	1 313	407	831	134	55,6	87,5	31,0	63,3
10 000 à 20 000 hab.	46	1 121	771	1 378	375	847	107	58,2	88,1	27,2	61,5
strate 20 000 à 50 000 hab.	20	1 183	835	1 428	438	1 164	127	54,8	91,4	30,6	81,5
La Teste de Buch 2023		1 130	1 015	1 789	493	701	91	58,3	73,1	30,2	42,9
La Teste de Buch 2024		**1 202**	**1 112**	**1 781**	**811**	**728**	**85**	**57,5**	**78,3**	**50,4**	**45,2**

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2023 - année de référence 2020).

Hors gestion active de la dette.

Champ : France métropolitaine.

PARTIE 2 : LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ANNEXE ILE AUX OISEAUX

Le budget annexe Ile aux Oiseaux retrace une compétence optionnelle et particulière de la Ville de La Teste de Buch : la gestion de l'Ile aux Oiseaux, site du Conservatoire du Littoral géré par la Ville depuis 2005.
Afin d'en simplifier l'approche et la lecture nous vous proposons d'aborder le Compte Administratif 2024 sous l'angle de la présentation générale du budget figurant dans les paragraphes II B1 et II B2 du document budgétaire.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	Ecarts	Variation
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	79 802,00	85 032,00	*5 230,00*	*7%*
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	61 969,23	60 878,56	*-1 090,67*	*-2%*
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	530,69	265,35	*-265,34*	*-50%*
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	**142 301,92**	**146 175,91**	***3 873,99***	***3%***
Chapitre 77 : Recettes exceptionnelles	14 000,00	-	*-14 000,00*	*-100%*
dont compte 775 Produits de cessions	*14 000,00*	-	*-14 000,00*	*-100%*
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**156 301,92**	**146 175,91**	***-10 126,01***	***-6%***
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	297,00	1 925,00	*859 525,47*	*289403%*
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	**297,00**	**1 925,00**	***1 628,00***	***548%***
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**156 598,92**	**148 100,91**	***-8 498,01***	***-5%***
Pour information Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	96 832,41	138 268,99	*41 436,58*	*43%*

Ces recettes correspondent :

- Aux redevances des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) attribuées par le Conservatoire du Littoral dans le cadre de conventions tripartites d'occupation des cabanes de l'Ile aux Oiseaux. Ces recettes figurent au chapitre 70 Produits des services et du domaine pour un montant de cumulé 2024 de 85 032 € (79 802 € en 2023) ;
- Aux subventions versées par le Conseil Départemental de la Gironde et l'Agence de l'eau Adour Garonne au titre du plan de gestion de cet espace classé et du financement des postes de gardiens pour un montant total de 60 878,56 € (61 969,23 € en 2023). Ces recettes figurent au chapitre 74 Dotations et Participations ;
- À la régularisation des charges constatées (régularisation comptable des rattachements) pour un montant de 265,35 € (530,69 € en 2023). Ces recettes figurent au chapitre 75 Autres produits de gestion courante.
- Les produits de cessions n'ont pas été mouvementés en 2024, aucun élément d'actif n'ayant été cédé sur l'exercice contrairement à 2023 avec la vente de l'ancien bateau pour un montant de 14 000 €.
- Aux dotations pour amortissement de subventions transférables qui figurent en dépenses d'ordre au chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections pour un montant de 1 925 € (297 € en 2023). Cette hausse correspond à l'amortissement des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région pour l'acquisition du bateau.

L'excédent de fonctionnement antérieur reporté imputé au compte 002 s'est élevé en 2024 à 138 268,99 € (96 832,41 € en 2023) conformément à la délibération d'affectation des résultats 2024.

Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 011 : Charges à caractère général	25 898,34	102 838,11	*76 939,77*	*297%*
Chapitre 012 : Charges de personnel	55 346,27	58 346,29	*3 000,02*	*5%*
Chapitre 65 : Autres charges courantes	-	-	*0,00*	*NS*
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	**81 244,61**	**161 184,40**	***79 939,79***	***98%***
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**81 244,61**	**161 184,40**	***79 939,79***	***98%***
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 917,73	17 431,58	*-16 486,15*	*-49%*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	**33 917,73**	**17 431,58**	***-16 486,15***	***-49%***
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**115 162,34**	**178 615,98**	***63 453,64***	***55%***

Ces dépenses se déclinent :

- En charges à caractère général (chapitre 011) pour un montant cumulé de 102 838,11 € (25 898,34 € en 2023). Cette hausse s'explique pour l'essentiel, par les études relatives à l'actualisation du plan de gestion de l'Ile pour un montant de 53 K€ et par les travaux de bardage et de peinture de la cabane tchanquée « blanche » pour un montant de 24 K€,
- En charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 58 346,29 € correspondant à 1,25 ETP (55 346,27 € en 2023) ;
- En dotations aux amortissements des immobilisations figurant au chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 17 431,58 € (33 917,73 € en 2023). La baisse constatée par rapport à 2023 s'explique par l'absence de régularisations comptables sur cessions d'immobilisations sur l'exercice 2024.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à réaliser au 31/12/2024
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	213 150,03	10 295,18	*-202 854,85*	*-95%*	5 640,84
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	**213 150,03**	**10 295,18**	***-202 854,85***	***-95%***	**5 640,84**
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	**-**	**-**	***0,00***	***NS***	**0,00**
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	**213 150,03**	**10 295,18**	***-202 854,85***	***-95%***	**5 640,84**
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	297,00	1 925,00	*1 628,00*	*548%*	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	**297,00**	**1 925,00**	***1 628,00***	***548%***	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**213 447,03**	**12 220,18**	***-201 226,85***	***-94%***	**5 640,84**
Pour information D001 Solde d'exécution reporté de N-1	20 219,06	-	*-20 219,06*	*-100%*	

Ces dépenses correspondent :

- Aux dépenses d'équipement figurant au chapitre 21 Immobilisations corporelles, pour un montant de cumulé de 10 295,18 € (213 150,03 € en 2023). Ces dépenses correspondent au solde des travaux de restauration de la cabane n° 21.
- Aux dépenses d'ordre figurant au chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections, pour un montant de 1 925 € correspondent aux

amortissements des subventions transférables (Cf. chapitre 042 en recettes).

Les dépenses en restes à réaliser au 31/12/2024 s'élèvent à 5 640,84 € (15 936,02 € en 2023) et correspondent aux travaux engagés pour la cabane de gestion n°21.

Les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à réaliser au 31/12/2024
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	20 000,00	49 739,35	*29 739,35*	*149%*	0,00
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	**20 000,00**	**49 739,35**	***29 739,35***	***149%***	**0,00**
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068)	19 352,83	22,14	*-19 330,69*	*-100%*	0,00
Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	192 059,63	-	*-192 059,63*	*-100%*	0,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES.	**211 412,46**	**22,14**	***-211 390,32***	***-100%***	**0,00**
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	**231 412,46**	**49 761,49**	***-181 650,97***	***-78%***	**0,00**
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 917,73	17 431,58	*-16 486,15*	*-49%*	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	**33 917,73**	**17 431,58**	***-16 486,15***	***-49%***	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	**265 330,19**	**67 193,07**	***-198 137,12***	***-75%***	**0,00**
Pour information R001 Solde d'exécution reporté de N-1	-	31 664,10	*31 664,10*	*NS*	

Ces recettes se décomposent :

- En subventions d'investissement pour un montant de 49 739,49 € correspondant au solde de la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine perçu au titre de la restauration de la cabane de travail n°21 et aux subventions de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'Eau perçues au titre de l'acquisition du bateau. Cette recette figure au chapitre 13 Subventions d'investissement.
- En dotations pour un montant cumulé de 22,14 € correspondant au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçu au titre des dépenses d'équipement acquittées sur l'exercice 2023. Ces recettes figurent au chapitre 10 Dotations, Fonds divers et réserves.
- En recettes d'ordre de fonctionnement pour un montant cumulé de 17 431,58 € correspondant aux amortissements des immobilisations.

Pour donner suite à la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2024, le Conseil municipal avait intégré ces données comme suit :

- Un excédent d'investissement reporté d'un montant de 31 664,10 €. Cette recette a été imputée au chapitre 001 Résultat d'investissement reporté.

Les résultats 2024 :

L'ensemble de ces mouvements comptables se résument dans les tableaux des résultats ci-après :

EXERCICE 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	178 615,98	148 100,91	**-30 515,07**
Investissement	12 220,18	67 193,07	**54 972,89**
Fonctionnement + Investissement	**190 836,16**	**215 293,98**	**24 457,82**

ANTERIEUR 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	0,00	138 268,99	**138 268,99**
Investissement	0,00	31 664,10	**31 664,10**
Fonctionnement + Investissement	**0,00**	**169 933,09**	**169 933,09**

CUMULE 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	178 615,98	286 369,90	**107 753,92**
Investissement	12 220,18	98 857,17	**86 636,99**
Fonctionnement + Investissement	**190 836,16**	**385 227,07**	**194 390,91**

RESTES A REALISER 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	0,00	0,00	**0,00**
Investissement	5 640,84	0,00	**-5 640,84**
Fonctionnement + Investissement	**5 640,84**	**0,00**	**-5 640,84**

CUMULE 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	178 615,98	286 369,90	**107 753,92**
Investissement	17 861,02	98 857,17	**80 996,15**
Fonctionnement + Investissement	**196 477,00**	**385 227,07**	**188 750,07**

LE BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le budget annexe Pôle Nautique retrace une compétence optionnelle et particulière de la Ville de La Teste de Buch : la gestion de la Halte Nautique de Cazaux et la gestion des corps morts.

Ce service public industriel et commercial (SPIC) est géré HT dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M4.

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture nous vous proposons d'aborder le Compte Administratif 2024 sous l'angle de la présentation générale du budget figurant dans les paragraphes II B1 et II B2 du document budgétaire.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CA2024	Ecarts	Variation
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	591 767,51	603 331,01	*11 563,50*	*2%*
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	1,75	0,11	*-1,64*	*-94%*
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	**591 769,26**	**603 331,12**	***11 561,86***	***2%***
Chapitre 77 : Recettes exceptionnelles	771,00	-	*-771,00*	*-100%*
dont compte 775 Produits de cessions	*771,00*	-	*-771,00*	*-100%*
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**592 540,26**	**603 331,12**	***10 790,86***	***2%***
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 952,00	9 388,00	*859 525,47*	*14441%*
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	**5 952,00**	**9 388,00**	***3 436,00***	***58%***
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**598 492,26**	**612 719,12**	***14 226,86***	***2%***
Pour information Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	191 448,17	236 041,41	*44 593,24*	*23%*

Ces recettes correspondent :

- Aux produits des usagers de ces services publics pour un montant de 603 331,12 € (591 767,51 € en 2023). Ces recettes figurent au chapitre 70 Produits des services et du domaine, et correspondent :
  - Aux produits liés aux postes de mouillage des corps morts des zones de l'Aiguillon et du Pyla pour un montant 2024 de 398 964,46€ (398 405,65€ en 2023). La hausse tarifaire a permis de compenser la baisse de fréquentation.
  - Aux produits liés aux postes de mouillage de la Halte nautique de Cazaux pour un montant 2024 de 204 366,55 € (193 361,86 € en 2023). Compte tenu du taux d'occupation des postes de mouillage, cette hausse de 5,7% correspond pour l'essentiel à la hausse tarifaire mise en œuvre en 2024.
- Aux autres produits de gestion courantes, pour un montant de 0,11 € correspondant à la régularisation des arrondis de TVA. Cette recette figure au chapitre 75 Autres produits de gestion courante.
- Les produits de cessions d'immobilisation n'ont pas été mouvementés en 2024. En 2023, les recettes correspondaient à la vente d'une tondeuse autoportée obsolète.
- Aux recettes d'ordre relatives à l'amortissement des subventions d'équipement perçues antérieurement pour un montant de 9 388,00 €.

Cette recette figurant au chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections, est en hausse en raison de l'accroissement des financements perçus sur ce budget annexe.

L'excédent de fonctionnement antérieur reporté imputé au compte 002 s'est élevé en 2024 à 236 041,41 € (191 448,17 € en 2023) conformément à la délibération d'affectation des résultats 2024.

Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Ecarts	Variation
Chapitre 011 : Charges à caractère général	371 400,58	492 031,18	*120 630,60*	*32%*
Chapitre 012 : Charges de personnel	130 740,48	123 210,50	*-7 529,98*	*-6%*
Chapitre 65 : Autres charges courantes	-	-	*0,00*	*NS*
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	**502 141,06**	**615 241,68**	***113 100,62***	***23%***
Chapitre 66 : Charges financières	299,79	-	*-299,79*	*-100%*
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	-	42,00	*42,00*	*NS*
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**502 440,85**	**615 283,68**	***112 842,83***	***22%***
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 458,17	60 932,00	*9 473,83*	*18%*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	**51 458,17**	**60 932,00**	***9 473,83***	***18%***
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**553 899,02**	**676 215,68**	***122 316,66***	***22%***

Ces dépenses se déclinent :

- En charges à caractère général (chapitre 011) pour un montant cumulé de 492 031,18 € (371 400,58 € en 2023). Ces charges se décomposent comme suit :
  - Au titre des corps-morts : 410 913,57 € pour 300 710,64 € en 2023. Cette hausse s'explique pour l'essentiel par la hausse liée au nouveau marché de pose / dépose des corps morts.
  - Au titre de la halte nautique : 81 117,61 € pour 70 689,94 € en 2023. Cette hausse s'explique pour l'essentiel par les frais engagés dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives.
- En charges de personnel (chapitre 012), pour un montant de 123 210,50 € à la suite du renouvellement et à la mutualisation du personnel (130 740,48 € en 2023).
- Les charges financières ne sont plus mouvementées en 2024, le prêt ayant souscrit en 2008 ayant été totalement remboursé en 2023.
- En dotations aux amortissements des immobilisations figurant au chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections, pour un montant de 60 932 € (51 458,17 € en 2023). Cette hausse s'explique par les investissements réalisés en 2023.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à réaliser au 31/12/2024
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	233 295,88	32 702,38	-200 593,50	-86%	4 995,75
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	**233 295,88**	**32 702,38**	**-200 593,50**	**-86%**	**4 995,75**
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	6 236,49		-6 236,49	-100%	0,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	**6 236,49**	**-**	**-6 236,49**	**NS**	**0,00**
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	**239 532,37**	**32 702,38**	**-206 829,99**	**-86%**	**4 995,75**
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 952,00	9 388,00	3 436,00	58%	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	**5 952,00**	**9 388,00**	**3 436,00**	**58%**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**245 484,37**	**42 090,38**	**-203 393,99**	**-83%**	**4 995,75**

Ces dépenses correspondent :

- Aux dépenses d'équipement figurant au chapitre 21 Immobilisations corporelles, pour un montant de cumulé de 32 702,38 € (233 295,88 € en 2023). Ces dépenses se décomposent comme suit :
  - Au titre des corps-morts pour un montant de 30 188,16 € correspondant à l'acquisition de demi-lunes et de défenses des pontons bi-pentes.
  - Au titre de la halte nautique pour un montant de 2 514,22 € correspondant à de l'outillage pour la halte nautique (nettoyeur haute pression, tondeuse et jeu de clés).
- Aux dépenses d'ordre figurant au chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections, pour un montant de 9 388,00 € correspondent aux amortissements des subventions transférables (Cf. chapitre 042 en recettes).

Les dépenses en restes à réaliser au 31/12/2024 s'élèvent à 5 640,84 € (13 706,16 € en 2023) et correspondent au balisage de la nouvelle zone à enjeux écologiques du lac de Cazaux.

Les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Ecarts	Variation	Restes à réaliser au 31/12/2024
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	50 037,00	-	-50 037,00	-100%	0,00
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	**50 037,00**	**-**	**-50 037,00**	**-100%**	**0,00**
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	**50 037,00**	**-**	**-50 037,00**	**-100%**	**0,00**
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 458,17	60 932,00	9 473,83	18%	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	**51 458,17**	**60 932,00**	**9 473,83**	**18%**	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	**101 495,17**	**60 932,00**	**-40 563,17**	**-40%**	**0,00**
Pour information R001 Solde d'exécution reporté de N-1	210 988,58	66 999,38	-143 989,20	NS	

Ces recettes se limitent en 2024 aux seules recettes d'ordre figurant au chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre les sections et correspond aux amortissements des immobilisations acquises antérieurement et au cours de l'exercice (prorata temporis) pour un montant de 60 932,00 € (101 495,17 € en 2023).

Pour donner suite à la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2024, le Conseil municipal avait intégré ces données comme suit :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de 236 041,41 €. Cette recette a été imputée au chapitre 002 Résultats de fonctionnement reporté,
- Un excédent d'investissement reporté d'un montant de 66 999,38 €. Cette recette a été imputée au chapitre 001 Résultat d'investissement reporté.

Les résultats 2024 :

L'ensemble de ces mouvements comptables se résument dans les tableaux des résultats ci-après :

EXERCICE 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	676 215,68	612 719,12	**-63 496,56**
Investissement	42 090,38	60 932,00	**18 841,62**
Fonctionnement + Investissement	**718 306,06**	**673 651,12**	**-44 654,94**

ANTERIEUR 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement		236 041,41	**236 041,41**
Investissement		66 999,38	**66 999,38**
Fonctionnement + Investissement	**0,00**	**303 040,79**	**303 040,79**

CUMULE 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	676 215,68	848 760,53	**172 544,85**
Investissement	42 090,38	127 931,38	**85 841,00**
Fonctionnement + Investissement	**718 306,06**	**976 691,91**	**258 385,85**

RESTES A REALISER 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	0,00	0,00	**0,00**
Investissement	4 995,75	0,00	**-4 995,75**
Fonctionnement + Investissement	**4 995,75**	**0,00**	**-4 995,75**

CUMULE 2024	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	676 215,68	848 760,53	**172 544,85**
Investissement	47 086,13	127 931,38	**80 845,25**
Fonctionnement + Investissement	**723 301,81**	**976 691,91**	**253 390,10**

CONCLUSION GENERALE

D'un point de vue financier, le compte administratif 2024 se caractérise par un niveau de dépenses d'équipement historiquement élevé avec 25 M€ de dépenses propres et près de 2 M€ de dépenses réalisées pour le compte de tiers Conservatoire du Littoral pour la cabane tchanquée n°3 et COBAS pour les pistes cyclables.

De plus, cet effort sans précédent s'est fait tout en maintenant les équilibres financiers à des niveaux extrêmement remarquables : une épargne brute proche de 12 M€, une épargne nette de plus de 10 M€ et un ratio de désendettement à 1,94 années.
Du point de vue de l'offre de service public, l'exercice 2024 s'est caractérisé par :

- la mise à disposition du public et des services municipaux, de bâtiments neufs ou rénovés tels que l'hôtel de police municipale, le pôle social des « Coqs rouges » à Brameloup, la Maison des Associations, la Maison de la Petite enfance, par le lancement des travaux du futur conservatoire ;
- la modernisation des axes de circulation au sein de la commune favorisant les mobilités douces tout en améliorant la sécurité par le développement de la vidéo-protection et l'amélioration de l'éclairage public, et la rue du port en est le meilleur exemple,
- La poursuite des efforts de faveur de la sécurité des biens et des personnes par le renforcement de la Police Municipale et le développement de partenariat avec la Police Nationale,
- La poursuite des efforts de modernisations des équipements éducatifs, sportifs et culturels permettant à l'ensemble des testerins de bénéficier d'un accès facilité aux savoir et aux loisirs de leur choix,
- La protection du patrimoine testerin tel que les cabanes tchanquées, les collections muséales,
- Le développement des actions en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité par la mise en œuvre de plan de gestion des espaces naturels tels que les pré salé ou l'acquisition de nouvelles parcelles en forêt usagère,
- Le développement de l'attractivité de la commune par le biais de l'EPIC-HIPPOCAMPUS et de la monté en puissance de la politique culturelle municipale avec le succès confirmé du festival Olivier Marchal,
- La poursuite de l'action solidaire et sociale en direction de l'ensemble des foyers testerins par le biais du CCAS et des Maisons de quartiers,
- L'intégration du référentiel RSO dans l'ensemble des actions portées par les services municipaux,

Fort de ce constat, nous nous devons de poursuivre en ce sens en 2025 pour les testerines et les testerins.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305295-20250410-DEL2025_04_156-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/04/2025
Publication : 18/04/2025
Le Maire de La Teste de Buch, Patrick DAVET